

# MOUVEMENT

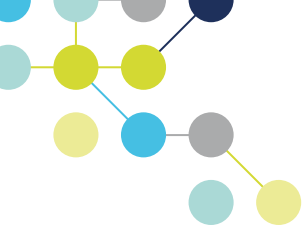
Rapport mondial de la société civile sur les progrès et son impact sur les droits des migrants et le développement à travers la **3<sup>e</sup> année** du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile

2<sup>e</sup> édition de : 2017



**MADE**

Réseau migration et développement  
de la société civile



2<sup>e</sup> édition de :

**MOUVEMENT: Rapport mondial de la société civile sur les progrès et son impact sur les droits des migrants et le développement à travers la 3<sup>e</sup> année du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile**

**Auteur :** Elaine McGregor, Université des Nations Unies-MERIT et la Maastricht Graduate School of Governance, Université de Maastricht

**Design et impression :** [www.beelzePub.com](http://www.beelzePub.com)

Mars 2017

Cette publication a été commandée par la Commission Internationale Catholique pour les Migrations (CICM Europe) avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du programme d'activités du réseau Migration et développement de la société civile (MADE).

Pour plus d'informations sur MADE, veuillez consulter la page [www.madenetwork.org](http://www.madenetwork.org).

Le programme MADE connecte la société civile mondiale afin de promouvoir des politiques visant à soutenir le bien-être et la protection de tous les migrants et de toutes les communautés. Celui-ci est cofinancé par la Direction générale pour le développement et la coopération de la Commission européenne, à travers le Programme thématique de coopération avec des pays tiers dans les domaines de la migration et de l'asile et le Programme thématique pour les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement, à travers deux projets conjoints : Amélioration des partenariats en matière de migration et de développement ainsi que l'action avec la société civile – (IMPACS), et Renforcement du réseau de la société civile FMMD sur la migration et le développement (ENGAGE). Les deux projets ont été actifs depuis janvier 2014.



Ce programme MADE est cofinancé par la Commission Européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité des Organismes chargés de la mise en œuvre et ne reflète en aucun cas les points de vue de la Commission Européenne.

Copyright : Commission Internationale Catholique pour les Migrations Europe



# Prendre au sérieux les objectifs et les cibles

Dans la société civile, nous prenons au sérieux les objectifs et les cibles.

Cela est vrai pour les objectifs et les cibles importants que nous établissons avec les autres. Un tel exemple est représenté par *L'Agenda pour le développement durable 2030*, dont les 17 objectifs et 169 cibles (les ODD) s'appliquent *en totalité* aux migrants, quel que soit leur statut, au moins 8 d'entre eux faisant référence explicite aux migrants ou à la migration :

- ODD 4b porte sur l'accès aux bourses pour étudier à l'étranger ;
- ODD 5.2, 8.7 et 16.2 portent sur la lutte contre la traite d'êtres humains, en particulier des femmes et des enfants ;
- ODD 8.8 est censé « Protéger les droits du travail et promouvoir des milieux de travail sûrs pour tous les travailleurs, y compris pour les travailleurs migrants, en particulier pour les femmes migrantes et pour les personnes ayant un emploi précaire » ;
- ODD 10.7 est censé « Faciliter la migration et la mobilité sûre, ordonnée et responsable des personnes, y compris par la mise en œuvre des politiques de migration bien mises au point » ;
- ODD 10c porte sur la réduction du coût de transfert de fonds et ;
- ODD 17.18 porte sur la ventilation des données par statut migratoire.

Dans le domaine de la migration, il sera particulièrement important de prendre au sérieux les objectifs et les cibles de *l'Agenda 2030* dans les deux années à suivre. En 2017 et en 2018, le monde s'engagera davantage pour que les 193 États membres des Nations Unies adoptent à l'unanimité, à l'occasion du Sommet de Haut niveau relatif aux grands mouvements des réfugiés et des migrants de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 19 septembre 2016 (le Sommet), y compris par l'achèvement des travaux importants jusqu'en septembre 2018, les deux nouveaux pactes mondiaux : l'un sur les réfugiés et l'autre sur la migration sûre, ordonnée et régulière.

En même temps, une attention particulière est également accordée aux objectifs et cibles que nous fixons pour nous-mêmes dans la société civile — en particulier ceux établis en 2013 dans le cadre du *Plan d'action de 5 ans en 8 points* de la société civile mondiale (un 9<sup>e</sup> point sur la xénophobie ayant été ajouté plus récemment). Tous ces points font référence directement aux objectifs et aux cibles des ODD.

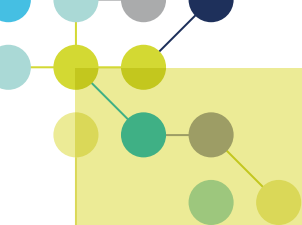
Voilà la raison de cette deuxième édition du *rapport Mouvement* : nous prenons tellement au sérieux les priorités que nous avons fixées que nous avons demandé à une équipe d'une université renommée de mener une évaluation indépendante du progrès que nous avons enregistré dans ce cas.

En effet, le terme « mouvement » a deux sens : mouvement pour atteindre les priorités, d'un côté, et la société civile en tant que mouvement sérieux, afin de mettre en œuvre toutes ces priorités, au niveau mondial, régional et national, de l'autre côté.

Etant donné que plusieurs membres du mouvement sont des migrants, des réfugiés ou des membres de diasporas, nous sommes conscients de l'importance et la sensibilité du sujet. Il ne s'agit pas seulement d'un sujet politique ou pratique : il s'agit, en effet, d'un projet personnel.

Et, s'il vaut la peine d'atteindre ces priorités, le progrès enregistré pour obtenir cet achèvement mérite, sans aucun doute, d'être mesuré.

Dans le cadre du présent document, se basant sur environ 600 contributions de la part des acteurs de la société civile du monde entier et sur 20 entretiens approfondies, Elaine McGregor de l'Université de Maastricht présente le progrès enregistré dans le cas de ces 8 points, auquel s'ajoute la xénophobie, pendant la 3<sup>e</sup> année du Plan d'action ayant une durée de 5 ans.



Le rapport constate que 2016 a été une année marquée par :

- Le mouvement positif continu concernant les points 1, 2, 3, 4 et 7 du Plan concernant, respectivement, la migration dans l'agenda du développement après l'année 2015 ; la diaspora ; les migrants en crise et en détresse ; la protection des femmes et des enfants s'ils sont vulnérables dans le contexte des migrations ; et la réforme des pratiques de recrutement des travailleurs ;
- Une nouvelle attention et de nouvelles énergies ont été accordées aux points 5 et 6 du Plan qui portent sur la gouvernance des migrations : on constate un revirement remarquable de l'évaluation initiale du progrès dans le *rapport Mouvement* pendant les deux premières années du Plan, la gouvernance ayant reçu le moins d'attention organisée par la société civile dans le cas de tous les points ;
- Un progrès insuffisant est observé au point 8, qui propose d'accorder des droits de travail aux travailleurs migrants au même titre qu'aux nationaux, tout comme la coordination insuffisante des efforts afin de lutter contre la xénophobie, point 9 [tardif].

Le présent rapport propose également un nouveau système de Tableaux de bord pour que les acteurs de la société civile continuent à améliorer et à mesurer le progrès au niveau national pendant l'année 2017, la 4<sup>e</sup> année du Plan. Nous espérons que ces Tableaux de bord représenteront un cadre pour mesurer les éléments qui sont réels, rigoureux, orientés vers l'action et durables.

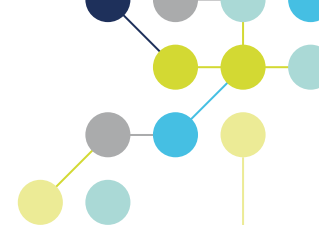
Le réseau de la société civile MADE (Migration et Développement) de la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM), cofinancé par l'Union Européenne, a commandé ces évaluations. En collaboration avec les personnes qui travaillent au sein du réseau Migration et développement de la société civile — dans le cadre des Groupes thématiques régionaux et mondiaux, des campagnes de plaidoyer nationales, du Comité directeur international de la société civile (CDI) pour le Forum mondial sur la migration et le développement et pendant la période préparatoire et de suivi du Sommet – et avec tous les acteurs de la société civile du monde entier, en particulier avec les migrants, les réfugiés et les membres de la diaspora : permettez-nous de continuer à viser haut, à travailler d'arrache-pied et à progresser.

Et à évaluer notre mouvement.

Avec tout mon respect et ma reconnaissance,

**/John K Bingham**

Responsable des politiques,  
Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) /  
Bureau de coordination de la société civile MADE



2<sup>e</sup> édition de :

# MOUVEMENT

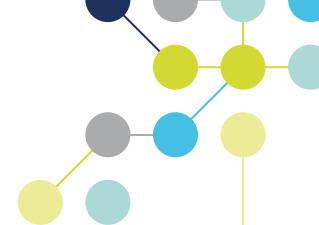
Rapport mondial de la société civile sur les progrès et son impact sur les droits des migrants

et le développement à travers la **3<sup>e</sup> année** du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile

*Elaine McGregor*

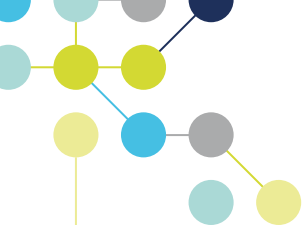
# Table des matières

<b>Résumé analytique</b>	<b>7</b>
Progresser : Mise en œuvre des tableaux de bord	10
<b>1. Introduction</b>	<b>11</b>
<b>2. Méthodologie</b>	<b>13</b>
<b>3. Découvertes depuis le rapport Mouvement I</b>	<b>15</b>
<b>3.1 Développement humain</b>	<b>15</b>
Point 1 : Agenda du développement post-2015	15
Point 2 : Engagement de la diaspora et des migrants dans le développement	18
<b>3.2 Les droits des migrants</b>	<b>22</b>
Point 3 : Migrants en détresse	22
Point 4a : Les femmes dans les contextes de migrations	27
Point 4b : Enfants dans les contextes de migrations	29
<b>3.3 Gouvernance de la migration et les partenariats</b>	<b>35</b>
Point 5 & 6: Conventions et mécanismes internationaux	35
<b>3.4 La mobilité du travail et le recrutement</b>	<b>39</b>
Point 7 : Recrutement	39
Point 8 : Droits du travail des migrants	41
<b>3.5 9<sup>e</sup> point « tardif » : Xénophobie et discrimination</b>	<b>43</b>
<b>4. Mesurer le progrès : Introduction aux Tableaux de bord</b>	<b>46</b>
4.1 Équilibrer les objectifs et les limites	46
4.2 Traitement des données	49
<b>Bibliographie</b>	<b>50</b>
<b>Annexe 1. Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile</b>	<b>53</b>
<b>Annexe 2. Annexe 2 : Personnes interviewées</b>	<b>55</b>
<b>Annexe 3. Ratifications des conventions internationales clés importantes pour la migration</b>	<b>56</b>
<b>Annexe 4. Questionnaire national sur le Plan d'action de 5 ans en 8 points</b>	<b>57</b>
<b>Annexe 5. Collecte de données globales pour mesurer les progrès accomplis sur le Plan d'action de 5 ans en 8 points</b>	<b>65</b>
<b>Annexe 6. Ébauches des tableaux de bord</b>	<b>68</b>



## Acronymes

<b>ADEPT</b>	La Plateforme de développement Diaspora Afrique-Europe
<b>AFD</b>	L'Agence française de développement
<b>AFFORD</b>	La Fondation Africaine pour le Développement
<b>CASM</b>	Comisión de Acción Social Menonita
<b>IFDC</b>	Institution financière de développement communautaire
<b>CEDAW</b>	La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CIETT</b>	La Confédération mondiale des services d'emplois privés
<b>PC</b>	Le Processus de Colombo
<b>CIDE</b>	La Convention internationale des droits de l'enfant
<b>CSD</b>	Les Journées de la Société civile
<b>DACA</b>	Accès différé pour les enfants entrants aux États-Unis
<b>FORIM</b>	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations
<b>CCG</b>	Le Conseil de coopération du Golfe
<b>CMM</b>	Coalition mondiale sur les migrations
<b>FMMD</b>	Le Forum mondial sur la migration et le développement
<b>HLPF</b>	Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable
<b>CICM</b>	La Commission internationale catholique pour les migrations
<b>IDEA</b>	International Diaspora Engagement Alliance
<b>IDMC</b>	L'Observatoire des situations de déplacements internes
<b>IHRB</b>	L'Institut pour les droits de l'homme et les entreprises
<b>OIT</b>	L'Organisation internationale du travail
<b>OIM</b>	L'Organisation internationale pour les migrations
<b>IRIS</b>	Système international d'intégrité du recrutement
<b>CSI</b>	Confédération syndicale internationale
<b>KNOMAD</b>	Partenariat pour le savoir sur la migration et le développement
<b>MADE</b>	Migration et Développement
<b>mdpplatform</b>	La Plateforme sur la migration et le développement de la Société civile suisse
<b>MICIC</b>	Initiative Migrants dans les pays en crise
<b>MWC</b>	La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
<b>NAFEA</b>	L'Association des agences d'emploi étrangères du Népal
<b>OCDE</b>	L'Organisation de coopération et de développement économiques
<b>IFP</b>	L'Initiative de financement public
<b>PICUM</b>	Plateforme pour la coopération internationale sur les sans-papiers
<b>PPP</b>	Partenariat public-privé
<b>PCR</b>	Processus consultatif régional
<b>SCOTUS</b>	La Cour suprême des États-Unis
<b>ODD</b>	Les objectifs de développement durable
<b>EAU</b>	Les Émirats arabes unis
<b>ONU</b>	L'Organisation des Nations unies
<b>UNDP</b>	Le Programme de développement des Nations unies
<b>HCR</b>	Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
<b>ENU</b>	Examen national universel
<b>EPU</b>	Examen périodique universel
<b>USAID</b>	L'Agence des États-Unis pour le développement international
<b>WAVE</b>	Le réseau européen Femmes contre la violence en Europe



## Liste des figures

Figure 1. Distribution des réponses à l'enquête selon la région	14
Figure 2. Distribution des changements de politiques par domaine du Plan d'action de 5 ans en 8 points	14
Figure 3. Organisations travaillant sur les objectifs de développement durable par région	16
Figure 4. Les objectifs de développement durable	16
Figure 5. Processus de changement	48
Figure 6. Ratification des conventions internationales en rapport avec la migration, 2000-2016	56

## Liste des encadrés

Encadré 1. Consultations nationales sur les objectifs de développement durable en Indonésie	17
Encadré 2. Recommandations du Rapport thématique MADE sur la diaspora et l'engagement de la diaspora	19
Encadré 3. Initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC)	22
Encadré 4. La règle 4-4 de la Cour suprême des États-Unis	23
Encadré 5. Mécanismes transnationaux et accès à la justice	23
Encadré 6. Le déplacement induit par le climat	24
Encadré 7. Voies légales en vue de la protection internationale	25
Encadré 8. Restrictions sur la migration des femmes	28
Encadré 9. Le réseau des maisons d'hébergement pour les femmes en Europe	28
Encadré 10. La Convention internationale des droits de l'enfant	32
Encadré 11. La campagne Destination Inconnue : suivi du changement	33
Encadré 12. Collaboration avec les pouvoirs locaux	35
Encadré 13. La Plateforme sur la migration et le développement de la Société civile suisse	36
Encadré 14. Sommet de La Valette	36
Encadré 15. ACTNOW—le Sommet à haut niveau des Nations Unies	37
Encadré 16. Campagne Stand Firm	39
Encadré 17. Réforme du système <i>Kafala</i>	42
Encadré 18. Journée mondiale de la diaspora	44
Encadré 19. iStreetWatch	44
Encadré 20. Myth Busting	44
Encadré 21. Développement des Tableaux de bord	47

## Liste des tables

Tableau 1. Point 1 : L'examen des critères de référence et des indicateurs	18
Tableau 2. Point 2 : L'examen des critères de référence et des indicateurs	21
Tableau 3. Point 3 : L'examen des critères de référence et des indicateurs	26
Tableau 4. Point 4a (Femmes) : L'examen des critères de référence et des indicateurs	29
Tableau 5. Résumé des recommandations des Documents de rapprochement sur les Droits des enfants de 2016	30
Tableau 6. Point 4b (Enfants) : L'examen des critères de référence et des indicateurs	34
Tableau 7. Points 5-6 : L'examen des critères de référence et des indicateurs	38
Tableau 8. Point 7 : L'examen des critères de référence et des indicateurs	41
Tableau 9. Point 8 : L'examen des critères de référence et des indicateurs	43
Tableau 10. Point 9 « tardif » : Xénophobie et discrimination	45



# Résumé analytique

## **MOUVEMENT:** Rapport mondial de la société civile sur les progrès et son impact sur les droits des migrants et le développement à travers la **3<sup>e</sup> année** du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile

En 2016, le réseau MADE (Migration et développement) de la société civile a publié sa première édition du *rapport Mouvement*<sup>1</sup>, qui fournit une évaluation du progrès sur le *Plan d'action de 5 ans en 8 points*<sup>2</sup> de la société civile (ci-après « Plan of Action » ou « Plan ») au cours de ses premiers deux ans, plus précisément à partir du Dialogue de haut niveau de 2013 sur la Migration internationale et le développement et jusqu'en septembre 2015. Le rapport a illustré le progrès et la stagnation, mettant en évidence des progrès visibles sur les Points 1 (post-2015), 3 (migrants en détresse) et 7 (recrutement), tout en notant un engagement limité de la société civile autour des Points 5 et 6 (gouvernance) du Plan d'action.

Cette seconde édition du rapport Mouvement se base sur les contributions écrites de 600 représentants de la société civile, actifs dans le domaine de la migration et du développement partout dans le monde, ainsi que vingt entretiens approfondies avec des acteurs de la société civile activement engagés aux niveaux régional et mondial. Le rapport offre au lecteur un commentaire sur les progrès accomplis dans la troisième année du Plan, à commencer du mois d'octobre 2015 jusqu'en décembre 2016. Une nouveauté de cette édition consiste dans la définition et la mesure des progrès réalisés par le biais de tableaux de bord pour chacun des huit points du Plan, ainsi que dans un neuvième objectif sur la xénophobie récemment ajouté.

Les tableaux de bord proposés sont axés sur les processus et devraient compléter les indicateurs quantitatifs existants (comme le nombre d'organisations qui réagissent à un problème) par des exemples qualitatifs de politiques et de pratiques qui réussissent ou échouent sous différents angles. Dans le but de veiller à ce que les tableaux de bord n'ajoutent pas à la charge de déclaration, des outils de collecte de données ont été mis à point au niveau national, qui peuvent eux aussi contribuer au changement, ainsi que remplir les tableaux de bord. Les points focaux au niveau national, ainsi que les enquêtes et questionnaires proposés comme outils, peuvent y parvenir en encourageant la coordination et la coopération

et en renforçant les réseaux des acteurs de la société civile au sein des pays et entre eux. En acceptant le caractère non exhaustif du Tableau de bord, un certain nombre de priorités et de questions clés relatives au Plan d'action ont été choisies parmi celles identifiées par les 600 représentants de la société civile et les vingt entretiens. Celles-ci ont contribué à l'élaboration des projets de Tableaux de bord proposés dans le présent rapport, dans l'Annexe 6.

Les paragraphes suivants présentent quelques grandes lignes de chaque point du plan depuis octobre 2015 et introduisent les principaux domaines dans lesquels les Tableaux de bord cherchent à mesurer les progrès. Il est peut-être encore plus étonnant de constater que les Points 5 et 6, considérés comme stagnants il y a un peu plus d'un an, sont maintenant ceux, à côté des points 3 et 7, où la plupart de l'énergie de la société civile semble être actuellement dépensée, notamment au niveau mondial.

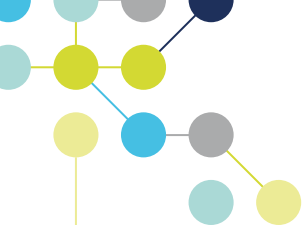
### **Point 1 : Migration et Agenda du développement post-2015**

Depuis l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) en septembre 2015, des efforts ont été déployés pour faire en sorte que les engagements pris soient mis en œuvre au niveau national. Cette tâche comprend le processus d'examen lors du Forum politique annuel de haut niveau sur le développement durable (HLPF). Un modèle de rapport parallèle a été élaboré pour permettre aux acteurs de la société civile de rendre compte de la mise en œuvre des engagements liés à la migration. L'on espère que ce processus se poursuivra dans l'avenir, en particulier lorsque les buts et les objectifs relatifs à la migration sont discutés explicitement à l'occasion du HLPF.

*Le projet de tableau de bord 1 propose de se concentrer sur la mesure des progrès réalisés dans trois domaines clés : 1) l'engagement de la société civile sur les ODD ; 2) les efforts déployés pour assurer le suivi de l'application des ODD dans la mesure où ceux-ci se rapportent à la migration ; et 3) la mise en œuvre.*

1 <http://made.civ.im/civcrm/mailling/view?reset=1&id=224>

2 <http://gfmdecivilsociety.org/wp-content/uploads/2014/01/The-5-year-Action-Plan-EN.pdf>



## Point 2 : Engagement de la diaspora et des migrants dans le développement

Les gouvernements nationaux continuent d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques d'engagement de la diaspora et des infrastructures gouvernementales associées, et les migrants et les organisations de la diaspora poursuivront leur recherche de moyens innovateurs pour contribuer au développement dans les pays d'origine, de patrimoine et de destination. Des défis surviennent souvent lorsque les politiques d'engagement de la diaspora ne sont pas cohérentes avec celles qui visent le milieu des affaires. Ainsi, en utilisant le tableau de bord, le coordonnateur de la Fondation Africaine pour le Développement (AFFORD) du groupe de travail sur la diaspora et les migrants en développement MADE, voudrait identifier et encourager davantage d'exemples de partenariats et d'interventions novateurs qui favorisent l'intégration des politiques de la diaspora et augmentent les possibilités d'accès à la finance transnationale.

*Le projet tableau de bord 2 propose de se concentrer sur la mesure des progrès réalisés dans trois domaines clés : 1) politiques, institutions, stratégies et initiatives de la diaspora ; 2) l'accès au capital comme un défi entravant l'engagement de la diaspora ; et 3) partenariats tels que ceux entre le secteur privé et les gouvernements pour promouvoir l'engagement de la diaspora.*

## Point 3 : Migrants en détresse

Le point 3 va au-delà de la focalisation sur le soutien aux initiatives mondiales telles que l'Initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC)<sup>3</sup> pour attirer l'attention sur les migrants en crise et pas seulement ceux dans les pays en crise. Par ce fait, les efforts déployés par la société civile pour encourager l'identification des voies sûres pour les migrants qui cherchent à obtenir une protection internationale (tel qu'un couloir humanitaire en Italie, par exemple) peuvent servir de modèles pour d'autres pays. Tout en s'appuyant sur les efforts réalisés pour consigner les décès de migrants aux frontières, le tableau de bord permettra également d'enregistrer les décès des migrants à d'autres points du cycle de migration — sur le lieu de travail, en détention, lors de la déportation, etc. — dans le but d'élargir ce que l'on entend par « crise » dans le contexte de la migration.

*Le projet tableau de bord 3 propose de se concentrer sur la mesure des progrès réalisés dans quatre domaines clés : 1) les décès et les disparitions de migrants ; 2) l'accès sécurisé (y compris la réinstallation) ; 3) l'intégration locale des réfugiés et des demandeurs d'asile ; et 4) la participation de la société civile aux processus nationaux, régionaux et mondiaux.*

<sup>3</sup> <https://micicinitiative.iom.int/>

## Point 4a : Femmes dans les contextes de migrations

Le point 4 interpelle dans sa première partie le besoin de traiter la questions des femmes dans le contexte de la migration à la fois comme une question transversale et une question en soi. En tant que question transversale, l'on doit réfléchir à la manière dont les changements dans les politiques ou les pratiques peuvent affecter différemment les hommes et les femmes et donc l'appel à des données ventilées par sexe est salué (il en va de même pour les données ventilées par enfant et par âge). Toutefois, on craint toujours que les débats considèrent trop souvent les femmes comme des victimes. L'utilisation croissante de l'expression, « quel que soit leur statut migratoire » est perçue comme un changement positif, attirant l'attention sur le fait que les femmes migrantes sont avant tout des femmes et que les femmes sont protégées par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) dans la grande majorité des pays du monde.

*Le projet de tableau de bord 4a propose de se concentrer sur la mesure des progrès réalisés dans trois domaines clés : 1) droits ; 2) l'accès aux services ; et 3) l'accès à la justice. En outre, la mesure par laquelle la politique affecte les hommes et les femmes est également prise en compte dans plusieurs tableaux de bord, en particulier dans le tableau de bord 8.*

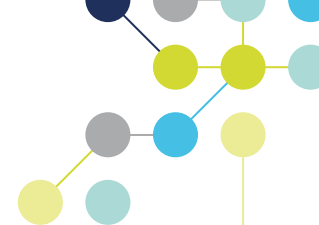
## Point 4b : Enfants dans les contextes de migrations

Au cours de la dernière année, le suivi a été un thème clé dans le travail sur les enfants dans le contexte de la migration. Ceci a été souligné par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport sur le statut de la Convention relative aux droits de l'enfant en septembre 2016, ainsi que par des acteurs de la société civile travaillant ensemble pour suivre les changements liés aux neuf principes<sup>4</sup> de la Campagne Destination Inconnue<sup>5</sup>. Respecter les droits de l'enfant, quel que soit son statut migratoire (« un enfant migrant est d'abord un enfant ») demeure un message clé ; mettre fin à la pratique de la détention d'enfants et veiller à ce que tous les enfants en déplacement aient un accès rapide aux services, y compris l'éducation, sont considérés comme essentiels pour atteindre le point 4 en ce qui concerne les enfants.

*Le projet tableau de bord 4b propose de se concentrer sur la mesure des progrès réalisés dans quatre domaines clés : 1) Déterminations des intérêts supérieurs ; 2) la détention des enfants ; 3) l'accès aux services ; et 4) les droits et la représentation. De plus, l'engagement des jeunes dans les processus politiques est pris en compte dans le tableau de bord 5 – 6.*

<sup>4</sup> <http://destination-unknown.org/9recommended-principles/>

<sup>5</sup> <http://destination-unknown.org/>



## Points 5 – 6 : Gouvernance des migrations fondée sur les droits

De l'inclusion des migrants et des migrations dans les ODD à l'adhésion de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au système des Nations Unies en 2016 après 65 ans d'existence en dehors des Nations Unies, et au vote unanime de 193 États membres de l'ONU pour développer deux Pactes mondiaux sur les migrants et les réfugiés et une campagne mondiale sur la xénophobie, le monde n'a pas été témoin depuis des décennies d'un tel mouvement dans l'élaboration de structures de gouvernance mondiale sur la migration. Cela représente à la fois une opportunité et un risque, d'autant plus que les négociations se déroulent dans le contexte de la xénophobie croissante et des sentiments hostiles aux migrants. **Peut-être le dernier test décisif de l'avancement du Plan d'action sera la mesure dans laquelle le large éventail de questions qu'il couvre se reflète dans les résultats des négociations du Pacte Mondial.**

*Le projet tableau de bord 5 – 6 propose de se concentrer sur la mesure des progrès réalisés dans trois domaines clés : 1) l'espace pour que la société civile établisse un dialogue avec le gouvernement au niveau national ; 2) le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) ; et 3) les pactes mondiaux.*

## Point 7 : Recrutement de main-d'œuvre migrante

Le recrutement est un domaine dont les différentes parties prenantes, notamment la société civile, ont attiré l'attention depuis plusieurs années et qui continue de retenir beaucoup d'attention. En décembre 2016, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a publié les Principes généraux et les Directives opérationnelles sur le recrutement<sup>6</sup>, tiré de plusieurs sources, y compris les normes internationales du travail et les instruments de l'OIT, les Principes de Dhaka, le Code de conduite Vérité<sup>7</sup>, les Principes de la Fédération mondiale de l'emploi<sup>8</sup> et le Code du système international d'intégrité du recrutement de l'OIM (IRIS)<sup>9</sup>. Outre l'appel à l'élimination des frais de recrutement, les principes et lignes directrices proposent aux gouvernements de veiller à ce que les lois et règlements nationaux nécessaires soient mis en place et mis en œuvre pour promouvoir un recrutement équitable. Des exemples positifs de gouvernements ayant tenté de mettre en œuvre un recrutement à coût zéro ont émergé au cours de l'année passée, y compris, ayant suscité une certaine controverse, la politique de « vol libre sans obligation de visa » du gouvernement népalais.

*Le projet tableau de bord 7 propose de se concentrer sur la mesure des progrès réalisés dans trois domaines clés : 1) la ratification et la mise en œuvre de la Convention 181 de l'OIT sur les agences d'emploi privées ; 2) la réglementation du recrutement ; et 3) la participation de la société civile aux processus nationaux, régionaux et mondiaux.*

## Point 8 : Droits du travail pour les migrants

Le point 8 concerne principalement la ratification et la mise en œuvre de conventions internationales qui concernent la migration. Cependant, les ratifications de conventions expressément centrées sur la migration restent faibles. Au cours de la période d'observation, il n'y a pas eu de nouvelles ratifications des Conventions 97 ou 143 de l'OIT, bien que la Convention des Nations Unies sur les travailleurs migrants (MWC) ait reçu deux nouvelles ratifications : Venezuela, le 25 octobre 2016 et Sao Tomé et Príncipe, le 10 janvier 2017. Le mois de novembre a été également marqué par l'entrée en vigueur du Protocole de 2014 relatif à la Convention de l'OIT sur le travail forcé de 1930 (P029). Des signaux marquant l'abandon du système *kafala* dans certains États du Golfe ont également été salués comme une avancée.

*Le projet tableau de bord 8 propose de se concentrer sur la mesure des progrès réalisés dans deux domaines clés : 1) la ratification des conventions relatives aux migrations ; et 2) les droits des travailleurs migrants sur un pied d'égalité avec les ressortissants et les conditions de travail.*

## Point 9 [tardif] : Xénophobie

Bien qu'elle ne faisait pas partie des huit points originaux du Plan, la xénophobie est un domaine qui a été constamment identifié depuis lors — dans les réunions régionales et mondiales de la société civile axées sur le Plan d'action — comme une omission importante et une entrave à l'avancement du Plan<sup>10</sup>. Ainsi, malgré l'absence d'un raisonnement systématique sur la façon dont la société civile pourrait répondre aux défis de la xénophobie croissante, le tableau de bord tente de faire le point sur ce qui est réalisé par la société civile dans ce domaine.

*Le projet de tableau de bord 9 propose de se concentrer sur la mesure des progrès réalisés dans 3 domaines clés : 1) attitudes envers les migrants et le discours ; 2) les politiques contre la discrimination et la xénophobie et vers l'inclusion sociale ; et 3) campagnes d'inclusion et/ou contre la discrimination et la xénophobie.*

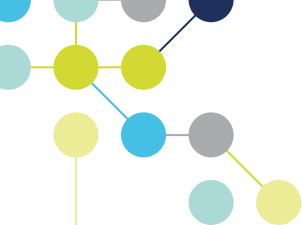
6 [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---declaration/documents/publication/wcms\\_536755.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_536755.pdf)

7 <http://helpwanted.verite.org/helpwanted/toolkit/brands/improving-codes-conduct-company-policies/tool-1>

8 [http://www.wecglobal.org/fileadmin/templates/ciETT/docs/CIETT\\_Code\\_Conduct.pdf](http://www.wecglobal.org/fileadmin/templates/ciETT/docs/CIETT_Code_Conduct.pdf)

9 <https://iris.iom.int/about-iris>

10 Cette omission a été également remarquée dans la première édition du rapport Mouvement.



## Progresser : Mise en œuvre des tableaux de bord

Les tableaux de bord seront peu utiles sans un certain type d'action de suivi. Il est recommandé que les projets élaborés pour ce rapport soient affinés en consultation avec des acteurs clés de la société civile avant que la population des tableaux de bord ne soit mise à l'essai dans différents contextes nationaux. Cela permettra aux indicateurs d'être affinés d'une manière qui augmente l'applicabilité à travers le monde. Les projets pilotes devraient idéalement être planifiés dans le cadre des activités de la société civile au Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) en 2017, y compris la formation sur les tableaux de bord pour les potentiels points focaux nationaux, par exemple. La figure ci-dessous présente une proposition de voie à suivre dans l'application des tableaux de bord.

La méthode proposée pour la collecte des données consisterait à désigner **un point focal national de la société civile** qui aurait un bon aperçu des questions et des acteurs de la migration dans un pays. Cette personne (ou organisation / plateforme) serait alors responsable de la collecte et de la compilation des informations pertinentes pour compléter l'enquête (dont un modèle peut être consulté dans l'Annexe 4 du présent rapport).

Les atouts de cette approche constituent **le souci d'éviter une duplication d'efforts**, par lequel plusieurs individus du même pays répondent aux mêmes questions, ainsi que **le renforcement potentiel des réseaux de la société civile** au sein des pays. Les projets de tableaux de bord ont été conçus de manière à être utiles à la fois **comme outil de plaidoyer au niveau national** permettant de repérer facilement les progrès, les lacunes et la pertinence des différents aspects du Plan d'action, tout comme de **les regrouper jusqu'au niveau régional et global**.

Une fois rassemblées, les données recueillies peuvent être utilisées pour remplir les tableaux de bord pour chacun des huit points du Plan d'action, complétées par certaines données qui peuvent être facilement rassemblées au niveau mondial en exploitant les sources de données existantes ou à l'aide du formulaire de demande et des évaluations des futures Journées de la société civile (CSD) au FMMD (Annexe 5). Les projets de tableaux de bord, y compris les formats et données suggérés que chacun des neuf tableaux de bord peut contenir, se trouvent dans l'Annexe 6.



# 1. Introduction

2016 a été une année jalonnée de premières pour la migration et le Développement au niveau des politiques. L'année 2016 a été la première année de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) comprenant des objectifs et des cibles visant spécifiquement les droits des migrants, les politiques et la protection. ODD10.7, par exemple, vise à «faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable». En septembre 2016, un Sommet de haut niveau traitant les flux importants de réfugiés et de migrants a été convoqué à l'Assemblée Générale des Nations Unies — c'est la première fois que le thème de la migration a été débattu à ce niveau. Adoptée par les 193 États lors du Sommet, la *Déclaration de New York*<sup>1</sup> qui en a résulté a lancé, entre autres, un processus de 2 ans pour élaborer un Pacte mondial sur la migration sûre, ordonnée et régulière. C'est toujours lors du Sommet que l'OIM a adhéré à l'ONU comme un organisme lié, après avoir existé en dehors de l'ONU pendant 65 ans.

D'autre part, 2016 a été essentiellement l'opposé pour les personnes en déplacement, avec un nombre croissant d'obstacles de nature juridique, politique et sociale qui empêchent toujours la migration sûre, ordonnée et régulière. Ces évolutions interviennent dans un contexte de xénophobie croissante et de populisme d'extrême-droite dans de nombreux pays et nombreuses régions du monde. La société civile a parlé de la titrisation des migrations depuis des décennies, et ces craintes sont devenues trop réelles au cours d'une année où la population britannique a voté pour quitter l'Union européenne et la population américaine a voté pour que Donald Trump soit le président des États-Unis, sur le dos des campagnes largement centrées sur l'immigration. Il est peut-être plus que jamais nécessaire de réfléchir sur ce que signifie le progrès par rapport aux priorités de la société civile en matière de migration et sur la façon dont ce progrès peut être mesuré.

## Mouvement : recommencer là où nous sommes arrêtés

Les efforts des nombreuses intercessions de la société civile et le réseau MADE sont guidés par un Plan d'action de 5 ans en 8 points<sup>11</sup>. Ce plan a été développé par des leaders d'organisations de la société civile, des réseaux et des organisations du monde entier à la fin de l'année 2012 et 2013, tandis que 2014 a été la première année de sa mise en œuvre. S'articulant autour de quatre thèmes principaux et de huit points pour l'action, le Plan a été lancé dans le cadre du Dialogue de Haut Niveau (DHN) de 2013 sur la migration internationale et le développement à l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York comme appel à l'action et à la collaboration avec les gouvernements. Les huit points du Plan sont les suivants :

### Sur le développement humain

- 1) Assurer aux migrants et à la migration la place qui leur est due dans l'Agenda du développement post-2015 ;
- 2) Intégrer les migrants et la diaspora en tant qu'entrepreneurs, investisseurs sociaux et défenseurs des politiques dans le développement ;

### Sur les droits des migrants

- 3) Répondre aux besoins de protection des migrants piégés en détresse et en transit ;
- 4) Traiter les vulnérabilités, les droits et l'autonomisation des femmes et des enfants dans le contexte de la mobilité humaine ;

### Sur la gouvernance de la migration et des partenariats

- 5) Promouvoir la mise en œuvre d'une législation nationale conforme aux normes internationales visant les migrants et leurs familles (en se concentrant sur les politiques d'application, la protection sociale et le processus de normalisation transparent) ;
- 6) Redéfinir les interactions des mécanismes internationaux de protection des droits des migrants ;

### Sur la mobilité du travail et le recrutement

- 7) Réglementer le secteur de recrutement de main-d'œuvre migrante et les mécanismes de mobilité du travail ;
- 8) Garantir les droits du travail des migrants.»

### Point 9 [tardif] : Sur la xénophobie

- 9) Travailler sur l'inclusion sociale des migrants et contre la discrimination et la xénophobie.<sup>12</sup>

11 [http://madenetwork.org/sites/default/files/PDF/2013\\_5year\\_8point\\_Plan%20of%20Action.pdf](http://madenetwork.org/sites/default/files/PDF/2013_5year_8point_Plan%20of%20Action.pdf)

12 <http://refugeesmigrants.un.org/declaration>



Au début de 2016, le réseau MADE de la société civile a publié sa première édition du *rapport Mouvement* qui fournit une évaluation du progrès sur le Plan d'Action de la société civile au cours de ses deux premières années, plus précisément à partir du Dialogue de Haut Niveau de 2013 sur la Migration internationale et le développement et jusqu'en septembre 2015. Tenant compte des contributions des acteurs de la société civile, cette deuxième édition du rapport *Mouvement* est axée sur le développement d'un outil pour définir et mesurer les progrès réalisés par rapport à chacun des huit points soulignés dans le Plan d'action de la société civile. L'outil proposé est le tableau de bord.

Le rapport est structuré comme suit : La section 2 donne une brève description de l'approche méthodologique. La section 3 examine les progrès réalisés sur chaque point du Plan d'action, mettant en évidence les principaux changements de politique, les défis et les actions de la société civile, tels qu'identifiés par les acteurs de la société civile lors de la préparation du rapport et qui se sont produits depuis octobre 2015. Cela constitue une contribution à la préparation des projets de tableaux de bord qui sont présentés dans la section 4.

## 2. Méthodologie

La grande question qui oriente la recherche pour la préparation du premier rapport *Mouvement* reste pertinente pour cette deuxième édition :

### **Quels sont les progrès réalisés quant à chacun des huit points identifiés dans le Plan d'action de 5 ans en 8 points de la société civile, depuis le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur la Migration internationale et le développement en 2013 ?**

Un accent particulier sera toutefois mis sur les questions suivantes :

- **Sur l'évolution des changements de politiques depuis octobre 2015** : Y a-t-il eu des progrès significatifs quant aux aspects spécifiques du Plan d'action depuis octobre 2015 et a-t-on pu observer des exemples de changements de politique positifs ou négatifs au niveau national, régional ou mondial depuis octobre 2015 ? Cela varie-t-il selon la région ?
- **Sur les stratégies de la société civile pour changer les politiques** : Quels programmes et pratiques les acteurs de la société civile ont-ils développés pour défendre des aspects spécifiques du Plan d'action et cela varie-t-il selon la région et le niveau de mise en œuvre ?
- **Sur la mesure de l'efficacité de nos stratégies** : Comment la société civile peut-elle mieux définir et mesurer les progrès ?

Afin de répondre à ces questions, trois méthodes ont été appliquées : l'examen des documents, les entretiens semi-structurés qualitatifs auprès d'un échantillon d'acteurs de la société civile expressément sélectionnés, et les questions ouvertes incluses dans les formulaires de demande et d'évaluation pour les Journées de la société civile du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) de 2016.

Vingt entretiens qualitatifs semi-structurés ont été menés auprès de 21 personnes. Les personnes interviewées ont été choisies en concertation avec les coordonnateurs de MADE, sur la base d'une volonté d'assurer une répartition thématique et régionale de l'expertise. Parmi les répondants, huit ont été interviewés pour la première édition du Rapport *Mouvement*, ainsi que douze nouveaux répondants. Les entretiens ont porté sur plusieurs domaines, notamment : les principaux défis

auxquels les migrants et leurs familles doivent faire face ; les changements de politiques impliqués dans ces défis à affronter, leur provocation ou leur exacerbation ; les perceptions sur la manière de définir et de mesurer les progrès dans ces domaines. La liste complète des participants se trouve à l'Annexe 2. Tous les entretiens ont été enregistrés avec l'autorisation des intéressés, et entièrement transcrits. Ils ont tous été menés en anglais, sauf deux.<sup>13</sup>

En outre, des données supplémentaires ont été recueillies pour la deuxième édition du rapport *Mouvement* par l'intégration de questions qualitatives dans le formulaire de demande pour les Journées de la société civile. Ces questions ont demandé aux répondants de faire rapport sur les principaux défis auxquels les travailleurs migrants et leurs familles doivent faire face, les changements de politique, qu'ils soient positifs ou négatifs, et les principales contributions des organisations de la société civile dans le traitement de ces défis. Un total de 598 réponses a été reçu de personnes travaillant dans un peu moins de 100 pays. Tenant compte de l'emplacement du FMMD de 2016 à Dhaka, au Bangladesh, les régions de l'Asie et du Pacifique étaient surreprésentées, avec près d'une réponse sur deux. Dans la région Asie-Pacifique, deux pays ont totalisé un peu plus de la moitié des demandes : Le Bangladesh (34,8 %) et le Népal (18,8 %). Les demandes provenant des organisations travaillant en Afrique ont représenté un autre quart des demandeurs, avec des nombres légèrement moindres pour ceux en provenance d'Europe (11 %), d'Amérique latine et des Caraïbes (9 %) et d'Amérique du Nord (4 %) (Figure 1). Les hommes ont été légèrement surreprésentés (61,4 %) par rapport aux femmes (38,6 %). Les réponses proviennent des organisations de migrants et de la diaspora (27,8 %), des organisations de défense des droits de l'homme (25,5 %), des organisations de développement (23,4 %), des syndicats (13,5 %), des universités (8,8 %) et du secteur privé (1,0 %).

<sup>13</sup> Deux entretiens ont été menés en français.



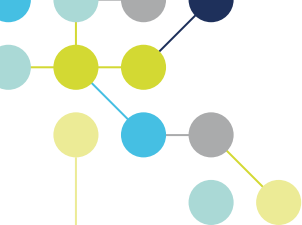
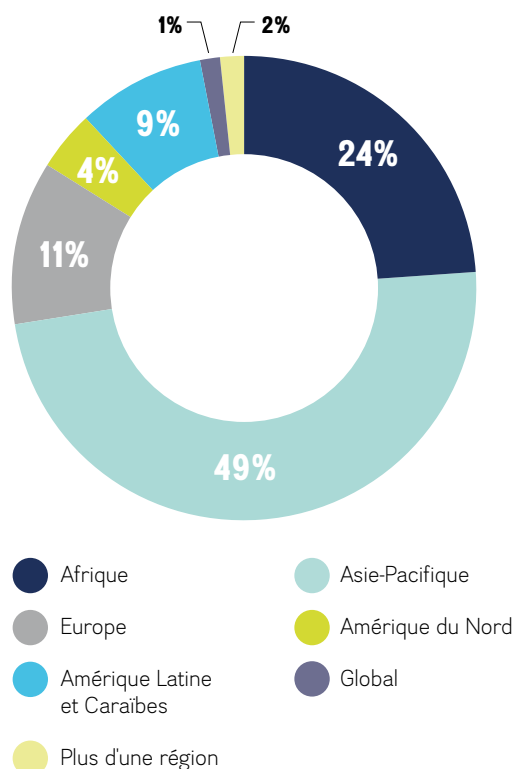


Figure 1. Distribution des réponses à l'enquête selon la région



n=598

Les réponses de tous les candidats ont été examinées, qu'ils aient été choisis pour participer aux Journées de la société civile ou non. La restriction dans l'utilisation du processus de demande à cette fin est biaisée dans l'échantillon de personnes qui font une demande pour les CSD, ce qui dépend

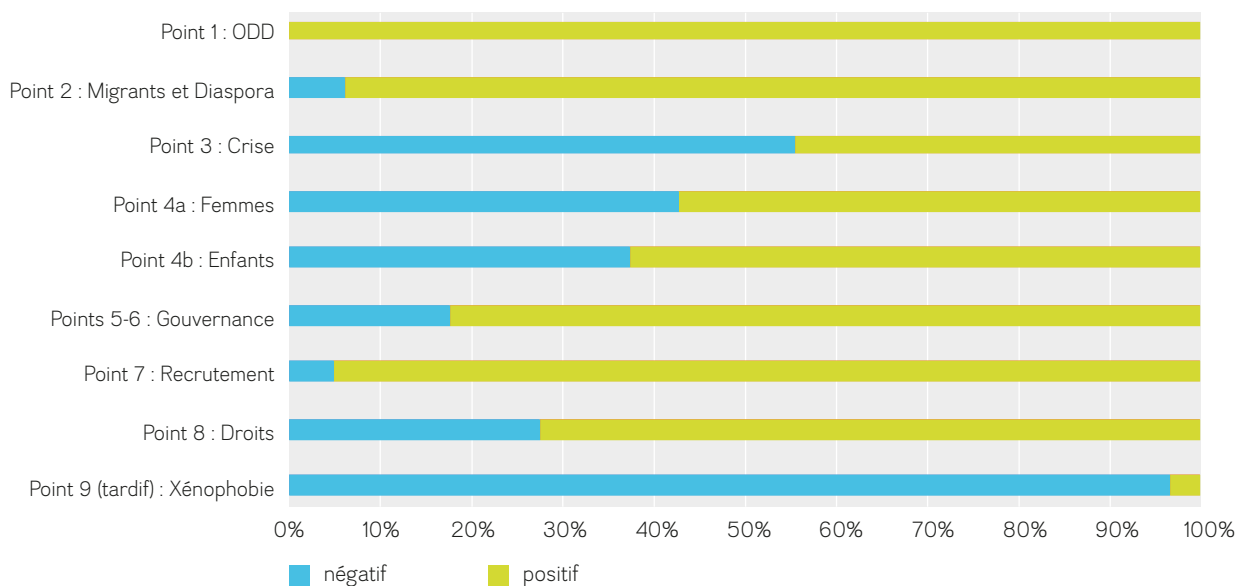
probablement en partie du lieu de la réunion et du financement disponible au cours de cette année-là.

L'une des questions essentielles posées dans le cadre de l'enquête a été la suivante :

«Quels sont, à votre avis, les deux changements les plus importants (positifs ou négatifs) de politiques et de pratiques en matière de migration, de droits des migrants et de développement qui se sont produits au cours des 2 dernières années dans le (s) pays / région(s) où vous travaillez ?»

Les réponses à cette question ont été codées sur chaque point du Plan d'action. Au total, 754 exemples ont été fournis dont 92 (12,2 %) ont été exclus de l'analyse subséquente parce que les réponses n'ont pas reflété un changement de politique ou de pratique, la réponse n'a pas été claire ou le répondant n'a signalé aucun changement au cours de la dernière année. De nombreux exemples de changements positifs et négatifs dans la politique ou la pratique, détaillés dans ce rapport, sont basés sur les 662 exemples qui restent, dont environ les deux tiers ont été positifs (66,6 %) et les autres négatifs (33,4 %). La plupart des exemples étaient dans le domaine de la gouvernance (points 5-6) suivis par les migrants en détresse (point 3), les droits du travail (point 8), le recrutement (point 7), la xénophobie (point 9), les migrants et la diaspora (point 2), les femmes (point 4a), les enfants (point 4b) et enfin les ODD (point 1). Cependant, les ODD ont aussi été abordés dans une autre question du formulaire de demande, visant spécifiquement des actions pour surveiller et mettre en œuvre les ODD. Dans deux domaines, plus de 50 % des exemples cités ont été négatifs — la xénophobie (96,7 %) et les migrants en détresse (55 %) (Figure 2)

FIGURE 2. Distribution des changements de politiques par domaine du Plan d'action de 5 ans en 8 points



n=662



# 3. Découvertes depuis le rapport Mouvement I

Les découvertes présentées dans cette section sont non-exhaustives et fondées principalement sur les exemples identifiés par les acteurs de la société civile dans le formulaire de demande pour les Journées de la Société civile du FMMD 2016 à Dhaka, tout comme par les 20 interviewés.

Selon la même structure que celle de la première édition du Rapport *Mouvement*, les sous-sections ci-dessous s'appliquent à chaque point du Plan d'Action, divisé selon les thèmes suivants : le développement humain ; les droits des migrants ; la gouvernance et les partenariats en matière de migration ; la mobilité de la main-d'œuvre et le recrutement ; et le point 9 « tardif » : la xénophobie et la discrimination. Pour y parvenir, le rapport met en évidence les principaux changements de politiques et les actions de la société civile qui se sont produits depuis octobre 2015, avant de présenter un aperçu des critères de référence passés et des indicateurs utilisés pour évaluer les progrès dans le domaine d'intérêt spécifique.

Des contributions aux tableaux de bord sont proposées à la fin de chaque point, y compris un tableau récapitulant les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la première édition du rapport *Mouvement* ; les recommandations et les critères de référence issus des Journées de la Société civile lors du 9<sup>e</sup> FMMD à Istanbul en 2015 ; les recommandations initiales émanant des Journées de la Société civile lors du 10<sup>e</sup> FMMD à Dhaka en 2016 ; et les propositions de mesures dans les tableaux de bord élaborés à la section 4 de cette deuxième édition du rapport *Mouvement*.

## 3.1 Développement humain

*Lié aux Points 1 et 2 du Plan d'action*

### Point 1 : Agenda du développement post-2015

Le **premier point** du Plan d'action concerne « *l'intégration de la migration dans l'Agenda du développement post-2015 permettant d'aborder la question de la contribution des migrants au développement des pays d'origine et de destination, mais aussi les possibilités d'améliorer la planification politique et la cohérence, pouvant faire de la migration un choix plus qu'une nécessité, davantage un gain qu'une perte* ». À peu près au moment où le Plan d'action a été négocié pour la première fois, les organisations de la société civile appelaient déjà à l'inclusion de la migration dans l'Agenda du développement post-2015. Les dirigeants mondiaux ont approuvé l'Agenda pour le développement durable de 2030 en septembre 2015<sup>14</sup>. Bien que la migration ne soit pas représentée par un objectif distinct, elle est intégrée dans le cadre réglementaire d'une multitude de manières dans les ODD. La migration a été explicitement abordée dans plusieurs cibles, notamment la cible 8.8 (droits des travailleurs), la cible 10.7 (faciliter une migration ordonnée, sûre, régulière et responsable), la cible 10.c (réduction des coûts de transactions des envois de fonds) et la cible 17.18 (ventilation des données par

statut migratoire). Il est également évident que la migration peut influencer indirectement sur la plupart des autres cibles (par exemple, par le paiement des frais de scolarité avec les envois de fonds des migrants). En outre, la traite de personnes est couverte par les cibles 5.2, 8.7 et 16.2, bien qu'elle soit axée principalement sur la traite des femmes et des enfants. Par ailleurs, l'objectif 16 se concentre sur la plupart des causes profondes du déplacement et aborde les questions auxquelles font face les personnes déplacées et les réfugiés dans le monde. La première édition du rapport *Mouvement* conclut que « *toutefois, un travail considérable reste encore à faire, en particulier au niveau national, pour s'assurer que les cibles et les indicateurs de la migration soient soumis à un contrôle continu et que la migration figure dans le Plan de développement* » (MADE, 2016a, p.6).

#### *Action et plaidoyer de la société civile*

Sur les quelques 600 personnes qui ont répondu à l'enquête, plus des deux tiers (69,1 %) ont indiqué que leur organisation s'est engagée activement dans la mise en œuvre et la mesure des objectifs et des indicateurs liés aux migrations des ODD du Plan d'action pour le développement post-2015, à l'échelle nationale ou mondiale. Les organisations d'Asie et du Pacifique (71,3 %) étaient pour leur part les plus susceptibles de déclarer travailler sur les ODD, tandis que celles d'Europe étaient les moins susceptibles (58,8 %) (Figure 3).

14 <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

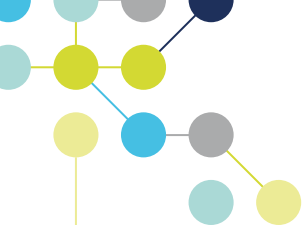
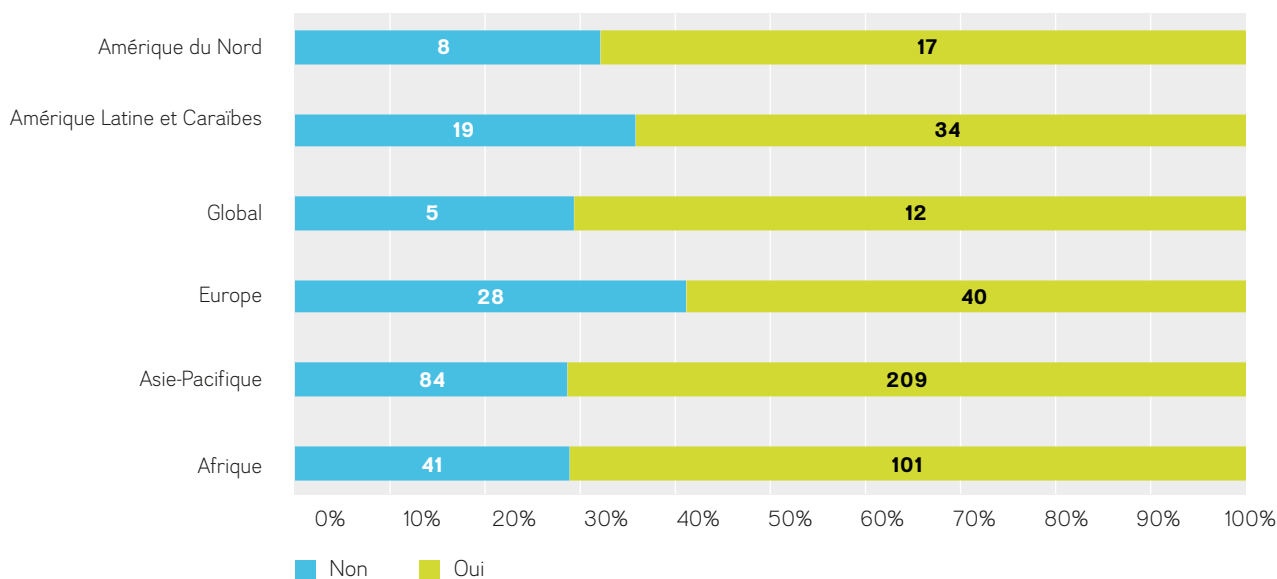


FIGURE 3. Organisations travaillant sur les objectifs de développement durable par région

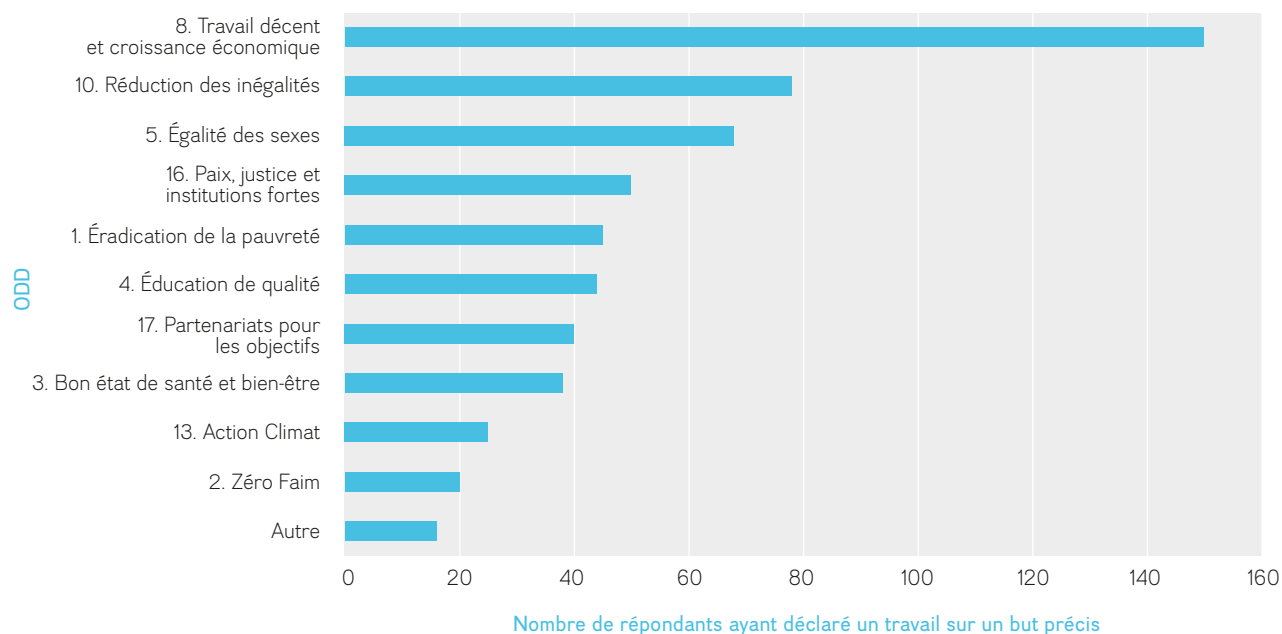


n=598

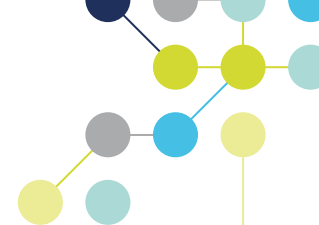
Bien que les informations disponibles sur la nature de ce travail aient été limitées, il a été possible d'identifier la couverture des différents ODD dans des différents contextes nationaux. Plus du quart (26,2 %) des répondants ont indiqué que leur travail portait sur l'objectif 8 des ODD sur le travail

décent et la croissance économique, suivi de l'objectif 10 sur la réduction des inégalités (13,6 %), l'objectif 5 sur l'égalité des sexes (11,9 %) et l'objectif 16 sur la paix, la justice et les institutions fortes (8,7 %) (Figure 4).

FIGURE 4. Les objectifs de développement durable



n=572



À la manière des efforts entrepris avant l'adoption des ODD, le Groupe de travail MADE sur la gouvernance mondiale des migrations et du développement a continué de faire pression sur les décideurs politiques et les statisticiens (nationaux) responsables de l'élaboration du cadre d'indicateurs globaux des ODD. Le groupe d'experts interinstitutions sur les ODD et la Commission de statistique de l'ONU ont adopté 230 indicateurs globaux en mars 2016. En tirant parti, l'une des principales activités du Groupe de travail MADE sur la gouvernance mondiale des migrations et du développement en 2016 a été la coordination des rapports parallèles de la société civile sur les objectifs et les cibles liés à la migration dans le cadre du processus de suivi et d'examen de l'ONU, et dans le contexte du Forum annuel politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF), bien que les activités formelles de ce groupe aient cessé en avril 2016.

La réunion de 2016 du HLPF s'est tenue au siège des Nations Unies à New York du 11 au 20 juillet 2016. Les examens nationaux volontaires (ENV) de 22 pays ont été discutés lors de la réunion. La réunion s'est concentrée sur l'objectif général de veiller à ce que « personne ne soit laissé pour compte » plutôt que sur des objectifs précis. Le rapport de synthèse HLPF de 2016 a peu fait état de la migration. Les références se sont limitées au besoin de disposer de données ventilées, y compris selon le statut migratoire, pour la compilation des ENV, ainsi qu'aux défis liés à la participation des acteurs de la société civile (la Finlande et le Mexique) et aux défis posés par les différentes formes de migration (l'Égypte).

Au cours de la période précédant l'HLPF, plusieurs rapports parallèles de la société civile ont été préparés, notamment relatifs à l'Ouganda, au Maroc et au Mexique, entre autres. En Ouganda, le rapport parallèle a attiré l'attention sur l'absence de politiques nationales, et par conséquent, sur la nécessité urgente de transposer les ODD liés à la migration dans le droit, les programmes et les budgets nationaux, et de renforcer les capacités du bureau de statistique de l'Ouganda pour que celui-ci puisse produire les statistiques nécessaires pour surveiller la mise en œuvre des ODD relatifs à la migration en Ouganda. Au Maroc, l'autonomisation des femmes (ODD 5) et le travail des migrants (en particulier l'absence de possibilités d'emploi, ODD 8) ont été abordés en premier dans le rapport parallèle. Les rapports parallèles ont également fait l'objet d'une série de webinaires mondiaux organisés par le Groupe de travail sur la gouvernance mondiale des migrations et du développement au début de l'année 2016. Les acteurs de la société civile dans de nombreux pays, comme l'Indonésie, ont également mené des consultations nationales avec leurs gouvernements (Encadré 2).

#### ENCADRÉ 1

### Consultations nationales sur les objectifs de développement durable en Indonésie

En avril 2016, les organisations de la société civile Forum des migrants en Asie (FMA), Migrant Care et Serikat Buruh Migran Indonésie ont tenu leur première consultation nationale sur les ODD en Indonésie. La consultation a offert une tribune aux organisations de la société civile pour consolider leurs connaissances et leurs actions concernant les ODD au niveau gouvernemental international et national tout en préparant leurs propres perspectives et contributions sur la mise en œuvre des ODD. Une vingtaine de participants ont participé à des séances portant sur la compréhension des ODD et sur l'élaboration d'indicateurs spécifiques aux migrations pour l'agenda des ODD en Indonésie. Les discussions ont permis un échange d'idées fructueux entre la société civile et le gouvernement national, représenté par des fonctionnaires du gouvernement. Le groupe a établi un document final sur les objectifs et les indicateurs à utiliser pour faire pression relativement aux droits des migrants, ainsi que pour surveiller les efforts déployés par l'Indonésie pour mettre en œuvre les ODD, en particulier ceux qui visent la migration (MADE, 2016b).

En 2017, la réunion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable se tiendra du 10 au 19 juillet et portera sur un examen approfondi des ODD 1, 2, 3, 5, 8 et 14, en mettant l'accent sur l'élimination de la pauvreté<sup>15</sup>. Il est prévu que le HLPF de 2018 examinera les ODD 6, 7, 11, 12 et 15, en mettant l'accent sur des sociétés durables et résilientes, tandis que le HLPF de 2019 portera sur les ODD 4, 8, 10, 13 et 16, axé sur l'autonomisation des personnes et l'assurance de l'inclusion et de l'égalité. Les organisations de la société civile ont donc la possibilité d'engager davantage les gouvernements à travailler à l'élaboration de rapports parallèles et ainsi de suite afin de s'assurer que les engagements liés à la migration reflétés dans les ODD sont appliqués dans la pratique.

### Contributions aux tableaux de bord

Le tableau 1 résume les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la première édition du rapport *Mouvement* ; les recommandations et les critères de référence issus des Journées de la Société civile lors du 9<sup>e</sup> FMMD à Istanbul en 2015 ; les recommandations initiales émanant des Journées de la Société civile lors du 10<sup>e</sup> FMMD à Dhaka en 2016 ; et les propositions de mesures dans les tableaux de bord élaborés à la section 4 de cette deuxième édition du rapport *Mouvement*.

15 <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>

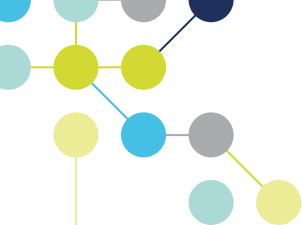


TABLEAU 1. Point 1 : L'examen des critères de référence et des indicateurs

DOMAINE DU 5Y8PP	RAPPORT MOUVEMENT #1 (MADE, 2016A)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ISTANBUL (MADE, 2015B)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DHAKA (MADE, 2017B)	INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD PROPOSÉS
Les objectifs de développement durable	<p>La société civile s'est-elle impliquée dans des campagnes pour inclure les migrants et la migration dans l'Agenda du développement post-2015 ?</p> <p>La migration est-elle reflétée dans l'Agenda du développement post-2015 ?</p> <p>Existe-t-il des plans pour assurer le suivi continu des indicateurs liés à la migration ?</p>	<p>Les plans et les politiques de développement nationaux (et locaux) pour la mise en œuvre des ODD renferment des références expresses aux actions sur les migrants et les migrations et consacrent des ressources adéquates.</p> <p>Les indicateurs mondiaux et nationaux de suivi des progrès incluent de manière explicite les migrants et les migrations, et les données collectées pour mesurer les progrès sont ventilées par âge, par sexe et par statut migratoire.</p> <p>La société civile joue, dans la mise en œuvre et le suivi des progrès, un rôle institutionnalisé aux niveaux mondial et national, plus particulièrement dans l'examen thématique mondial des objectifs relatifs aux migrants et aux migrations.</p>	<p>Mettre en œuvre et surveiller les aspects liés à la migration de l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable, y compris l'élaboration du nouveau Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière (en faisant avancer le point 10.7 des ODD entre autres) et avec l'engagement constructif du FMMD.</p>	<p><b>Engagement et inclusion :</b> Les organisations de la société civile engagent-elles les gouvernements pour s'assurer que les migrations sont prises en compte dans les plans nationaux de développement, ainsi que dans les plans et les politiques de mise en œuvre des ODD ? Combien de gouvernements ont figuré la migration dans leurs plans et politiques de mise en œuvre des ODD ?</p> <p><b>Suivi :</b> Les organisations de la société civile se sont-elles associées aux efforts d'assurer le suivi continu des indicateurs liés à la migration ? Combien de rapports parallèles ont été préparés ? Combien d'États prennent des mesures pour ventiler les données utilisées afin de mesurer les progrès sur les ODD par âge, par sexe et par statut migratoire ?</p>

## Point 2 : Engagement de la diaspora et des migrants dans le développement

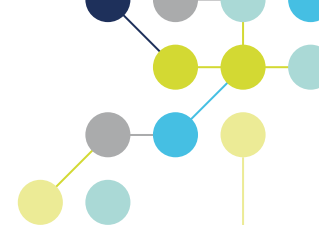
**Point 2** du Plan d'action vise à promouvoir « *des modèles et des structures qui facilitent l'engagement de la diaspora et des associations de migrants comme des entrepreneurs, des investisseurs sociaux, des défenseurs de politiques et des partenaires dans la définition et la réalisation des priorités pour l'ensemble du développement humain dans les pays d'origine, d'héritage et de destination* ». La première édition du rapport *Mouvement* a attiré l'attention sur le fait que, si un nombre croissant de gouvernements créent des structures telles que les ministères et les départements de la diaspora et qu'ils adoptent les politiques de la diaspora, les progrès réalisés dans la mise en œuvre pratique de ces engagements sont limités. Le rôle que jouent les migrants et la diaspora dans le développement des pays de destination n'a pas reçu autant d'attention. Ce dernier point a été abordé principalement dans le contexte des travaux sur la xénophobie qui seront abordés au point 3.5. Les acteurs de la société civile ont contribué et continuent de contribuer à

attirer l'attention sur les bonnes pratiques dans les quatre coins du monde.

### Action et plaidoyer de la société civile

La majorité (94,1 %) des exemples cités dans l'enquête sur la diaspora et l'engagement des migrants pour le développement ont été considérés comme positifs et, à l'instar des découvertes de la première édition du rapport *Mouvement*, reliées surtout à la création des ministères et départements responsables des affaires de la diaspora et/ou de nouveaux cadres et stratégies de politiques. Par exemple, la Zambie a tenu sa première Diaspora *Indaba* (conférence) en octobre 2015 et le Burundi a adopté en 2016 une politique nationale sur la diaspora. Les droits de vote demeurent un domaine important pour les campagnes de sensibilisation. Au Sri Lanka, le projet de constitution reconnaît actuellement l'importance d'accorder le droit de vote aux travailleurs migrants.

On a donné peu d'exemples d'initiatives concrètes visant spécifiquement les milieux d'affaires. La République Démoc-



cratique du Congo a l'un des résultats les plus bas pour la « facilité de faire des affaires » (Banque Mondiale, 2017), mais semble avoir fait quelques améliorations en ce qui concerne les nouvelles entreprises en ouvrant un guichet unique en février 2016 pour soutenir la création des entreprises dans un délai accéléré. C'est le genre d'initiative mis en évidence dans le rapport thématique MADE « Diaspora and Migrant Investment and National Development : Building on the Nexus », publié en novembre 2016. Le rapport fait valoir que « la conversion des investissements en actions d'investissement nécessite de forts partenariats public-privé impliquant la diaspora,

un accès adéquat au financement et au capital, la formation commerciale et le développement des compétences, ainsi que des interventions réglementaires et politiques aux niveaux national et transnational. Deux défis majeurs pour les entrepreneurs de la diaspora sont l'accès au capital et le soutien technique » (MADE, 2016c, p.18). Les paragraphes ci-dessous mettent en lumière certains exemples de bonnes pratiques identifiés dans ce rapport, qui conclut en proposant dix recommandations (Encadré 3) pour les travaux futurs visant à faire avancer le point 2 du Plan d'action.

## ENCADRÉ 2

### Recommandations du Rapport thématique MADE sur la diaspora et l'engagement de la diaspora

**« 1. Mettre en place un environnement réglementaire et commercial** permettant d'élargir l'impact de la diaspora et les contributions des migrants dans leurs pays d'origine, tels que la simplification des processus bureaucratiques en vue de favoriser un environnement propice à l'investissement des migrants et à la création d'entreprises, grâce à des guichets uniques facilitant les projets d'investissement et d'entrepreneuriat par la diaspora.

**2. Créer de nouveaux produits financiers et faciliter l'accès au capital**, notamment en soutenant l'investissement transfrontalier et les programmes de financement innovants pour les entreprises sociales et privées. Cela pourrait inclure, par exemple, une injection de capitaux dans l'économie qui soutient le secteur des PME, l'apport des subventions locales et transnationales et d'autres formes de capital, des mécanismes de cofinancement, favorisant l'accès aux partenariats public-privé (PPP) adaptés ou leur création, et développant des initiatives de financement public (PFI) pour les entrepreneurs issus de la diaspora et les entrepreneurs migrants.

**3. Développer les compétences commerciales et techniques de la diaspora / des migrants** en facilitant le soutien à la formation et au renforcement des capacités au niveau des compétences liées à l'entreprise, au commerce et à la gestion.

**4. Veiller à la cohérence des politiques aux niveaux national et local en ce qui concerne les stratégies de participation de la diaspora.** Ces politiques devraient être liées aux discours tenus par les organisations mondiales sur la migration, comme le FMMD, les processus consultatifs régionaux (PCR), les dialogues régionaux ou sous-régionaux pour la coopération transfrontalière, et les politiques nationales pertinentes devraient être intégrées dans les mécanismes de planification locale — en tant qu'élément indispensable pour le développement national dans les pays d'origine et de résidence.

**5. Créer des cadres favorables à la facilitation et à la mobilisation des envois de fonds des migrants pour l'impact social.** Des efforts nationaux et transnationaux devraient être mis en œuvre pour baisser les coûts de transfert transnational des envois de fonds aux pays du

Sud par des réformes réglementaires, politiques et institutionnelles. Compte tenu de l'objectif ODD 10.c, cela peut inclure le soutien aux campagnes et aux initiatives existantes, là où elles existent, tel que le Plan d'action de Nairobi sur les transferts de fonds.

**6. Examiner la possibilité d'octroyer des primes d'encouragement**, par exemple sous la forme d'allègements fiscaux proportionnels au niveau des envois de fonds versés dans des investissements productifs.

**7. Formuler des stratégies coordonnées pour maîtriser les transferts de fonds pour le développement et la consolidation de la paix et encourager les acteurs des secteurs public et privé à se concentrer sur les nouvelles innovations technologiques** pour faciliter d'autres systèmes de transfert de fonds impliquant les paiements mobiles et les monnaies numériques pour accroître la concurrence et réduire les coûts de transfert.

**8. Collecter des données, des recherches et des études sur les bonnes pratiques** en défendant une approche coordonnée qui justifie et partage les bonnes pratiques et les leçons apprises, et qui permet des interventions politiques fondées sur des preuves.

**9. Mener d'autres enquêtes auprès des ménages** qui permettent d'évaluer le profil et la nature de la diaspora et des entrepreneurs migrants, la taille des investissements, les secteurs d'intérêt et ceux dans lesquels l'investissement de la diaspora peut avoir le plus d'impact, afin d'étayer la planification des politiques et les interventions stratégiques. De plus, recueillir plus de données sur l'ampleur des flux de transferts de fonds, des voies de transfert de fonds et des méthodes pour améliorer l'intégration des transferts de fonds dans les efforts de développement (avec un intérêt particulier pour les situations fragiles et touchées par les conflits).

**10. Développer et coordonner les efforts de la société civile pour la participation de la diaspora** en rejoignant le réseau mondial MADE et ses activités, afin d'aider plus efficacement la diaspora et les migrants dans leurs rôles d'entrepreneurs et d'investisseurs sociaux.»

(MADE, 2016c, pp. 26-27)



Aux Philippines, le gouvernement a créé un portail en ligne pour l'engagement de la diaspora, BaLinkBayan<sup>16</sup>, qui fournit aux *balikbayan* (les Philippines rentrant chez eux) des renseignements sur le démarrage d'entreprises et les opportunités d'investissement, ainsi que des informations sur les possibilités de bénévolat (MADE, 2016c). En plus des informations, l'accès au financement est également un enjeu clé. Un domaine qui a éveillé une attention particulière est celui des transferts de fonds. En juillet 2016, sous les auspices de la Plateforme de développement Diaspora Afrique-Europe (ADEPT) d'AFFORD et en partenariat avec le ministère kenyan des Affaires étrangères et l'Institut africain pour les envois de fonds de l'Union africaine, le cinquième Dialogue de développement par la diaspora (DDD5) « Actions nécessaires pour réduire les coûts d'envois de fonds en Afrique » s'est tenu à Nairobi, au Kenya. L'événement a abouti au Plan d'action de Nairobi sur les envois de fonds (ADEPT, 2016) qui prévoit « des activités à court, moyen et long terme, telles que l'adoption et l'application des actions opérationnelles immédiates réputées efficaces en ce qui concerne la baisse des coûts de transfert de fonds (2016 à 2017) ; la mise à essai, le pilotage et l'adoption de schémas innovateurs et créatifs à moyen terme (2016 à 2019) ; et la consolidation, la reproduction et la normalisation du statut lié aux coûts bas à long terme (2020 à 2030) » (MADE, 2016c, p. 23).

Au-delà des envois de fonds, une discussion plus large sur l'accès au financement présente quand même de l'intérêt. La Fondation Calvert, une institution financière de développement communautaire (IFDC) a développé des plateformes créatives pour mobiliser des capitaux. Grâce à des plateformes telles que *vested.org*, la diaspora, avec d'autres parties intéressées, peut faire un investissement d'aussi peu que 20 USD pour soutenir des initiatives à travers le monde. La Fondation Calvert soutient également l'International Diaspora Engagement Alliance (IdEA)<sup>17</sup>, une initiative sans but lucratif qui cherche à relier les membres de la diaspora aux opportu-

nités de restituer à leurs pays d'origine / d'héritage ce qu'on a leur donné dans quatre domaines clés : investissement et entrepreneuriat, philanthropie, bénévolat et innovation. IdEA est gérée via un partenariat public-privé entre le Département d'État américain et l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID).

Il est probable qu'il y ait beaucoup d'autres exemples, en particulier au niveau local. Cependant, il est fort peu probable qu'ils soient saisis si les questions ne portent que sur des changements de politiques significatifs. Il serait utile donc lors de l'élaboration des tableaux de bord de formuler des questions qui feraient émerger des exemples précis d'efforts déployés par différents acteurs — ou partenariats — pour faire participer la diaspora d'une manière créative. Une autre raison derrière l'échange de bonnes pratiques en ce qui concerne la participation de la diaspora est de mettre en valeur le travail des migrants dans les pays d'origine et de destination. Cela peut servir de contre-récit à certains des discours les plus négatifs concernant les migrants en mettant en évidence le côté positif de la migration. Ce point est présenté plus en détail à la section 3.5.

### Contributions aux tableaux de bord

Le tableau 2 résume les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la première édition du rapport *Mouvement* ; les recommandations et les critères de référence issus des Journées de la Société civile lors du 9<sup>e</sup> FMMD à Istanbul en 2015 ; les recommandations initiales émanant des Journées de la Société civile lors du 10<sup>e</sup> FMMD à Dhaka en 2016 ; et les propositions de mesures dans les tableaux de bord élaborés à la section 4 de cette deuxième édition du rapport *Mouvement*. Les indicateurs proposés pour le tableau de bord Diaspora ont été développés après une consultation avec AFFORD, les coordinateurs de groupe de travail MADE sur la diaspora et les migrants en développement.

16 <http://www.balinkbayan.gov.ph/>

17 <http://www.diasporaalliance.org/>



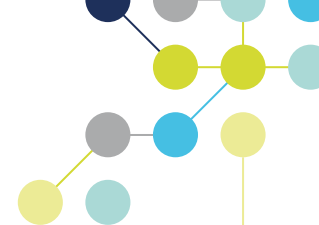


TABLEAU 2. Point 2 : L'examen des critères de référence et des indicateurs

DOMAINE DU 5Y8PP	RAPPORT <i>MOUVEMENT</i> #1 (MADE, 2016A)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ISTANBUL (MADE, 2015B)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DHAKA (MADE, 2017B)	INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD PROPOSÉS
Diaspora	<p>Avez-vous constaté une coopération accrue entre les diasporas, les droits des migrants et d'autres organisations de la société civile pour transformer les politiques publiques dans les pays d'origine et de destination afin d'assurer l'accès à un travail décent, à la santé, à l'éducation et aux droits pour tous, et mettre en place un cadre réglementaire solide pour les migrants et la diaspora afin d'investir dans le développement et la création d'emplois ?</p> <p>Y a-t-il une augmentation du nombre d'États dotés de mécanismes formels pour impliquer les communautés de migrants/la diaspora ?</p> <p>Est-ce qu'il y a davantage de pays qui offrent des services spécifiques et des mécanismes de financement pour soutenir les investissements des migrants et de la diaspora ?</p> <p>Le rôle de la diaspora et des migrants est-il inclus dans les ODD ?</p> <p>Y a-t-il eu un lancement d'instruments de financement international qui ciblent spécifiquement les organisations de la diaspora ?</p> <p>Y a-t-il une augmentation du nombre de pays ayant une approche tolérante vis-à-vis de la double nationalité ?</p>	<p>Les plans de développement nationaux et locaux comprennent la participation et les ressources de la diaspora et des migrants.</p> <p>Des fonds de développement nationaux et globaux de la diaspora ont été créés.</p> <p>Augmenter l'accessibilité des migrants et de la diaspora aux mécanismes et aux ressources nécessaires à la création d'entreprises et à l'investissement dans le pays d'origine.</p>	<p>Reconnaître et faciliter plus activement le leadership de la diaspora et des migrants à des fins de développement par la création d'emplois, l'entrepreneuriat social et la promotion des politiques publiques.</p>	<p><b>Politiques / Stratégies de la diaspora :</b> Combien de gouvernements a) sont en train de discuter b) ont développé une politique de la diaspora ? Combien de pays offrent des droits de vote aux diasporas à l'étranger ? Combien de gouvernements ont créé des structures au sein du gouvernement dans le but de soutenir la participation de la diaspora ? Combien de gouvernements ne demandent pas aux émigrants d'abandonner leur nationalité après la naturalisation ? Combien de pays relie leurs politiques ou plans visant la diaspora à d'autres stratégies d'intérêt (par exemple le commerce) ?</p> <p><b>Accès au capital :</b> Est-ce qu'il y a davantage de pays qui offrent des services spécifiques et des mécanismes de financement pour soutenir les investissements des migrants et de la diaspora ? Y a-t-il eu un lancement d'instruments de financement international qui ciblent spécifiquement les organisations de la diaspora ?</p> <p><b>Partenariats :</b> Y a-t-il eu des partenariats entre le gouvernement local ou national et les réseaux ou entreprises de la diaspora qui cherchent à renforcer la contribution au développement de la diaspora ?</p>

## 3.2 Les droits des migrants

Lié aux Points 3 et 4 du Plan d'action

### Point 3 : Migrants en détresse

Le **troisième point** du Plan d'action demande « *des mécanismes multipartites fiables pour répondre aux besoins d'assistance et de protection des migrants en détresse, notamment ceux piégés dans des situations de guerre, de conflit ou de catastrophe (naturelle ou humaine), mais dans la même logique et urgence par rapport à leur situation de migrants victimes de violence ou de trauma en transit.* » La première édition du rapport *Mouvement* a attiré l'attention sur les défis liés aux mesures mises en place pour prévenir les flux migratoires clandestins par le renforcement — et souvent la militarisation — des frontières. Ces restrictions augmentent la précarité des déplacements des migrants en poussant les migrants vers des itinéraires plus dangereux et, dans de nombreux cas, à recourir aux passeurs. Cette tendance n'a pas montré de signes d'amélioration depuis octobre 2015.

Les routes migratoires dangereuses sont un domaine dans lequel des efforts ont été déployés pour suivre les tendances au fil du temps. À partir d'un petit effort fait par la société civile en Italie, il y a maintenant plusieurs projets d'envergure visant à surveiller les décès des migrants ; le projet de l'OIM sur les migrants disparus est peut-être le plus connu<sup>18</sup>. Le projet sur les migrants disparus estime sur la base des décès rapportés par les gouvernements, les médias, les Nations Unies ou les ONG que 7 509 migrants, quel que soit leur statut, sont morts sur les routes migratoires mondiales en 2016 seulement. C'est une augmentation de plus de 20 % du total de 6 107 décès enregistrés en 2015. En 2016, plus des deux tiers des décès ont été enregistrés en Méditerranée, soit une augmentation d'un peu plus de 5 % par rapport à 2015 (OIM, 2017). Il est toutefois important de reconnaître que ce n'est pas seulement une question européenne. Partout dans le monde, les migrants ont recours à des routes dangereuses en quête de sécurité ou d'une vie meilleure. Par exemple en Amérique Centrale et au Mexique, la traversée du désert du Sinaï ou en Afrique du Nord, à travers le Yémen vers l'Arabie saoudite, à travers la mer d'Andaman et bien d'autres itinéraires. En outre, réduire le nombre de décès de migrants aux frontières n'est pas la seule préoccupation de ceux qui cherchent à protéger les migrants en détresse. C'est pourquoi les mesures devraient chercher à identifier et à unifier les sources de données qui fournissent des informations sur les décès et les accidents qui surviennent en milieu de travail, en détention, à la suite d'attaques racistes et ainsi de suite — c'est à ce quoi l'OIM fait également appel.

18 Un autre exemple est la base de données Morts aux frontières. C'est le résultat d'un travail mené par des chercheurs de Vrije Universiteit Amsterdam qui utilise les certificats de décès délivrés par les municipalités en Italie, à Malte, en Espagne, à Gibraltar et en Grèce pour identifier les décès de migrants survenus entre le 1er janvier 1990 et le 31 décembre 2013 (Last et al, 2017).

### Action et plaidoyer de la société civile

La première édition du rapport *Mouvement* s'est concentrée principalement sur les efforts déployés par les organisations de la société civile pour travailler parallèlement à de tels processus comme celui de Migrations dans les pays en crise (l'initiative MICIC) et sur la promotion des «Principes et directives recommandés sur les droits de l'homme aux frontières internationales délivrés par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Ces actions sont admirables et permanentes (Encadré 4). En attirant néanmoins l'attention sur les migrants en crise et non seulement sur les pays en crise, ce rapport s'attarde également aux efforts des organisations de la société civile qui travaillent sur le plan local.

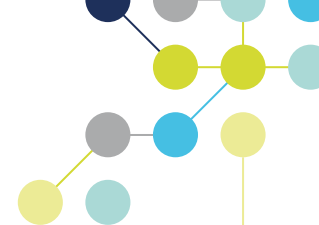
#### ENCADRÉ 3

##### Initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC)

Depuis la création de l'initiative MICIC en 2014 par les gouvernements des Philippines et des États-Unis, le projet MADE et le programme Migrants en Détresse de la Coalition mondiale sur les migrations (GCM) ont été réunis pour organiser la participation régulière de la société civile dans les consultations régionales avec les gouvernements. L'initiative MICIC est « un engagement géré par l'État qui cherche à améliorer la capacité des États et des autres parties prenantes à renforcer la protection et à atténuer la vulnérabilité des migrants touchés par des situations de crise » (MICIC, sans date). Des consultations régionales ont été menées avec des acteurs de la société civile en Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est (mars 2015) ; Europe de l'Est et Asie centrale (juin 2015) ; Afrique de l'Ouest et centrale (décembre 2015) ; Amérique latine (février 2016) ; le Moyen-Orient et Afrique du Nord (mars 2016) ; et Afrique de l'Est et Afrique du Sud (avril 2016). Deux recommandations principales sont issues en particulier :

- « que cet effort du MICIC doit aller au-delà des simples migrants dans des pays en situation de conflit et de catastrophe, pour s'assurer que tous les migrants vulnérables sont protégés quelle que soit la cause, la nature ou le lieu de leur vulnérabilité
- que la protection des droits de l'homme en temps ordinaire est la meilleure façon de protéger les migrants— et que les migrants sont mieux préparés à se protéger en cas de crises ; et que tous ces efforts visant à améliorer les politiques et les pratiques requièrent la participation directe des acteurs de la société civile, notamment des migrants et des réfugiés » (MADE, sans date)





Dans l'enquête, un peu plus d'exemples négatifs (55 %) de changements dans les politiques et la pratique ont été signalés relativement aux migrants en détresse. C'est dans ce domaine qu'on a identifié, à côté de la gouvernance des migrations, le plus d'exemples de changement. Des exemples positifs concernant les initiatives mondiales telles que l'initiative MICIC (Encadré 3) et l'initiative Nansen (Encadré 6), ainsi que les efforts visant à accroître l'accès des migrants en détresse à des mécanismes de justice adéquats. Parmi les exemples de tels mécanismes, citons la mise en place d'un mécanisme de plaintes en ligne, en espagnol, qui permet aux

migrants de déposer des plaintes concernant leur traitement aux frontières des États-Unis et, après plus de deux décennies de lutte, la mise en œuvre d'un mécanisme transnational d'accès à la justice au Mexique (Encadré 5). En outre, des mesures de lutte contre la traite dans des pays comme la Thaïlande, la Tunisie, le Djibouti et l'Éthiopie ont été mises en évidence, ainsi que des campagnes de régularisation au Maroc (2014), en Afrique du Sud (pour les pays du Lesotho), en Belgique et aux États-Unis d'Amérique, bien que cela se soit inversé entre temps (Encadré 4).

#### ENCADRÉ 4

##### La règle 4-4 de la Cour suprême des États-Unis

En 2012, et plus tard en 2014, l'ancien président américain Barack Obama a publié l'amnistie exécutive DACA (Accès différé pour les enfants entrants aux États-Unis) pour octroyer à 1,3 million d'immigrants sans papiers qui sont entrés dans le pays en tant que mineurs le droit de résidence et de travail aux États-Unis. Il s'agissait là d'un pas monumental. Cependant, après la décision 4-4 adoptée par la Cour suprême des États-Unis en juin 2016, les deux programmes ont été effectivement gelés, ce qui est une grande perte pour la communauté des migrants.

#### ENCADRÉ 5

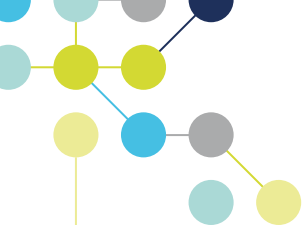
##### Mécanismes transnationaux et accès à la justice

En décembre 2015, le gouvernement mexicain a mis en place un mécanisme transnational pour améliorer l'accès à son système judiciaire. *Le Mécanisme de soutien étranger mexicain à la recherche et à l'enquête* vise à «garantir l'accès à la justice aux migrants victimes de crimes et de violations des droits de l'homme et leurs familles qui se trouvent dans un autre pays et qui ne peuvent pas accéder directement aux autorités judiciaires au Mexique» (Meyer & Suarez-Enriquez, 2016). Ce mécanisme permet aux victimes des crimes perpétrés au Mexique et à leurs familles situées à l'étranger de traiter avec le système judiciaire mexicain concernant leurs requêtes sans avoir à se déplacer au Mexique (Meyer & Suarez-Enriquez, 2016). Qui plus est, ils peuvent revendiquer la justice et demander des réparations tout en étant protégés par le principe de non-discrimination.

Les migrants, leurs familles et les organisations de la société civile avaient proposé un tel mécanisme depuis plus de 20 ans, soulignant la nécessité pour les autorités de réagir aux abus et aux crimes subis par les migrants en transit ainsi que par leurs familles, indépendamment de la nationalité ou du lieu du crime commis (Meyer & Suarez-Enriquez, 2016 ; Interview). Leur plaidoyer a continué jusqu'au niveau international ; en particulier le Rapporteur sur les droits des migrants du Système latino-américain, la Commission

interaméricaine sur les droits de l'homme, le Comité pour la lutte contre les disparitions forcées et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ont eu l'idée d'un mécanisme transnational et l'ont recommandé ouvertement au gouvernement mexicain. L'engagement du Gouvernement mexicain en vue de l'établissement du *Mécanisme* lors de la session de 2015 de la Commission interaméricaine est considéré par les acteurs de la société civile un tournant décisif dans la lutte pour assurer l'accès à la justice aux migrants en transit.

Actuellement, les autorités et les groupes de la société civile travaillent pour transférer le *Mécanisme* au Guatemala et au El Salvador afin d'établir un système de justice transnationale régionale plus fort. En plus, le *Mécanisme* pourrait servir de prototype face aux crises qui affectent actuellement l'Europe et l'Asie. Si la création du mécanisme de justice transnationale du Mexique a été reçue avec enthousiasme, elle n'a pas mené jusqu'à présent aux résultats désirés au niveau pratique. Un manque de ressources disponibles pour l'unité d'investigation empêche sérieusement l'investigation des 129 cas qui ont été présentés jusqu'au mois de septembre 2016. En plus, les règles opérationnelles et la classification des crimes restent ambiguës, s'ajoutant au manque de résultats au niveau de l'unité (Suárez, Knippen & Meyer, 2016).



Un autre développement positif sur lequel se sont concentrées les organisations de la société civile dans le sondage est l'attention accrue accordée aux personnes déplacées au sein de leur propre pays, et aux personnes déplacées pour des raisons autres que celles strictement couvertes par la Convention sur les réfugiés de 1951 et par le Protocole de 1967. En particulier, les efforts de se concentrer sur les personnes déplacées ou en danger d'être déplacées à cause des phénomènes météorologiques sont présentés dans le sondage (Encadré 6). Les répondants au sondage ont attiré également l'attention sur les efforts de certains pays d'accroître l'accès sur leurs territoires de ceux qui demandaient la protection internationale ; les exemples comprennent l'Argentine et le Brésil. En tout cas, la préoccupation la plus

importante des répondants a fait référence au manque de voies légales des personnes qui demandent la protection internationale (Encadré 7). Une augmentation de la détention et de la déportation des migrants sans papiers, qui sont souvent des demandeurs d'asile, a été une tendance observée par un nombre important de répondants qui ont rapporté les situations du Mexique, de l'Espagne, de la Thaïlande et de l'Australie, parmi d'autres. La détention des enfants a constitué une préoccupation importante pour les défenseurs des droits des enfants (Section 3.2 ; Point 4 du Plan d'action). Des préoccupations ont été suscitées par les personnes qui ont été renvoyées sans bénéficier de conditions appropriées au retour, par exemple en ce qui concerne les retours du Kenya en Somalie ou du Mexique en Amérique Centrale.

## ENCADRÉ 6

### Le déplacement induit par le climat

Conformément aux estimations de l'Observatoire des situations des personnes déplacées, 14,7 millions de personnes ont été déplacées à cause des catastrophes naturelles seulement en 2015. Si un bon nombre de déplacements induits par le climat n'est pas pris en compte, les experts soutiennent que certaines personnes ont été les victimes du déplacement prolongé à cause des phénomènes météorologiques, déplacements qui ont duré jusqu'à 26 ans (l'Observatoire des situations des personnes déplacées, 2016).

Afin d'aborder le déplacement induit par le climat, on a lancé *l'Initiative Nansen* au mois d'octobre 2012. L'initiative représente une collaboration entre différents pays, en particulier la Suisse et la Norvège, et d'autres acteurs intéressés, afin de s'engager dans « un processus consultatif mené par l'État, selon une démarche ascendante » (Initiative Nansen, 2015, p.1). Leur but est d'utiliser les expériences des gouvernements afin d'établir des pratiques efficaces qui servent à protéger les personnes déplacées au niveau transfrontalier dans le contexte des catastrophes naturelles, y compris du changement climatique. Cette initiative a mené à la formulation de l'Agenda pour la protection *des personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte de catastrophes*, avec la consultation de différents gouvernements et, ce qui est important, des acteurs de la société civile. Les réunions avec les acteurs de la société civile ont représenté un forum pour comprendre les défis et les besoins de protection présentés par les déplacements induits par le climat. Au mois d'octobre 2015, 109 gouvernements ont approuvé le *Programme* (Initiative Nansen, 2015).

Le mois de mai 2016 a marqué l'établissement de la *Plateforme sur le déplacement en cas de catastrophe* lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire d'Istanbul. Fondée par seize États et l'Union européenne, la *Plateforme* travaille en vue de la mise en œuvre de *l'Agenda pour la protection de l'Initiative Nansen*. Plus particulièrement, la *Plateforme* se propose de combler les lacunes et le manque de données, d'identifier des pratiques efficaces et de promouvoir la formulation de politiques cohérentes qui visent la protection des personnes affectées par le déplacement induit par le climat (Plateforme sur le déplacement en cas de catastrophe, sans date).

## ENCADRÉ 7

### Voies légales en vue de la protection internationale

Lors des préparations pour la Déclaration de New York<sup>19</sup>, les organisations humanitaires ont attendu un engagement de la part des gouvernements du nord global afin de réinstaller 10 % des réfugiés du monde. Si la Déclaration a reconnu vraiment l'ampleur mondiale de la mobilité humaine et l'urgence de trouver des solutions au déplacement des personnes et au conflit, elle n'a pas réussi à proposer des mesures concrètes (*The Guardian*, 2016). En concordance avec les espoirs réitérés avant le Sommet des Nations Unies, Oxfam a demandé à maintes reprises que 10 % des réfugiés syriens qui se trouvent dans les pays voisins de la Syrie soient réinstallés dans le nord global. Au début de 2016, ce pourcentage de 10 % était représenté par 460 000 Syriens. Conformément à Oxfam, dès l'année 2013 à peine 128 612 places pour la réinstallation ont été promises par le nord global ; soit seulement 28 % du minimum qui leur revenait, en conformité avec leurs quotes-parts. Une analyse menée par Oxfam montre que 24 des 28 nations les plus importantes du monde enregistrent des retards en ce qui concerne la réinstallation des réfugiés, conformément à la quote-part établie, quote-part calculée en fonction de la taille de leur économie. Seulement la Norvège (260 %), le Canada (238 %), l'Allemagne (113 %) et l'Australie (110 %) ont accompli jusqu'à présent leurs responsabilités établies par la Convention de Genève sur les réfugiés (Oxfam, 2016).

Au mois de mai 2016 on a eu la publication de l'Index Bienvenue aux réfugiés, compilé par GlobeScan, qui a enquêté 27 000 personnes de 27 pays. L'Index classe les pays en fonction de l'accueil des réfugiés dans leurs sociétés. Il a constaté que, au niveau mondial, 80 % des répondants au sondage accepteraient dans leur pays des gens qui fuient la guerre ou la persécution, et dix pour cent accueilleraient des réfugiés dans leurs maisons. En plus, 66 % des gens ne sont pas satisfaits par les mesures prises par leurs gouvernements pour accueillir les réfugiés, déclarant que les gouvernements doivent faire plus pour aider les gens qui fuient la guerre ou la persécution. En conformité avec

ces résultats, le Secrétaire d'Amnesty International, Salil Shetty, a conclu que « ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Les gens sont prêts à accueillir les réfugiés, mais les réponses inhumaines de gouvernements à la crise des réfugiés sont sévèrement déphasées par rapport aux opinions de leurs propres citoyens » (Amnesty International, 2016).

En effet, comme conséquence de la déception suscitée par les actions des gouvernements, on observe un nombre de plus en plus croissant d'organisations de la société civile qui s'occupent elles-mêmes de la réinstallation des réfugiés des zones de conflit dans des régions sûres de l'Europe. Une telle initiative est *Humanitarian Corridors* (Corridoi Umanitari), un projet italien régi par une coopération entre plusieurs églises et fédérations chrétiennes. Le projet assure des billets d'avion aux gens qui se trouvent dans des situations vulnérables et les aide à entrer légalement en Italie, en conformité avec l'Article 25 sur le Visa Schengen à validité territoriale limitée. Il se propose de combattre les décès à la frontière, tout comme les réseaux de contrebande et de traite en Europe, et d'assurer un passage sûr et humain aux réfugiés. Les participants au projet sont choisis par les organisateurs mêmes du programme des camps de réfugiés du nord de l'Afrique et du Moyen-Orient. La sélection s'appuie sur plusieurs critères de vulnérabilité, élargissant la compréhension du terme « réfugié » et franchissant les limites entre migrants politiques et économiques et la migration forcée et volontaire. Entre le mois de février et le mois d'octobre 2016, 300 réfugiés sont entrés en Italie en tant que partie du programme, un nombre total de 2 000 réfugiés étant attendus dans les deux années à suivre. Si le programme représente vraiment pas un pas en avant relatif au traitement humanitaire des réfugiés, il dépend encore de la bonne volonté du gouvernement italien. Bien que les coûts du programme soient couverts par des donations et des moyens privés, l'État n'ayant pratiquement aucune responsabilité financière, c'est au gouvernement qu'appartient la tâche d'assurer la base légale pour que les réfugiés puissent entrer au pays (Squire, 2016).

### Contributions aux tableaux de bord

Le tableau 3 résume les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la première édition du rapport *Mouvement* ; les recommandations et les critères de référence issus des Journées de la Société civile lors du 9<sup>e</sup> FMMD à Istanbul en 2015 ; les recommandations initiales émanant des

Journées de la Société civile lors du 10<sup>e</sup> FMMD à Dhaka en 2016 ; et les propositions de mesures dans les tableaux de bord élaborés à la section 4 de cette deuxième édition du rapport *Mouvement*.

19 [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/71/L.1](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/71/L.1)

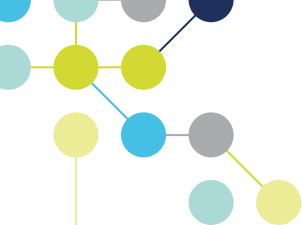
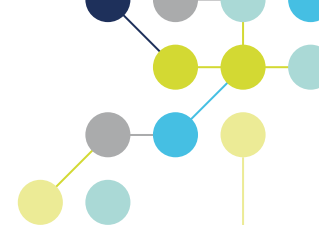


TABLEAU 3. Point 3 : L'examen des critères de référence et des indicateurs

DOMAINE DU 5Y8PP	RAPPORT MOUVEMENT #1 (MADE, 2016A)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ISTANBUL (MADE, 2015B)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DHAKA (MADE, 2017B)	INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD PROPOSÉS
Migrants en détresse	<p>Les mécanismes multi-acteurs existent-il pour répondre aux besoins d'assistance et de protection des migrants piégés dans une situation de détresse ?</p> <p>Les initiatives mentionnées se concentrent-elles sur les migrants victimes de violence ou de traumatismes durant le transit ?</p> <p>Existe-t-il un groupe de travail de la société civile, qui pourrait servir de liaison entre le groupe Migrants en crise et les organisations de la société civile, en se concentrant - du point de vue politique et sur le terrain - sur la protection des migrants bloqués en transit et dans des situations de crise ?</p> <p>Inclusion des migrants en situation de crise dans l'agenda des PCR.</p> <p>Des données sont-elles disponibles sur les décès de migrants ou les disparitions en mer, en transit, aux frontières, en détention et lors de la déportation et d'autres mouvements ?</p> <p>Le nombre de migrants morts ou disparus en mer, en transit, aux frontières, à la détention et lors de la déportation et d'autres mouvements est réduit à zéro.</p>	<p>Réduction rapide du nombre de migrants tués, blessés, détenus ou victimes d'actes criminels dans leurs tentatives de franchir les frontières maritimes, terrestres et aériennes.</p> <p>Augmentation du nombre d'États et d'autorités de surveillance des frontières en cours de formation et qui utilisent des outils pour protéger les migrants dans les flux migratoires mixtes, y compris les Principes et Recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et les lignes directrices en cours d'élaboration sur les migrants dans les pays en crise.</p> <p>Suppression des obstacles juridiques, administratifs et pratiques dans les droits nationaux pour les organisations offrant de l'aide juridique, humanitaire et sociale aux migrants en déplacement.</p> <p>Réduire le nombre de personnes forcées à se déplacer, en s'attaquant aux causes profondes de ce déplacement et en fournissant des voies légales pour circuler.</p> <p>Augmentation du nombre de solutions durables pour les migrants forcés qui reconnaissent et investissent dans leur développement et leur potentiel humain, notamment par l'accès au marché du travail, l'éducation des enfants, l'intégration locale, la réinstallation, le regroupement familial et les avenues menant à l'obtention de la résidence permanente et de la citoyenneté.</p>	<p>Organiser et, dans la mesure du possible, renforcer les droits, les cadres, les outils pratiques et les partenariats existants afin de mettre en œuvre, de manière beaucoup plus cohérente, la protection et les solutions centrées d'abord sur les besoins, axées sur les droits de l'homme et fondées sur le développement humain pour les migrants de toute sorte et en toute crise que ce soit, en transit et aux frontières. Les droits doivent être le point de départ, la base et le lien logique du nouveau Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière.</p>	<p><b>Périples dangereux :</b> Des données sont-elles disponibles sur les décès de migrants ou les disparitions en mer, en transit, aux frontières, à la détention et lors de la déportation et d'autres mouvements ? Combien de gouvernements ont pris des mesures pour restreindre l'accès à leurs territoires à ceux qui recherchent une protection internationale ? Combien de gouvernements ont pris des mesures pour améliorer l'accès à leurs territoires à ceux qui cherchaient à obtenir une protection internationale (par exemple la réinstallation) ?</p> <p><b>Conditions en destination :</b> Combien de gouvernements proposent des solutions durables aux migrants forcés par : a) l'accès aux marchés du travail 2) l'accès aux services (santé, éducation) 3) l'accès à la documentation (par exemple, régularisation) ?</p>



## Point 4a : Les femmes dans les contextes de migrations

Le **Point 4** du Plan d'Action fait référence aux femmes et aux enfants dans le contexte des migrations. Cette section du rapport vise les femmes, tandis que la section suivante porte sur les enfants. En ce qui concerne les femmes, le **Point 4a** se propose de *promouvoir des « modèles et structures pour répondre spécifiquement aux besoins et aux droits des femmes migrantes, dont des politiques et des programmes permettant aux travailleuses de choisir entre migrer ou rester dans le pays d'origine, ainsi qu'une législation permettant aux travailleuses, indépendamment de leur statut migratoire, d'avoir accès aux services de base ; des moyens d'accès au système judiciaire ; et la protection contre toutes formes de violence »*. Chose importante, le Plan d'Action fait appel de manière expresse aux droits des femmes migrantes qui doivent être abordés en tant qu'objectif à part entière, mais aussi comme une question transversale dans le Plan entier.

### Action et plaidoyer de la société civile

Lors des Journées de la Société civile du FMMD, organisées en 2015 et en 2016, le rapporteur spécial pour les femmes a mis en évidence deux aspects clé : 1) il ne faut pas s'occuper seulement des migrants qui sont femmes, mais aussi des femmes qui sont affectées par la migration, par exemple, « les mères des disparus » 2) les femmes en migration ne sont pas par définition une « population vulnérable », qui doit être « sauvée », bien que les politiques puissent les placer dans des situations de vulnérabilité. Des questions communes qui ont été présentées par les rapporteurs pendant les deux éditions de cet événement ont visé l'accès aux services sociaux et à la justice, quel que soit le statut migratoire ; la vie sans violence ; l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive ; l'applicabilité de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) pour les femmes

migrantes ; la reconnaissance de ce qui est considéré de manière générale comme travail informel (tel que le travail domestique) dans le droit du travail ; la liberté d'expression et le droit syndical.

Dans le sondage relatif aux femmes, on a rapporté légèrement plus d'exemples positifs (57,1 %) concernant le changement des politiques et des pratiques par rapport aux exemples négatifs (42,9 %), bien qu'un nombre relativement petit d'exemples visant les femmes ait été cité en général. La majorité des exemples faisaient référence aux travailleurs domestiques, avec des exemples positifs qui visaient, principalement, les droits accrus et la reconnaissance, conformément à la loi du travail, tandis que les exemples négatifs faisaient référence à la situation contraire. Dans certains cas, il y avait des opinions partagées sur le même problème. Parmi les exemples cités, onze visaient les restrictions de l'émigration des femmes, parmi lesquels certains considéraient que le fait de garantir la protection aux femmes était un exemple positif, tandis que les autres craignaient que ces politiques puissent pousser les femmes migrantes dans des situations vulnérables, en les forçant à migrer de manière clandestine si elles choisissent de migrer (Encadré 8). Un autre problème clé fait référence à l'accès aux services tels que les soins prénataux accordés aux femmes migrantes ou les mécanismes de justice dans les cas d'abus, quel que soit le statut migratoire. Un exemple en ce sens est présenté dans l'Encadré 9 sur le Réseau des maisons d'hébergement pour les femmes en Europe. L'utilisation croissante de l'expression « quel que soit leur statut migratoire » est perçue comme un changement positif, attirant l'attention sur le fait que les femmes migrantes sont avant tout des femmes et que les femmes sont protégées par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) dans la grande majorité des pays du monde. D'autres exemples ont mis en évidence une perspective de genre sur les questions qui sont traitées ailleurs dans ce rapport, tels que la détention, la déportation et les honoraires de recrutement.

## ENCADRÉ 8

### Restrictions sur la migration des femmes

À la lumière de la cinquième Réunion ministérielle du Processus de Colombo, qui a eu lieu à Colombo, au Sri Lanka, dans la période 24 – 25 août 2016, la société civile a émis une déclaration pour exprimer ses préoccupations, mais aussi pour formuler des recommandations pour la discussion (MADE, 2016d). La déclaration a attiré en particulier l'attention sur les politiques restrictives que les gouvernements du Processus de Colombo (PC) ont imposées à la migration des femmes au passé. Le gouvernement du Sri Lanka, par exemple, a émis une loi par laquelle était augmenté l'âge minimal des travailleuses domestiques au-delà de l'âge de 23 ou 25 ans, selon le pays de destination. En plus, les femmes ayant des enfants de moins de cinq ans n'avaient pas le droit de migrer, la loi leur imposant de déposer un rapport sur le contexte familial, qui présente en détail la situation familiale, si elles veulent migrer (Ministère de l'Emploi à l'Étranger, 2015). De manière similaire, le gouvernement du Népal a mis en œuvre plusieurs restrictions législatives sur la migration des femmes dans les vingt dernières années, y compris l'obligation d'obtenir une autorisation en ce sens de la part d'un homme responsable, une interdiction complète de la migration des femmes, une interdiction par tranches d'âge et des restrictions spécifiques aux secteurs (l'OIT, 2015).

Si ces politiques sont conçues, en général, par les gouvernements afin de protéger les femmes et les familles, elles ont reçu des réponses mitigées. Certaines organisations ont félicité le gouvernement du Sri Lanka pour ses efforts de préserver la santé de la famille, mais aussi de protéger les jeunes femmes des attentes que leurs maris ou leurs familles ont à leur égard concernant leurs contributions financières (répondants au sondage). Tel qu'exprimé dans la déclaration de la société civile, en tout cas, les politiques peuvent aussi être critiquées, parce qu'elles pourraient pousser les femmes vers la migration irrégulière et les exposer aux risques d'exploitation et de traite d'êtres humains (MADE, 2016d). L'étude de l'OIT (2015) sur la législation népalaise concernant la migration des femmes a montré que, la plupart du temps, l'interdiction par tranches d'âge n'a pas dissuadé les femmes de migrer ; au contraire, elle les a placées dans des positions plus vulnérables. L'interdiction n'a pas réussi à protéger de manière efficace les femmes de la violation de leurs droits et des voyages dangereux ; elle les a poussées plutôt vers des routes plus dangereuses, les empêchant d'accéder à des mécanismes de soutien. En plus, il est argumenté que de telles interdictions placent un fardeau injuste sur les femmes et ne font que créer d'autres inégalités de genre (répondant au sondage).

## ENCADRÉ 9

### Le réseau des maisons d'hébergement pour les femmes en Europe

Les femmes migrantes sans papiers occupent des places particulièrement vulnérables lorsqu'il s'agit de la violence domestique. Elles se confrontent à des barrières importantes relatives à l'accès à la justice, tout comme au soutien psychologique, juridique et financier et à la protection dans les refuges (PICUM, 2012). Assez souvent, les politiques nationales empêchent les femmes migrantes sans papier affectées par la violence domestique d'avoir accès à des services de support, voire même les dissuadent de toute tentative, comme dans les cas où on demande aux réseaux de support de rapporter les femmes aux autorités nationales (McCracken, Cook & Chantler, 2013). En réponse, plusieurs réseaux et organisations civiles se sont consacrés à offrir de l'aide aux femmes sans papiers qui subissent des actes de violence domestique et à faire du lobbying pour leurs droits. La Plateforme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM) est l'une de ces organisations qui lutte pour les droits des migrants sans papiers en Europe et qui, parmi d'autres thèmes, agit au niveau européen (PICUM, sans date). Une autre est le réseau européen Femmes contre la violence en Europe (WAVE), un réseau qui comprend plus de 4 000 organisations des femmes. Fondé en 1994, le réseau comprend maintenant 47 pays et agit selon le principe fondamental conformément auquel le droit au soutien juridique et la protection accordée aux victimes de la violence sont strictement indépendants de leur nationalité ou de leur statut. WAVE a mis un accent particulier sur les femmes migrantes en 2010 et soutient les refuges adressés aux femmes dans leur effort pour aider les femmes migrantes sans papiers (PICUM, 2012).

### Contributions aux tableaux de bord

Le tableau 4 résume les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la première édition du rapport *Mouvement* ; les recommandations et les critères de référence issus des Journées de la Société civile lors du 9<sup>e</sup> FMMD à Istanbul en 2015 ; les recommandations initiales émanant des

Journées de la Société civile lors du 10<sup>e</sup> FMMD à Dhaka en 2016 ; et les propositions de mesures dans les tableaux de bord élaborés à la section 4 de cette deuxième édition du rapport *Mouvement*.



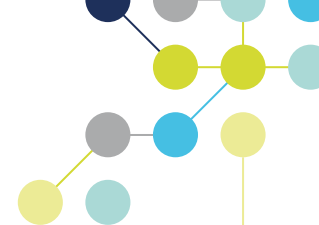


TABLEAU 4. Point 4a (Femmes) : L'examen des critères de référence et des indicateurs

DOMAINE DU 5Y8PP	RAPPORT MOUVEMENT #1 (MADE, 2016A)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ISTANBUL (MADE, 2015B)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DHAKA (MADE, 2017B)	INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD PROPOSÉS
Femmes	<p>Ratifications de la C189</p> <p>Ratifications de la CEDAW</p> <p>Les pays ont-ils adopté des lois qui donnent accès à la justice aux femmes migrantes qui ont subi de la violence basée sur le genre, indépendamment de leur statut ?</p> <p>Les gouvernements ont-ils mis en œuvre des politiques qui n'exigent pas des prestataires de santé de signaler les femmes sans papiers aux services d'immigration ?</p>	<p>Un nombre croissant de politiques nationales et une collaboration avec la société civile et le secteur privé, afin de garantir un accès complet et équitable des femmes et des enfants à des soins de santé, à l'éducation, l'eau, l'hygiène et à d'autres services.</p> <p>Un nombre croissant de pays qui ratifient et mettent en œuvre la CEDAW et d'autres conventions importantes pour la protection et la liberté des femmes.</p> <p>Un nombre croissant de politiques d'égalité des sexes sur le lieu de travail.</p> <p>Une reconnaissance ultérieure des personnes placées <i>au pair</i> en tant que travailleurs, conformément aux lois nationales du travail.</p> <p>Une intensification de l'émission des visas et de la protection des mères et d'autres membres de la famille qui se déplacent dans des pays de transit et de destination et qui veulent trouver des parents proches qui se sont égarés pendant le trajet.</p> <p>Une meilleure collection des données ventilées par sexe et par âge sur la migration, y compris sur la détention et la traite d'êtres humains.</p>	<p>Promouvoir et protéger les droits des personnes et le développement humain des femmes dans tous les contextes de migration, en respectant entièrement les femmes en tant qu'agents du changement et plaider pour leurs droits</p>	<p><b>Droits</b> : Combien de gouvernements ont a) ratifié et b) mis en œuvre la CEDAW ? Combien de gouvernements ont a) ratifié et b) mis en œuvre la Convention sur les Travailleurs Domestiques (C189) ? Combien de gouvernements comprennent a) des travailleurs domestiques b) des personnes placées au pair dans le cadre de la loi nationale du travail ? Combien de pays limitent la migration des femmes ?</p> <p><b>Accès aux services</b> : Combien de gouvernements ont mis en œuvre des politiques qui garantissent aux femmes l'accès complet et équitable aux services de santé, quel que soit leur statut ?</p> <p><b>Accès à la justice</b> : Combien de gouvernements ont adopté des lois qui donnent accès à la justice aux femmes migrantes qui ont subi de la violence basée sur le genre, indépendamment de leur statut ? Combien de gouvernements ont mis en œuvre des politiques qui ne demandent pas aux fournisseurs de services de santé de rapporter les femmes sans papiers aux services d'immigration ?</p> <p><b>NB</b> les indicateurs qui visent la ventilation des statistiques sur la migration par sexe sont également importants ici (voir le Tableau de bord 1)</p>

## Point 4b : Enfants dans les contextes de migrations

Le **Point 4** du Plan d'Action fait référence aux femmes et aux enfants dans les contextes de migrations. La présente section du rapport vise les enfants. En ce qui concerne les enfants, le **Point 4b** établit que « *des mécanismes devraient prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment ses droits, dans le contexte de la migration* ». La première édition du *rapport Mouvement* a mis en évidence le fait que « même

s'il est clair que le débat sur les enfants en contextes migratoires a reçu une attention croissante au fil du temps, il existe un besoin urgent de données claires et transparentes pour permettre aux organisations de la société civile de suivre l'avancement dans ce domaine ». Cela fait référence au besoin d'avoir des données ventilées par âge en général, tel qu'il est exprimé dans les ODD (Objectif 1) et au besoin d'analyser expressément l'âge lors de l'évaluation du problème, comme dans le domaine de la détention, où les données ne sont pas forcément disponibles. La deuxième édition du *rapport Mouvement* a mené à des résultats similaires.

## Action et plaidoyer de la société civile

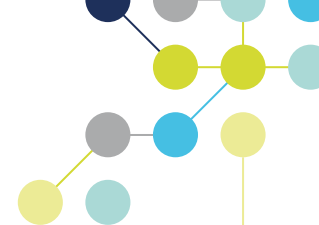
Tout comme dans le cas des femmes, les enfants dans le contexte des migrations peuvent être vus en tant qu'objectif autonome, mais aussi comme une question transversale qui s'étend au-delà du Plan. Pour cette raison, les enfants, tout comme les femmes, ont bénéficié à leur tour d'un rapporteur spécial lors des Journées de la société civile de 2015 et de 2016, lorsque des membres de la Campagne Destination Inconnue ont aidé une équipe de jeunes provenant du Bangladesh, du Canada, du Liban et de la Suède

afin de participer aux Journées de la société civile. En plus, une série de documents de rapprochement ont été développés avant les Journées de la société civile par Terre Hommes et la Campagne Destination Inconnue, valorisant les connexions entre le Point 4 et les autres points du Plan. Un résumé des recommandations principales présentées dans ces documents de rapprochement est fourni dans le Tableau 5. Il offre des lignes directrices en vue du développement des indicateurs conçus pour mesurer le progrès au Point 4.

**TABLEAU 5. Résumé des recommandations des Documents de rapprochement sur les Droits des enfants de 2016**

POINT	RECOMMANDATIONS SÉLECTIVES
ODD	<p>Rapports, par exemple l'Examen périodique uniforme (UPR) dans HLPF.</p> <p>Données ventilées par âge (17.18).</p> <p>Violence contre les enfants en déplacement (ODD 16.1, 16.2, 5.3).</p> <p>Travail forcé, esclavage et traite d'êtres humains (8.7).</p> <p>Accès à l'éducation (4.5).</p> <p>Accès aux services de santé (3.8).</p>
Diaspora	<p>Accomplir les ODD, ce qui augmente l'impact sur la diaspora (9.3, 10.c, 10.2, 17.18).</p> <p>Implication de la diaspora dans le domaine de la protection des enfants.</p> <p>Coopération entre la diaspora, les droits des migrants, les droits des enfants, etc.</p> <p>Comprendre l'impact de la migration sur les enfants et orienter les politiques sur la diaspora.</p> <p>Faciliter l'implication des jeunes.</p>
Migrants en détresse	<p>Appliquer les principes de la CIDE aux enfants qui ont besoin de protection humanitaire.</p> <p>Des plans clairs de mise en œuvre.</p> <p>Des statistiques ventilées sur les enfants piégés.</p> <p>Les processus de détermination de l'âge respectent le droit de l'enfant.</p> <p>Mettre fin à la détention des enfants et adopter des alternatives.</p> <p>Procédures officielles adressées aux enfants, y compris le droit à une audience équitable.</p> <p>Accès à l'éducation avec quelques mois de déplacement.</p>
Les femmes et les filles	<p>La CIDE et la CEDAW doivent être respectées dans les politiques de migration.</p> <p>Ratifier la Convention 189 de l'OIT et la Convention du Conseil de l'Europe sur la Prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.</p> <p>Données ventilées par âge.</p> <p>Aborder la discrimination sexuelle.</p> <p>Opportunités pour une migration légale et sûre.</p> <p>Engagement en faveur des femmes et des filles dans le processus d'élaboration des politiques.</p> <p>Accès aux services (par exemple la santé maternelle), quel que soit le statut.</p> <p>Accès à la justice, quel que soit le statut.</p>





POINT	RECOMMANDATIONS SÉLECTIVES
Gouvernance des migrations	<p>Plaider pour que les États ratifient les traités ou éliminent les réserves qui limitent les droits des enfants dans le contexte des migrations nationales et internationales.</p> <p>Utiliser les dispositions de la CIDE et d'autres traités afin d'attirer l'attention sur les pratiques existantes qui franchissent ces accords.</p> <p>Démarrer des initiatives importantes, par exemple celle selon laquelle la CIDE, la Convention sur les travailleurs migrants, la CEDAW doivent utiliser une approche orientée vers les droits des enfants.</p> <p>Plaider pour des consultations thématiques, régionales et nationales sur les enfants en déplacement et sur d'autres enfants affectés par la migration dans le développement des pactes mondiaux.</p> <p>Prendre en considération les perspectives des enfants dans le développement des pactes mondiaux.</p> <p>Rassembler et partager les bonnes pratiques sur les droits des enfants et les présenter aux responsables qui développent des pactes mondiaux.</p>
Mobilité du travail	<p>Analyser les facteurs qui poussent les enfants à migrer pour trouver du travail.</p> <p>Assurer des droits de travail aux adolescents qui ont le droit légal de travailler</p> <p>Séparer les inspections de travail de la mise en œuvre des lois sur l'immigration (l'accès à la justice, quel que soit le statut).</p> <p>Des données ventilées sur les enfants migrants qui travaillent (âge, genre, occupation).</p> <p>Ratification des conventions internationales qui protègent les travailleurs migrants et leurs familles (la Convention sur les travailleurs migrants, C89, C143).</p>

Source : Myers, Shuteriqi & Packer (2016)<sup>20</sup>

Dans le sondage relatif aux enfants, on a rapporté légèrement plus d'exemples positifs (62,8 %) concernant des changements des politiques et de la pratique par rapport aux exemples négatifs (37,8 %), bien que, en général, on ait cité relativement peu d'exemples concernant les enfants. Les questions principales qui ont généralement été mises en évidence ont visé l'accès à l'éducation ; la détention des enfants ; l'enregistrement des naissances ; l'accès aux services (autre que les services d'éducation) ; la traite d'êtres humains ; et le bien-être des enfants des travailleurs migrants qui restent dans le pays d'origine. Si tous les exemples concernant la détention des enfants ont été négatifs, on a rapporté des exemples positifs et négatifs concernant les autres questions. Pour assurer l'accès aux services, il est crucial de vérifier si les enfants ont des documents de naissance, en particulier ceux dont les parents sont sans papiers (Chypre) ou sont

des migrants internes (Inde). Le programme d'Accès différé pour les enfants entrants aux États-Unis a été un pas positif, assurant la protection de plus de 700 000 enfants, bien que, tenant compte des développements de la politique aux États-Unis sous la nouvelle administration, ce programme soit mis en danger.

Le suivi a été un thème clé du travail des enfants dans le contexte des migrations pendant l'année dernière, comme a souligné d'ailleurs le Secrétaire Général des Nations Unies dans son rapport sur le Statut de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) (Encadré 10), tout comme les représentants de la société civile dans le cadre de la réunion satellite du FMMD du Chypre qui a eu lieu le 29 septembre et le 1er octobre 2016 (Encadré 11).

<sup>20</sup> <http://destination-unknown.org/childs-rights-bridging-papers-second-edition-final-versions-now-available/>



## ENCADRÉ 10

### La Convention internationale des droits de l'enfant

Le 29 septembre 2016, le Secrétaire Général des Nations Unies a émis un rapport sur le Statut de la Convention des droits de l'enfant (CIDE), une attention particulière étant accordée aux enfants migrants (A/71/413<sup>21</sup>). La CIDE est ratifiée de manière quasi universelle, le seul pays ne l'ayant pas ratifié étant les États-Unis. Dans le rapport, le Comité de la CIDE a réaffirmé l'obligation des États de garantir les droits énoncés dans la CIDE. Cela signifie que les aspects ci-dessus seront garantis :

« (a) Les enfants affectés par la migration ont les mêmes droits fondamentaux, ont droit au même traitement, aux mêmes services et à la même protection que les enfants non-migrants ;

(b) Une approche complète basée sur les droits de l'homme doit être adoptée, dressant un état des lieux des droits et des besoins de tels enfants, au lieu de les caractériser comme irréguliers, victimes de la traite, non accompagnés ou demandeurs d'asile ; des catégories qui peuvent être variables et temporaires et qui ne reflètent pas la complexité de la dynamique de la migration ;

(c) Le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant doit être un point principal pour les États lorsqu'ils prennent des décisions qui affectent les enfants migrants » (p4).

Le rapport du Comité a exposé des constats mitigés dans la mise en œuvre de ces engagements :

« Bien que certaines régions aient enregistré un progrès rapide pour augmenter la protection et l'accès aux services de base de certaines catégories d'enfants affectés par la migration, en particulier les enfants réfugiés, dans d'autres régions, le progrès a été moins marqué et, dans plusieurs régions, les enfants qui, selon les investigations, ne sont pas des réfugiés tels que définis par le droit international relatif aux réfugiés, ont été confrontés à des difficultés importantes en essayant d'avoir accès à des services de base » (p3).

Afin de vérifier si ces engagements sont respectés, le Comité a recommandé de surveiller la mise en œuvre, une attention particulière étant accordée aux enfants dans le contexte des migrations. Il a demandé aux pays d'inclure une évaluation systématique de cet aspect dans leurs examens périodiques. Une liste non-exhaustive des options possibles concernant la politique recommandée aux pays comprend : des systèmes nationaux de protection des enfants ; l'enregistrement des naissances dans le cas de tous les enfants, en particulier afin de prévenir l'apatridie ; des informations sur le pays d'origine respectueuses des enfants ; des processus de détermination de l'âge qui soient non-intrusifs ; logements dans des maisons, dans des familles et dans la communauté pour les réfugiés et les migrants, en tant qu'alternative à la détention. Si la détention n'est jamais considérée comme étant dans l'intérêt de l'enfant, il s'agit d'une pratique encore mise en œuvre. Le Mexique et le Panama ont interdit la détention des enfants migrants, tandis que la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016 – 2021) s'engage à mettre fin à la pratique de détention des enfants.

---

21 A/71/413

## ENCADRÉ 11

### La campagne Destination Inconnue : suivi du changement

Tel que rapporté dans la première édition du *rapport Mouvement*, Destination Inconnue<sup>22</sup> est une campagne internationale menée par Terre des Hommes. Réunissant plus de 100 membres, elle promeut la protection de millions d'*enfants en déplacement*. À la fin de 2012, Destination Inconnue a articulé « dix demandes » avec leurs actions correspondantes. L'une des principales forces de la campagne, tout comme le Plan d'action, est son adaptabilité à différents pays, ce qui permet aux acteurs de la société civile d'élaborer des stratégies spécifiques au contexte. Un autre atout majeur est son objectif d'autonomisation des enfants migrants en amplifiant leurs voix et rendant visibles leurs histoires. Ceci à travers la participation à des conférences mondiales et des campagnes publiques, dans le but de sensibiliser et de permettre un changement dans les politiques. Lors de la réunion satellite du FMMD de Chypre du 29 septembre et du 1<sup>er</sup> octobre 2016, l'auteur du *rapport Mouvement* et les membres de la Campagne Destination Inconnue se sont réunis pour discuter de la manière dont on peut mesurer le progrès dans la perspective du Plan d'action, mais aussi des neuf principes des actions directrices relatives aux enfants en route et à d'autres enfants affectés par la migration, principes qui sont valorisés par la campagne Destination Inconnue<sup>23</sup>. On a identifié cinq priorités ; elles sont décrites ci-dessous :

- Une attention principale accordée en permanence à l'intérêt supérieur de l'enfant (Principe 1)
- Documentation (Enregistrement immédiat de la naissance ; aide appropriée pour obtenir les autres documents nécessaires) (Principe 1)
- Accès aux services de santé de base, d'éducation et psychosociaux. L'éducation des enfants lors des premiers mois après l'arrivée/donner la priorité aux dispositions budgétaires afin de faciliter cette action (Principe 2)
- Détention des enfants dans l'immigration (Principe 4)
- Le droit d'exprimer librement les opinions sur toutes les questions qui affectent les enfants (Principe 9)

### Contributions aux tableaux de bord

Le tableau 6 résume les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la première édition du *rapport Mouvement* ; les recommandations et les critères de référence issus des Journées de la Société civile lors du 9<sup>e</sup> FMMD à Istanbul en 2015 ; les recommandations initiales émanant des Journées de la Société civile lors du 10<sup>e</sup> FMMD à Dhaka en

2016 ; et les propositions de mesures dans les tableaux de bord élaborés à la section 4 de cette deuxième édition du *rapport Mouvement*. Les indicateurs proposés pour le Tableau de bord sur les enfants ont été développés en consultation avec Terre des Hommes et la Campagne Destination Inconnue.

22 [www.destination-unknown.org](http://www.destination-unknown.org)

23 <https://principlesforcom.jimdo.com/>

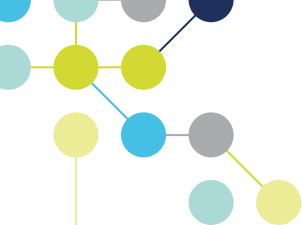


TABLEAU 6. Point 4b (Enfants) : L'examen des critères de référence et des indicateurs

DOMAINE DU 5Y8PP	RAPPORT MOUVEMENT #1 (MADE, 2016A)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ISTANBUL (MADE, 2015B)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DHAKA (MADE, 2017B)	INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD PROPOSÉS
Enfants	<p>Combien de gouvernements ont répondu aux recommandations qui leur ont été faites à travers le processus de l'EPU ?</p> <p>Les organisations de la société civile se sont-elles engagées dans des campagnes pour défendre des alternatives à la détention des enfants ?</p> <p>Combien d'États ont édicté des lois afin de mettre fin à la détention des enfants migrants ?</p> <p>Le nombre d'enfants migrants en détention a-t-il diminué ?</p>	<p>Un nombre croissant de politiques nationales et une collaboration avec la société civile et le secteur privé, afin de garantir un accès complet et équitable des femmes et des enfants à des soins de santé, à l'éducation, à l'eau, à l'hygiène et à d'autres services conformément aux ODD 3, 4, et 5.</p> <p>Un nombre croissant de pays qui ratifient et mettent en œuvre les recommandations du Comité des Nations Unies sur les Droits des enfants pour mettre fin à la détention des enfants en immigration, pour assurer la réunification de la famille et pour garantir l'accès à la justice, à la santé, à l'éducation et à d'autres services adressés aux enfants.</p> <p>Une meilleure collecte des données ventilées par sexe et par âge sur la migration, y compris sur la détention et la traite d'êtres humains.</p>	<p>Protéger et autonomiser les enfants dans tous les contextes de migration (y compris dans le cadre du FMMD et d'autres processus relatifs aux politiques et à la pratique) et aborder leurs vulnérabilités et leurs besoins spécifiques afin de respecter leur développement et leurs droits.</p>	<p><b>Détention</b> : Combien d'acteurs institutionnels différents ont soutenu une demande pour ne pas mettre les enfants en détention ? Les organisations de la société civile se sont-elles engagées dans des campagnes pour défendre des alternatives à la détention des enfants ? Combien d'États ont édicté des lois afin de mettre fin à la détention des enfants migrants ? Combien de gouvernements ont développé des solutions alternatives à la détention des enfants ?</p> <p>Combien de gouvernements ont des données sur la détention, ventilées par âge et par sexe ?</p> <p><b>Accès aux services de santé de base, d'éducation et psychosociaux</b> : Combien de gouvernements ont mis en œuvre des politiques qui ne demandent pas aux fournisseurs de services de santé de rapporter les femmes sans papiers aux services d'immigration ? Combien de gouvernements ont mis en œuvre des actions afin de garantir que les enfants en route sont intégrés rapidement dans des écoles ?</p> <p>Combien de gouvernements ont pris des mesures pour garantir que tous les enfants ont des documents, en particulier des documents d'enregistrement de la naissance ? Le nombre d'enfants apatrides du monde a-t-il diminué ?</p> <p><b>Politique (Engagement des jeunes et la CIDE)</b></p> <p>Les enfants et les jeunes sont-ils impliqués de manière appropriée dans des discussions sur les politiques au niveau a) local b) national c) régional et d) mondial ? Combien de pays comprennent une évaluation systématique de la mise en œuvre de la Convention visant tous les enfants affectés par la migration dans le rapport périodique adressé au Comité ?</p> <p><b>NB</b> les indicateurs qui visent la ventilation des statistiques sur la migration par sexe sont également importants ici (voir le Tableau de bord 1)</p>

### 3.3 Gouvernance de la migration et les partenariats

*Lié aux Points 5 et 6 du Plan d'action*

Comme indiqué précédemment, depuis l'inclusion de la migration dans les ODD, l'OIM qui a rejoint le système des Nations Unies et le lancement des processus de développement de deux pactes mondiaux sur les migrants et les réfugiés et d'une campagne globale sur la xénophobie, le monde n'a pas assisté à un tel mouvement dans l'élaboration des structures de gouvernance mondiale sur la migration depuis des décennies entières. Cela représente à la fois une opportunité et un risque, d'autant plus que les négociations se déroulent dans le contexte de la xénophobie croissante et des sentiments hostiles aux migrants, notamment dans le «Nord global».

**Points 5 et 6** du Plan d'action, qui traitent spécifiquement du problème de la gouvernance, demandent «*l'échange de bonnes pratiques et l'adoption et la mise en œuvre d'une législation nationale qui soit en accord avec la série complète de dispositions des conventions internationales qui font référence aux migrants, même en dehors du domaine du travail, une attention particulière étant accordée aux droits dans le contexte des politiques de mise en œuvre, aux droits à une protection sociale de base et aux procédures officielles*» et la «*redéfinition de l'interaction des mécanismes internationaux de protection des droits des migrants*», y compris «*une évaluation minutieuse du processus du FMMD, qui comprenne des questions de responsabilité, de transparence, d'inclusion et de résultats*» et la «*participation de la société civile aux mécanismes de gouvernance futurs*».

Tenant compte des développements qui ont eu lieu dans le domaine de la gouvernance des migrations, il convient d'examiner comment sont reflétées les priorités identifiées dans le Plan d'action dans les discussions qui ont eu lieu lors du FMMD, mais également dans d'autres processus, tels que les négociations Compact. Cela est particulièrement important, tenant compte du fait que le Plan d'action continue jusqu'en 2018, la même année où l'on peut s'attendre à ce que les processus Compact arrivent à une conclusion. **Probablement le test décisif ultime du progrès du Plan d'action sera représenté par la mesure dans laquelle la gamme ample de problèmes qu'il couvre est reflétée dans les résultats de ce processus ayant une durée de deux ans.**

Dans de tels contextes, on ressent le besoin de reconnaître que la gouvernance fonctionne à des niveaux multiples. S'il y a des aspects qui peuvent être établis au niveau global, comme la Convention des Nations Unies sur les travailleurs migrants, et même ratifiés au niveau national, cela ne signifie pas forcément que ces aspects seront transposés dans le droit national et, même si cela arrive, cela ne signifie pas que ces aspects se retrouveront au niveau local. Inversement, les politiques et les pratiques du niveau local peuvent servir de signaux des défis plus généraux et des exemples de solutions.

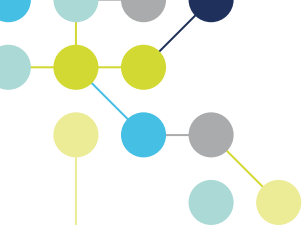
En tout cas, pour que la gouvernance fonctionne de manière efficace, il faut établir des connexions entre ces niveaux.

La même théorie peut être appliquée à la manière dont la société civile s'organise. Au niveau de base, les organisations de la société civile arrivent en premier, parce qu'elles sont les meilleures à pouvoir identifier et mettre en évidence les modifications des politiques et des pratiques qui affectent les vies de tous les jours des migrants et de leurs familles. Cela peut être effectué par des campagnes et des protestations, mais aussi par l'engagement auprès des décideurs politiques et par la production des données et des statistiques. La mise en œuvre du changement est un processus compliqué et long, qui comprend des négociations des différentes structures du pouvoir et de différents intérêts. Il n'y a pas de formule gagnante sur la manière dont on peut aboutir au changement. En tout cas, il est plausible que, plus il y a d'opportunités d'engagement pour la société civile et plus ces interventions sont stratégiques et claires, plus on a de chances d'aboutir au changement. La participation peut commencer avec l'engagement auprès des pouvoirs locaux (Encadré 12), des plateformes nationales, telle que la Plateforme de la société civile suisse sur la migration et le développement (Encadré 13) et aller jusqu'aux engagements dans les processus régionaux, tels que le Sommet de la Valette (Encadré 14) et jusqu'aux processus mondiaux, tels que les discussions sur les ODD, le FMMD même et le Sommet à haut niveau sur les mouvements massifs des réfugiés et des migrants (Encadré 15). Une préoccupation clé devrait être de garantir que l'espace de la société civile ne diminue pas.

#### ENCADRÉ 12

##### Collaboration avec les pouvoirs locaux

Entre 2015 et 2016, le réseau Migration et développement de la société civile a fourni du financement de démarrage pour six projets différents de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie. Dans l'Amérique latine, Fundación Scalabrini a visité l'un de ces projets afin d'évaluer son impact. Le but du projet *Gobiernos Locales Incorporando Acción de Prevención y Reinserción de Migrantes*, qui a été mis en œuvre par Comisión de Acción Social Menonita (CASM) du Honduras, a été de collaborer avec les pouvoirs locaux afin de mettre en œuvre des actions censées prévenir la migration irrégulière et de réintégrer les migrants de retour. L'évaluation a conclu que, si un certain impact a été observé relativement à l'engagement des pouvoirs locaux, il y a encore des questions qui restent concernant la coordination et le partage des connaissances. Il y a eu des appels pour garantir que les lettres d'engagement comprenaient également des indicateurs mesurables du progrès, afin d'assurer le suivi, et il y a eu un besoin de formation dans le domaine de l'élaboration des projets (MADE, 2017a).



### ENCADRÉ 13

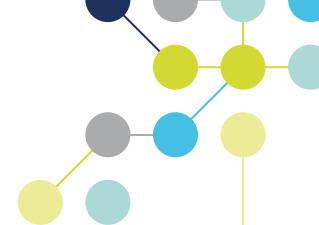
#### La Plateforme sur la migration et le développement de la Société civile suisse

Au mois de novembre 2015, Caritas Suisse et Inter-coopération Suisse HELVETAS ont lancé la Plateforme de la société civile suisse sur la migration et le développement (mdplatform), une plateforme adressée aux acteurs de la société civile impliqués dans des questions sur la migration et le développement, pour coordonner leurs idées et leurs actions. La Plateforme assure un échange intensif de connaissances et de bonnes pratiques et offre à une gamme vaste d'acteurs non étatiques l'opportunité d'uniformiser leur plaidoyer et d'intensifier leurs priorités en vue de l'action. Pour l'année 2016, les acteurs impliqués dans la plateforme ont identifié, en tant que priorités principales, le renforcement de la capacité des membres, le partage des connaissances et un engagement dans le dialogue sur les politiques nationales et internationales par l'intermédiaire d'une approche structurée. Mdplatform a commencé en offrant une évaluation des capacités des organisations de la société civile, suivie par plusieurs cours de formation sur des thèmes qui relèvent de la migration et du développement, fournis par des représentants de l'OIM. Différents groupes de travail font des efforts à présent afin d'identifier les meilleures pratiques des organisations de la société civile suisse, de développer un agenda pour la participation aux politiques et de façonner les actions des organisations de la société civile dans des domaines tels que la protection des migrants et la responsabilisation de la diaspora (mdplatform, sans date).

### ENCADRÉ 14

#### Sommet de La Valette

Pour plusieurs organisations de la société civile, « l'histoire sur la migration la plus importante de 2015 est le Plan d'action du Sommet de La Valette et le Fond fiduciaire d'urgence de l'UE » (répondant au sondage), bien qu'il y ait encore une inquiétude sur le niveau de coopération avec les acteurs de la société civile pendant le processus. Deux délégués de la société civile ont participé au Sommet de La Valette dans la période 11–12 novembre 2015 et ont présenté une Déclaration commune de la part de la société civile africaine et européenne. Avant la Réunion des hauts fonctionnaires du 8–9 février 2017, qui évaluera le progrès de la mise en œuvre du Plan d'action de La Valette, on a distribué un sondage afin de recueillir des informations sur les perceptions et les opinions de la société civile sur la mise en œuvre du Plan d'action de La Valette, du Fond fiduciaire d'urgence pour l'Afrique et des accords de partenariat, et pour rassembler toutes les préoccupations potentielles que les organisations de la société civile peuvent avoir. Le sondage comprend des questions demandant si la société civile considère que ses opinions sont prises en considération de manière appropriée dans l'élaboration du Plan d'action, les opinions sur les seize initiatives prioritaires, de même que capturant des consultations en cours avec les acteurs de la société civile (la CICM & MADE, sans date). Un événement a également été organisé à Bruxelles, le 30 janvier 2017, afin de recueillir des réactions supplémentaires.



## ENCADRÉ 15

### ACTNOW—LE SOMMET À HAUT NIVEAU DES NATIONS UNIES<sup>24</sup>

En préparation du Sommet à haut niveau des Nations Unies sur les mouvements massifs des réfugiés et des migrants, un Comité pour l'action de la société civile<sup>25</sup> a réuni 22 organisations importantes de la société civile qui agissent dans le domaine de la protection des réfugiés et qui plaident pour les droits des migrants dans le monde et a présenté un tableau de bord et une réponse critique à la Déclaration de New York du Sommet, demandant aux leaders mondiaux de mettre en œuvre les sept mesures ci-dessous :

- 1) Élaborer un plan de mise en œuvre jusqu'à la fin de l'année (2016),
- 2) Livrer des mécanismes équitables et prévisibles de partage des responsabilités et de protection des réfugiés,
- 3) Réviser les politiques frontalières nationales afin de défendre les droits des personnes qui se trouvent aux frontières internationales et s'engager à développer et à mettre en œuvre des lignes directrices prenant en compte les questions de genre et d'âge afin de protéger les migrants qui se trouvent dans des situations vulnérables,
- 4) Respecter l'engagement de travailler afin de mettre fin à la pratique de détention des enfants en immigration, pour servir au mieux les intérêts supérieurs de l'enfant,
- 5) S'engager à développer un Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière,
- 6) Mettre en œuvre des politiques et des campagnes vigoureuses, au niveau national et local, afin de combattre la xénophobie, la discrimination et le racisme,
- 7) Convenir de mesures concrètes afin d'améliorer la protection et l'aide accordée aux personnes déplacées.

Tout en relevant des préoccupations visant le fait que des dispositions de la Déclaration de New York « envisagent de rétrograder ou d'amoinrir les standards existants relatifs aux droits fondamentaux de la personne » (ACTNOW, 2016, p1), un nombre d'attentes concrètes sont soulignées, qui correspondent à des points spécifiques du Plan d'action, tel qu'indiqué ci-dessous :

- Augmenter les places de réinstallation offertes annuellement (Points 3 et 6).
- Des voies juridiques, telles que la réunion de la famille, le parrainage privé, le travail, les visas issus aux étudiants et aux travailleurs humanitaires (Points 3 et 6).
- L'accès aux services de base (Points 3, 4, 5 et 6).
- Le financement du développement, afin d'aider les personnes déplacées et les communautés qui les hébergent, qui ne soit pas conditionné par le contrôle frontalier ou la réadmission (Points 3, 4, 5 et 6).
- Les Pactes mondiaux s'appuient sur les directions existantes et émergentes issues par les agences internationales, telles que les Principes et directives recommandés sur les migrants aux frontières internationales OHCHR (Points 3, 4 et 6).
- Mettre fin à la détention des enfants (Points 3, 4b, 5 et 6).
- Des solutions alternatives à la détention de la famille en son entièreté (Points 3, 4, 5 et 6).
- Des consultations avec la société civile pendant les négociations sur le pacte mondial sur la migration sûre, ordonnée et régulière (Points 5 et 6).
- Des campagnes censées lutter contre la xénophobie, la discrimination et le racisme (Point tardif 9).
- Des mesures censées améliorer la protection et l'aide accordée aux personnes déplacées (Points 3, 4, 5 et 6).

24 [http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/events/coordination/15/documents/papers/18\\_Civil%20Society%20Action%20Committee.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/events/coordination/15/documents/papers/18_Civil%20Society%20Action%20Committee.pdf)

25 <http://refugees-migrants-civilsociety.org/organisation/>



## Contributions aux tableaux de bord

Le tableau 7 résume les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la première édition du rapport *Mouvement* ; les recommandations et les critères de référence issus des Journées de la Société civile lors du 9<sup>e</sup> FMMD à Istanbul en 2015 ; les recommandations initiales émanant des

Journées de la Société civile lors du 10<sup>e</sup> FMMD à Dhaka en 2016 ; et les propositions de mesures dans les tableaux de bord élaborés à la section 4 de cette deuxième édition du rapport *Mouvement*.

TABLEAU 7. Points 5-6 : L'examen des critères de référence et des indicateurs

DOMAINE DU 5Y8PP	RAPPORT MOUVEMENT #1 (MADE, 2016A)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ISTANBUL (MADE, 2015B)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DHAKA (MADE, 2017B)	INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD PROPOSÉS
Gouvernance	<p>Y a-t-il des critères en place pour promouvoir l'échange de bonnes pratiques et la mise en œuvre d'une législation nationale ?</p> <p>Les gouvernements peuvent-ils être tenus responsables des engagements pris lors du FMMD ?</p> <p>Combien transparent est le FMMD ?</p> <p>L'inclusion de la représentation de la société civile lors du FMMD s'est-elle améliorée au fil du temps ?</p> <p>A-t-on fait une évaluation systématique du processus FMMD ?</p>	<p>Un nombre croissant de gouvernements a institutionnalisé le rôle de la société civile dans le domaine de la migration et en vue du développement des politiques, par exemple par l'établissement des conseils nationaux des migrations et des structures similaires, au niveau régional et local.</p> <p>La voix et le rôle de la société civile ont été renforcés et institutionnalisés de manière plus compréhensive dans le FMMD et lors des discussions sur l'avenir de la gouvernance mondiale des migrations et du développement.</p>	<p>Garantir que le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière est un cadre multilatéral, fondé sur les droits qui, au lieu de simplement réaffirmer les droits ou les principes existants, se concentre de manière plus mécanique sur les outils, la coopération et les systèmes nécessaires pour mettre en œuvre ces droits et principes. Tout comme dans le cas des ODD, le Pacte doit prendre en considération une structure d'objectifs, de cibles et d'indicateurs clairs, établis de manière progressive, dans une période définie, afin de favoriser la cohérence des politiques, la réussite véritable et la responsabilité authentique.</p>	<p><b>L'engagement de la société civile :</b> Combien de gouvernements ont institutionnalisé le rôle de la société civile dans les politiques des migrations et du développement, par exemple par la création des conseils nationaux des migrations et des structures similaires, au niveau régional et local ?</p> <p><b>La surveillance et l'évaluation :</b> Combien de gouvernements ont des cadres de mise en œuvre qui garantissent que les politiques conçues afin d'améliorer la situation des migrants sont implémentées ? Les organisations de la société civile (et d'autres acteurs importants) sont-elles impliquées dans ces cadres ?</p> <p><b>FMMD :</b> L'inclusion de la représentation de la société civile lors du FMMD s'est-elle améliorée au fil du temps ? A-t-on accordé plus de place aux interactions entre les gouvernements et les sociétés civiles lors du FMMD ? Le processus FMMD est-il devenu plus transparent ?</p> <p><b>Pacte mondial</b></p> <p>Les discussions sur le pacte mondial reflètent-elles le contenu et les recommandations de la société civile par l'intermédiaire du 5Y8PP et d'autres documents de défense ?</p>



## 3.4 La mobilité du travail et le recrutement

*Lié aux Points 7 et 8 du Plan d'action*

### Point 7 : Recrutement

Le **septième point** du Plan d'action vise « *l'identification ou la création des standards et des mécanismes efficaces afin de réglementer l'industrie de recrutement des travailleurs migrants* ». Pour définir l'objectif, la société civile a déjà offert quelques indications sur le progrès enregistré dans ce domaine, en suggérant une « *synthèse globale des problèmes et des solutions existants dans le cadre du recrutement, national ou transnational ; une rencontre mondiale des membres agréés du recrutement privé, la mise en place d'un pacte sur la réduction des abus dans le domaine du recrutement, etc.* » Tel que mentionné dans la première édition du *rapport Mouvement* : « Les agences de recrutement et d'emploi jouent un rôle essentiel dans la proposition, aux travailleurs migrants, d'emplois à l'étranger et dans la facilitation de la mobilité des travailleurs. Cependant, les pratiques abusives, telles que les frais de recrutement excessifs et la substitution de contrats sont très répandus, menant trop souvent à la servitude pour dettes et aux environnements de travail abusifs » (MADE, 2016a, p29). La première édition du *rapport Mouvement* a rapporté une visibilité importante des efforts d'améliorer les règles de recrutement. Elle a compris des efforts des organisations internationales, telle que l'OIT, relatifs à l'Initiative de recrutement équitable<sup>26</sup> et au Système international de l'intégrité du recrutement<sup>27</sup> de l'OIM. De même, elle a présenté la manière dont les organisations de la société civile, telles que Vérité, la Confédération syndicale internationale, l'Institut pour les droits de l'homme et les entreprises se sont organisées et ont promu la réforme du recrutement par une multitude de canaux différents, tels que les Principes Dhaka<sup>28</sup>. Des plateformes telles que *recruitmentreform.org* continuent de représenter un lieu de partage d'exemples du monde entier.

#### Action et plaidoyer de la société civile

La plupart (95.1 %) des exemples cités dans le sondage visant le recrutement ont été considérés comme étant positifs. À part la politique « Billet gratuit visa gratuit » du Népal (Encadré 16), qui a été citée 27 fois (44.2 %), les exemples les plus fréquents ont fait référence aux frais de recrutement (11 mentions) et à la réglementation des procédures de recrutement (23 mentions). Des modifications importantes concernant la réglementation des procédures de recrutement ont compris des exemples tels que la fermeture des agences de recrutement qui ne se soumettaient pas à des standards spécifiques en Indonésie ; la décision de compléter un code de pratique non conforme à présent visant les agences d'embauche de Hong Kong avec un amendement qui le rend juridiquement

26 <http://www.ilo.org/global/topics/fair-recruitment/lang-en/index.htm>

27 <https://iris.iom.int/>

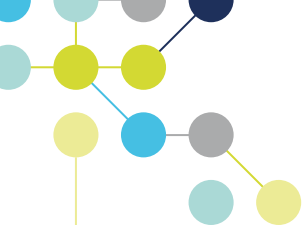
28 <http://www.dhaka-principles.org/>

contraignant (Ng, 2017) ; et l'attention particulière accordée au processus de recrutement dans plusieurs États du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Des modifications importantes relatives aux frais de recrutement ont compris l'adoption par le gouvernement des États-Unis d'une politique « sans frais » (par exemple, aucuns frais n'étaient applicables directement aux travailleurs) en vue du recrutement des travailleurs ; des campagnes censées encourager les gouvernements à adopter un modèle « sans frais » dans des pays tels que les Philippines, où les recruteurs ont encore le droit légal d'encaisser le montant équivalent à un mois de salaire (Carillo, 2017) ; et, de manière défavorable, l'augmentation des coûts de recrutement, tel que rapporté dans le cas des travailleurs bangladais de Singapour (Ming, 2015).

#### ENCADRÉ 16

##### Campagne Stand Firm

Au mois de juillet 2015, le Gouvernement du Népal a approuvé une directive – connue maintenant comme la politique « Visa gratuit Billet gratuit » - qui obligeait les employeurs à assurer les coûts d'obtention du visa et les frais d'avion des travailleurs migrants du Népal qui allaient à Oman, au Bahreïn, en Arabie Saoudite, aux Émirats arabes unis, au Koweït, au Qatar et en Malaisie. La politique n'a pas été très bien reçue par les acteurs ; les agences de recrutement du Népal ont soutenu que le modèle du « pays employeur » ne ferait que réduire la demande d'employeurs népalais. Par conséquent, depuis le mois de mars 2016, l'Association népalaise des agences d'emploi à l'étranger (NAFEA) a arrêté ses opérations afin de protester contre cette politique. En tant que réponse, la société civile du Népal, dirigée par le Réseau national pour une migration sûre, a initié la campagne STAND FIRM et a recueilli plus de 50 000 signatures pour soutenir la politique « Visa gratuit billet gratuit » (MADE, 2016d). La campagne a été soutenue par le Groupe de travail ouvert aidé par le réseau Migration et développement de la société civile sur les travailleurs migrants et leur recrutement, qui a lancé une pétition en ligne afin de soutenir la campagne sur *recruitmentreform.org* et, en collaboration avec des partenaires du Népal, a préparé une note de politique qui a fourni des informations contextuelles sur la politique (le Groupe de travail ouvert sur les travailleurs migrants & le recrutement, 2016). La note de politique constate que, même si la politique a été saluée, il y a certaines préoccupations sur sa mise en œuvre ou relatives au fait qu'elle a été introduite rapidement en non en tant que partie d'une réforme plus systématique du processus de recrutement. Cela a mené à une certaine variance dans son implémentation. Une brève étude menée par le Forum pour les droits de l'homme et le développement de la culture a compris la collecte d'informations sur les frais de recrutement auprès des migrants à l'aéroport de Katmandu avant leur départ, ensuite auprès des membres de leur famille par téléphone. Cela a mené à un échantillon de 118 travailleurs migrants, les frais de recrutement étant variables.



S'il n'est pas possible de réviser tous les efforts des différents acteurs du domaine du recrutement, quelques évolutions importantes sont à noter. Le 24–25 août 2016 a eu lieu la 5<sup>e</sup> Réunion ministérielle du Processus Colombo (PC). Parmi d'autres questions, la société civile a inclus, dans sa déclaration, cinq recommandations clés relatives au recrutement. Elles sont : 1) la ratification et la mise en œuvre de la Convention 181 des agences d'emploi privées (1997) ; (2) la réglementation et la responsabilité des sous-mandataires ; (3) des mesures censées garantir que les victimes de la traite ou des pratiques de recrutement illégales peuvent avoir accès à la justice ; (4) l'établissement d'une commission tripartite afin d'investiguer les pratiques de recrutement illégales ; et (5) la représentation de la société civile dans le Groupe de travail thématique sur le recrutement, qui sera établi par le PC.

En décembre 2016, l'OIT a publié les Principes généraux et les Directives opérationnelles sur le recrutement<sup>29</sup>, tirés de plusieurs sources, y compris les normes internationales du travail et les instruments de l'OIT, les Principes de Dhaka, le Code de conduite Vérité<sup>30</sup>, les Principes de la Fédération mondiale de l'emploi<sup>31</sup> et le Code du système international d'intégrité du recrutement de l'OIM (IRIS)<sup>32</sup>. S'appuyant sur ce corpus de sources, les Principes généraux et les lignes directrices opérationnelles présentent 14 responsabilités des gouvernements. Elles supposent de garantir que les lois et règlements nationaux nécessaires sont en vigueur et mis en œuvre afin de promouvoir le recrutement équitable, y compris l'élimination des frais de recrutement au niveau des travailleurs et des chercheurs d'emploi ; des contrats clairs et transparents ; et des procédures appropriées pour le règlement des griefs

et d'autres mécanismes de résolution des disputes. De plus, les Principes et lignes directrices comprennent six responsabilités des entreprises et des services d'emploi publics. Elles visent la fourniture des conseils concernant les frais de recrutement et la rétention du passeport ; six responsabilités pour les recruteurs de main d'œuvre, qui visent le respect des lignes directrices bilatérales et multilatérales sur le recrutement ; et six responsabilités des employeurs, y compris le droit de changer d'employeur et le droit à la négociation collective.

Le Groupe de travail ouvert sur les travailleurs migrants et le recrutement, soutenu par le réseau Migration et développement de la société civile, a élaboré également récemment un glossaire participatif<sup>33</sup> qui constitue un point de départ afin de garantir que tous sont sur la même longueur d'onde et que les nuances sont prises en compte lorsque l'on discute des processus et de la réglementation du recrutement des travailleurs migrants dans différents contextes nationaux.

### Contributions aux tableaux de bord

Le tableau 8 résume les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la première édition du rapport *Mouvement* ; les recommandations et les critères de référence issus des Journées de la Société civile lors du 9<sup>e</sup> FMMD à Istanbul en 2015 ; les recommandations initiales émanant des Journées de la Société civile lors du 10<sup>e</sup> FMMD à Dhaka en 2016 ; et les propositions de mesures dans les tableaux de bord élaborés à la section 4 de cette deuxième édition du rapport *Mouvement*.

29 [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---declaration/documents/publication/wcms\\_536755.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_536755.pdf)

30 <http://helpwanted.verite.org/helpwanted/toolkit/brands/improving-codes-conduct-company-policies/tool-1>

31 [http://www.wecglobal.org/fileadmin/templates/ciETT/docs/CIETT\\_Code\\_Conduct.pdf](http://www.wecglobal.org/fileadmin/templates/ciETT/docs/CIETT_Code_Conduct.pdf)

32 <https://iris.iom.int/about-iris>

33 <http://madenetwork.org/campaigns/participatory-glossary-recruitment>

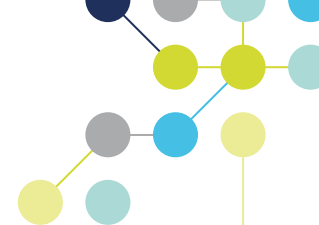


TABLEAU 8. Point 7 : L'examen des critères de référence et des indicateurs

DOMAINE DU 5Y8PP	RAPPORT MOUVEMENT #1 (MADE, 2016A)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ISTANBUL (MADE, 2015B)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DHAKA (MADE, 2017B)	INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD PROPOSÉS
Recrutement	<p>Ratification de la C181 (Convention sur les agences d'emploi privées de l'OIT, 1997)</p> <p>La société civile s'est-elle engagée dans l'identification des politiques et des pratiques dans le domaine du recrutement (positives et négatives) ?</p> <p>Les gouvernements ont-ils réformé leurs politiques et pratiques ?</p> <p>Y a-t-il eu une augmentation des plateformes nationales et régionales multipartites sur les pratiques de recrutement et d'emploi ?</p> <p>Y a-t-il plus d'entreprises qui approuvent et appliquent les principes de Dhaka ?</p>	<p>Un nombre croissant de registres nationaux et internationaux et d'organismes de réglementation professionnelle pour les agences de recrutement.</p> <p>Un nombre croissant d'accords transparents conclus entre les gouvernements sur le recrutement international du personnel, qui comprennent des garanties pour protéger les droits des migrants, interdire les frais de recrutement imposés aux travailleurs, prévenir les contrats de substitution et la rétention des passeports et inclure des dispositions en vue du redressement judiciaire et de la justice mobile.</p>	<p>Afin d'accélérer, de concrétiser et de mettre en œuvre des réformes, des politiques et des pratiques visant le recrutement et l'embauche des travailleurs migrants, afin de protéger et d'autonomiser les travailleurs migrants à chaque étape du cycle de travail.</p>	<p><b>Frais de recrutement</b> : Combien de gouvernements ont ratifié la C181 ? Combien de gouvernements ont interdit les frais de recrutement imposés aux travailleurs par la loi ?</p> <p><b>Réglementer le processus de recrutement</b> : Combien de gouvernements ont signé des accords avec d'autres gouvernements, qui comprennent des garanties en vue de la protection des droits des migrants ? Combien de gouvernements ont a) développé et b) mis en œuvre une législation qui réglemente les agences de recrutement ?</p>

## Point 8 : Droits du travail des migrants

Le **huitième** point du Plan d'action vise principalement à garantir que les travailleurs migrants bénéficient de droits égaux, « y compris le droit à un salaire égal et à des conditions de travail égales, le droit de constituer et de s'organiser en syndicats, assurer la portabilité des droits à pension et assurer aux travailleurs migrants et à leurs familles l'accès à des voies d'obtention de la citoyenneté ». Pour définir l'objectif, la société civile a offert déjà certains indices relatifs au progrès enregistré dans ce domaine, y compris la mesure dans laquelle le mouvement des personnes est pris en compte dans le programme commercial mondial, tout comme dans la ratification et la mise en œuvre d'un certain nombre de conventions prioritaires, en particulier les Conventions 97, 143 et 189 de l'OIT et la Convention des travailleurs migrants des Nations Unies.

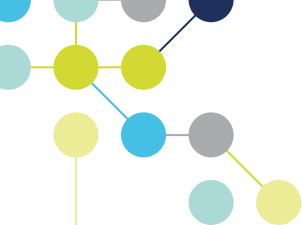
### Action et plaidoyer de la société civile

Deux défis clés sont souvent cités lorsque l'on fait référence aux conventions internationales dans le domaine des migrations. Le premier fait référence aux taux réduits de ratification des conventions spécifiques relatives aux migrations, en particulier par des pays qui sont des destinations premières

de beaucoup de migrants (Annexe 3). Depuis le mois d'octobre 2015, il n'y a pas eu de nouvelles ratifications des Conventions 97 ou 143 de l'OIT. Cependant, les ratifications suivantes ont été enregistrées :

- La Jamaïque a ratifié la Convention des travailleurs domestiques (OIT 189) le 11 octobre 2016.
- Le Mali a ratifié les Agences d'emploi privé (OIT 181) le 12 avril 2016.
- Le Vénézuéla (le 25 octobre 2016) et le Sao Tomé-et-Principe (le 10 janvier 2017) ont ratifié la Convention des Nations Unies sur les travailleurs migrants.
- L'Ouzbékistan a ratifié la Convention sur la liberté d'association et la protection du droit de former des syndicats (OIT 87) le 12 décembre 2016.

Le Protocole de 2014 à la Convention sur le travail forcé, 1930 (l'OIT P029) est entré en vigueur le 9 novembre 2016, après avoir reçu la dixième signature nécessaire de la part de l'Argentine. L'Argentine a rejoint la République tchèque, l'Estonie, la France, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la Norvège, le Panama et le Royaume-Uni. Le 30 janvier 2017, la Finlande est devenue l'onzième pays qui a ratifié la Convention sur le travail forcé.



Dans le sondage, environ trois quarts (72,6 %) des exemples mis en évidence ont été positifs. Ces exemples ont fait référence premièrement à l'introduction des mécanismes avant départ afin d'attirer l'attention des migrants sur leurs droits lorsqu'ils travaillent à l'étranger. Ces initiatives ont principalement été rapportées en Asie du Sud (au Bangladesh, en Inde, au Pakistan et au Sri Lanka). En plus, plusieurs répondants ont attiré l'attention sur les accords bilatéraux conclus entre les pays. D'autres exemples positifs ont fait référence aux amé-

liorations des conditions de travail des travailleurs migrants, y compris à la mise en œuvre et/ou à l'augmentation du salaire minimal (exemples : au Koweït, en Malaisie, au Népal) ; l'introduction d'un système de protection des salariés (au Bahreïn et au Qatar) ; et des réformes des systèmes kafala au Qatar et dans les Émirats arabes unis (Encadré 17). Les exemples négatifs ont principalement fait référence au manque de ratification des conventions internationales ou, si elles ont été ratifiées, au manque d'adhésion à leurs stipulations.

#### ENCADRÉ 17

##### Réforme du système *Kafala*

Au mois de janvier 2016, le Ministère du travail des Émirats arabes unis (EAU) a adopté trois nouvelles règles qui servent à protéger les travailleurs migrants, qui ont été, historiquement parlant, dans une position vulnérable lorsqu'ils sont arrivés aux EAU, ayant des contrats de travail. Par le passé, conformément au système *kafala*, les travailleurs migrants dépendaient de leur sponsor. Les règles relatives aux contrats standard de travail, à la résiliation des contrats et à l'obtention des permis de travail renouvelés se proposent de résoudre ce déséquilibre de forces entre le sponsor et le migrant (Droits des migrants, 2015). Ces nouvelles règles garantissent que le processus de passation est transparent ; que les conditions de travail sont prédéfinies et ne peuvent pas être modifiées à l'arrivée aux EAU ; que les contrats ne peuvent pas être résiliés indûment ; et que les travailleurs migrants ont la possibilité de demander de nouveaux permis de travail après l'expiration des permis anciens, étant protégés de l'irrégularité (Groupe National des EAU, sans date). Le 14 décembre 2016, le système kafala de Qatar a été remplacé par de nouvelles lois sur l'immigration. On verra comment seront mises en œuvre les nouvelles lois et la mesure dans laquelle elles seront appliquées à tous les migrants (par exemple aux travailleurs domestiques). (Droits des migrants, 2016).

##### Contributions aux tableaux de bord

Le tableau 9 résume les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la première édition du rapport *Mouvement* ; les recommandations et les critères de référence issus des Journées de la Société civile lors du 9<sup>e</sup> FMMD à Istanbul en 2015 ; les recommandations initiales émanant des

Journées de la Société civile lors du 10<sup>e</sup> FMMD à Dhaka en 2016 ; et les propositions de mesures dans les tableaux de bord élaborés à la section 4 de cette deuxième édition du rapport *Mouvement*.

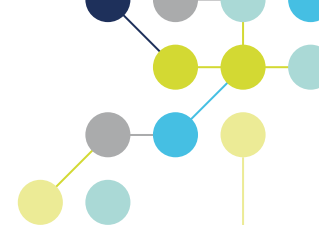


TABLEAU 9. Point 8 : L'examen des critères de référence et des indicateurs

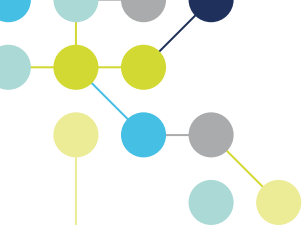
DOMAINE DU 5Y8PP	RAPPORT MOUVEMENT #1 (MADE, 2016A)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ISTANBUL (MADE, 2015B)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DHAKA (MADE, 2017B)	INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD PROPOSÉS
Droits du travail	<p>Ratification de la C189 (Convention des travailleurs domestiques de l'OIT, 2011)</p> <p>Ratification de la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990).</p> <p>Ratification de la C97 (Convention de l'OIT sur les travailleurs migrants, 1949).</p> <p>Ratification de la C143 (Convention des travailleurs domestiques de l'OIT, 1975).</p> <p>Le protocole à la Convention sur le travail forcé de l'OIT (2014) a-t-il été transposé dans la législation nationale et a-t-il été mis en œuvre ?</p>	<p>Un nombre croissant de pays ont ratifié et appliqué des conventions importantes des Nations Unies et de l'OIT relatives aux migrants, en particulier la Convention des Nations Unies de 1990 sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, la CEDAW, tout comme la C181 de l'OIT (agences d'emploi privées), la C189 (travailleurs domestiques), la C97 (travailleurs migrants), la C143 (complément sur les travailleurs migrants), la C182 (convention sur les pires formes du travail des enfants), la C29 (le travail forcé) et le protocole.</p>	<p>Accélérer, concrétiser et mettre en œuvre des réformes sur le recrutement des travailleurs migrants et des politiques et des pratiques d'emploi, afin de protéger et d'autonomiser les travailleurs migrants, à chaque étape du cycle de travail.</p>	<p><b>Ratification</b> : A-t-on enregistré une augmentation du nombre de ratifications des conventions des Nations Unies et de l'OIT importantes relatives aux migrants ? Les organisations de la société civile ont-elles fait des efforts afin d'encourager la ratification de ces conventions ?</p> <p><b>Conditions de travail</b></p> <p>Y a-t-il des données disponibles sur les décès ou les accidents subi par les migrants au lieu de travail ? Combien de gouvernements accordent aux migrants le droit d'organisation et/ou de créer des syndicats ? Combien de gouvernements accordent aux migrants le droit d'organisation et/ou de créer des syndicats ? Les migrants ont-ils le droit de recevoir un salaire minimal, au même niveau que les natifs ?</p>

### 3.5 9<sup>e</sup> point « tardif » : Xénophobie et discrimination

La première édition du rapport *Mouvement* a noté que : « Si le Plan d'action s'est réjoui d'une acceptation générale, une omission clairement identifiée est représentée par la discrimination et la xénophobie. La discrimination et la xénophobie ne représentent pas seulement un défi pour les migrants et leurs familles, mais elles le sont aussi pour les organisations de la société civile dans leur plaidoyer pour un changement politique » (MADE, 2016c, p.44). Cet aspect a été souligné en permanence lors des réunions régionales des partenaires du réseau Migration et développement de la société civile pendant la période 2014–2016 et de plus en plus souvent lors des réunions annuelles des Journées de la Société Civile du Forum mondial sur la migration et le développement, organisées successivement en Suède, en Turquie et au Bangladesh. Par conséquent, le Tableau de bord final qui sera développé dans le cadre de cette deuxième édition du Rapport Mouvement porte sur la xénophobie et la discrimination.

Les répondants au sondage ont fait 60 références à la xénophobie et à la discrimination, en identifiant des changements importants qui ont affecté la politique depuis le mois d'octobre 2015, dont seulement deux ont été positives. La première portait sur une politique qui interdisait le discours haineux au Japon. La deuxième portait sur le cadre d'orientation généralement positif qui régit la discrimination dans l'UE, bien qu'on ait largement beaucoup parlé des problèmes de mise en œuvre, qui sont considérés un résultat du discours public de plus en plus négatif relatif à la migration.

Le référendum du Royaume-Uni qui a mené au Brexit et la campagne électorale des États-Unis ont été respectivement commentés par 17 et 12 pour cent des personnes, soulignant la xénophobie croissante comme un changement négatif de la politique ou de la pratique. La campagne qui a précédé le Brexit a été fortement centrée sur l'immigration et les rapports sur des actes xénophobes à la suite du Brexit ont suscité des inquiétudes dans le monde entier. L'accent et la rhétorique similaire aux États-Unis (commençant avec les primaires du Parti républicain) et les actions ultérieures ont constitué également un signal d'alarme.



Au sein du réseau Migration et développement de la société civile, le Groupe de travail thématique général sur la diaspora et les migrants a abordé ce problème lors de la préparation pour les Journées de la société civiles de Dhaka. Pour ce faire, le groupe s'est concentré sur des moyens de présenter des exemples positifs relatifs aux migrants et à la diaspora qui contribuent au développement, afin de souligner les avantages de la migration. Un exemple de cette approche a été le lancement de la Journée mondiale de la diaspora en 2016 (Encadré 18).

#### ENCADRÉ 18

##### Journée mondiale de la diaspora

Le 23 juin 2016 a eu lieu la première Journée mondiale de la diaspora, organisée par AFFORD et par le réseau Migration et développement de la société civile afin de promouvoir l'engagement de la diaspora et des migrants et de combattre également les attitudes xénophobes qui existent dans la société. La journée a servi à présenter les contributions positives des diasporas relatives au développement de leurs pays d'origine et d'accueil et de contrecarrer les stéréotypes négatifs qui visent les migrants. Ce qui est important est qu'elle a fourni une plateforme pour partager des histoires, des ressources et des outils en vue d'un impact positif continu, comme l'histoire d'Afrikatu Kofi Nkrumah, un Ghanéen qui s'identifie en tant que panafricain et qui a initié plusieurs activités africaines-tchèques, politiques, sociales et culturelles à Prague, auxquelles ont participé des personnes d'origine africaine et tchèque. Ou celle du Dr Ahmed Burgre, un migrant ghanéen qui s'est établi en Malte et qui a reconstruit avec succès le centre d'accueil des migrants qui a été abandonné par les autorités. Plus de 80 propositions ont été recueillies au total, y compris des histoires, des articles et des séquences vidéo qui illustrent l'engagement de la diaspora dans les pays d'origine et à l'étranger, tandis que l'hashtag #JournéeMondialedeLaDiaspora a invité les gens à discuter sur les histoires positives relatives aux migrants (MADE, 2016e).

Un autre domaine dans lequel la société civile s'est impliquée de manière active pendant des décennies est celui des campagnes qui luttent contre la discrimination et la xénophobie. Plusieurs centaines d'exemples ont été cités par les répondants au sondage dans le cadre des campagnes qui ont été mises en œuvre par une série d'acteurs, y compris les organisations internationales, au niveau local, national, régional et mondial. Si une révision complète de ces campagnes ne constitue pas un objectif de cette analyse, comprendre ce qui fonctionne, où, quand et pourquoi seraient des aperçus utiles pour la campagne mondiale des Nations Unies contre la xénophobie, approuvée par tous les 193 États membres des Nations Unies lors du Sommet à haut niveau du mois de septembre. Deux exemples de campagnes sont iStreetWatch au niveau local (Encadré 19) et Myth Busting au niveau régional/mondial (Encadré 20).

#### ENCADRÉ 19

##### iStreetWatch

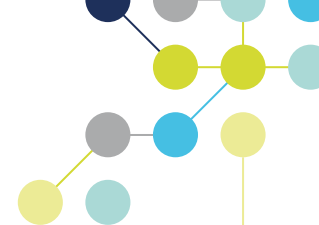
Lors des jours qui ont suivi à l'annonce du Brexit de 2015, le Royaume-Uni a assisté à une hausse des actes de harcèlement raciste et xénophobe et de crimes haineux. Le Conseil des chefs de la police nationale a rapporté que l'augmentation s'élevait à 57 pour cent dans les quatre jours qui ont suivi le référendum par rapport à la même période de 2015 (Komaromi & Singh, 2016). Comme réponse à ces incidents, plusieurs campagnes en ligne des médias sociaux ont été lancées pour présenter ces harcèlements. L'initiative iStreetWatch suit les actes de harcèlement dans les lieux publics par l'intermédiaire d'un outil de mappage en ligne qui se propose de rendre visibles les incidents relatifs à l'agression raciale. Les utilisateurs peuvent rapporter les incidents qu'ils ont vécus ou dont ils ont été témoins, tout en restant anonymes, s'ils le veulent. En plus de sensibiliser, la carte fournit des moyens pour indiquer des lieux relativement sûrs aux utilisateurs de la plateforme (iStreetWatch, sans date).

#### ENCADRÉ 20

##### Myth Busting

Pendant les Journées du développement européen de 2016 «l'outil de lutte aux mythes» (myth busting) CICM-FORIM a été lancé. Cet outil de sensibilisation a été développé par la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) d'Europe et par le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM), qui ont collaboré avec le consortium de développement ONG CONCORD dans le cadre du Projet de l'alliance de la société civile de l'Année européenne du développement, avec le cofinancement de la part de la Commission européenne, de la Fondation de France et de l'Agence française de développement (AFD) (Debaisieux, 2016). La raison de la campagne a été représentée par le fait que les débats relatifs à la migration abondent d'idées fausses et de simplifications excessives qui sont parfois partagées par les décideurs politiques, les organisations de la société civile et le public. Souvent, ces idées fausses donnent une justification pour la mise en œuvre de certaines politiques (Debaisieux, 2016). L'outil contribue à mettre en question ces mythes et, ce faisant, il aide à changer les perceptions et les attitudes négatives à l'égard des migrants. Il vient d'être publié en anglais, en espagnol, en français, en arabe et en slovène.





## Contributions aux tableaux de bord

Le tableau 10 résume les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la première édition du rapport *Mouvement* ; les recommandations et les critères de référence issus des Journées de la Société civile lors du 9<sup>e</sup> FMMD à Istanbul en 2015 ; les recommandations initiales émanant des

Journées de la Société civile lors du 10<sup>e</sup> FMMD à Dhaka en 2016 ; et les propositions de mesures dans les tableaux de bord élaborés à la section 4 de cette deuxième édition du rapport *Mouvement*.

TABLEAU 10. Point 9 « tardif » : Xénophobie et discrimination

DOMAINE DU 5Y8PP	RAPPORT MOUVEMENT #1 (MADE, 2016A)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ISTANBUL (MADE, 2015B)	JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DHAKA (MADE, 2017B)	INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD PROPOSÉS
[Point 9 tardif] Xénophobie et discrimination	Des campagnes et des mécanismes de surveillance pour mettre fin à l'utilisation de la terminologie et du discours violent contre les migrants dans les médias et par les politiciens et les décideurs.	<p>Un nombre croissant de gouvernements qui ont mis en œuvre une législation contre la discrimination.</p> <p>Un nombre croissant de pays du monde entier qui ont des programmes nationaux qui englobent des histoires sur la migration et la lutte contre la discrimination.</p> <p>Une diminution de l'incidence des dirigeants politiques et des médias qui utilisent du langage abusif, des histoires ou d'autres images négatives concernant les migrants et la diaspora.</p> <p>Un nombre croissant de politiques gouvernementales et de programmes qui comprennent des migrants, par un accès amélioré aux services, aux droits de vote et à l'accès à la citoyenneté.</p>	Changer les politiques et non seulement les perceptions afin de lutter contre la xénophobie et assurer l'inclusion sociale des migrants et de la diaspora dans les sociétés.	<p><b>Attitudes envers les migrants</b> : Les organisations de la société civile s'impliquent-elles dans des campagnes afin de lutter contre la xénophobie et la discrimination ? A-t-on enregistré des progrès relatifs aux outils utilisés afin de mesurer la perception du public sur la migration ?</p> <p><b>Discours/Rhétorique</b> : A-t-on obtenu un changement du discours relatif à la migration pendant l'année dernière ? S'agit-il d'un changement positif ou négatif ? A-t-on enregistré des améliorations de l'emploi du langage abusif ou de la rhétorique négative utilisée par les hommes politiques et par les médias ?</p> <p><b>Législation anti-discrimination</b> : Combien de gouvernements ont a) développé et b) mis en œuvre une législation contre la discrimination ? Combien de pays ont inclus du contenu relatif à la lutte contre la discrimination dans leurs programmes nationaux ?</p>





# 4. Mesurer le progrès : Introduction aux Tableaux de bord

## 4.1 Équilibrer les objectifs et les limites

Le concept de Tableaux de bord a été identifié et développé en tant que réponse à la question suivante : comment la société civile peut-elle mieux définir et mesurer le progrès dans la réalisation des objectifs du Plan d'action ? La tâche de développer de tels outils est difficile, puisqu'elle impose d'accorder une attention particulière aux opinions des acteurs de la société civile lors du processus d'élaboration. Pour cette raison, l'un des objectifs principaux des entrevues semi-structurées, à part l'orientation et l'identification des domaines d'évaluation possibles, a été d'identifier les défis pratiques associés au développement des Tableaux de bord.

L'encadré 21 résume les considérations pratiques et conceptuelles qui ont été soulignées pendant les entrevues, accompagnées par des recommandations concrètes en vue de l'élaboration des Tableaux de bord censés mesurer le progrès dans la réalisation des objectifs du Plan. Autant que possible, elles ont été prises en compte lors de l'élaboration des Tableaux de bord présentés dans ce rapport.

## Développement des Tableaux de bord

### Considérations pratiques

---

- On ne peut pas mesurer tous les changements que la société civile voudrait voir en utilisant les données existantes.
- Afin de mesurer le progrès, on a besoin de données de base, qui ne sont pas toujours disponibles.
- Le rassemblement/la collecte des données peut être une autre tâche difficile pour les organisations de la société civile qui se confrontent déjà à des restrictions budgétaires.
- Il n'est pas toujours possible (pour des raisons de protection des données/pour « ne pas porter atteinte ») ou désirable (pour des raisons de « compétition ») de partager des données.
- La comparabilité des données est délicate lorsque les données sont collectées à des moments différents et à des fins différentes.
- Être trop prudent, y compris en évitant de surcharger les organisations de la société civile, présente aussi le risque de limiter les évaluations à un phénomène « facile à mesurer ».
- Les différents domaines du Plan d'action se superposent.

### Considérations conceptuelles

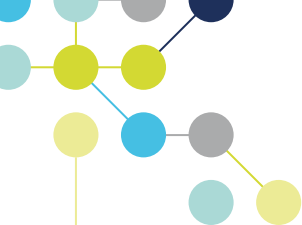
---

- Les causes et les conséquences de la migration sont complexes et spécifiques à chaque contexte.
- Réaliser le changement est un processus à long terme, qui implique des acteurs multiples et qui ne se produit pas en vase clos. Les indicateurs simplifiés peuvent trop simplifier la complexité inhérente à la réalisation du changement social.
- Les problèmes ne sont pas statiques et les priorités des organisations de la société civile se trouvent dans un état constant de fluctuation à travers les régions et les réseaux.
- Le processus de changement n'est pas linéaire, ce qui signifie que, si l'on peut observer le progrès dans une certaine région du pays, il est possible que la situation se soit détériorée dans une autre région.
- Ce qui est considéré un progrès n'est pas toujours clairement défini. Un changement positif des politiques dans une certaine perspective peut être négatif dans une autre perspective.
- Tous les changements ne peuvent pas être liés aux politiques.

### Recommandations pour les Tableaux de bord

---

- Un Tableau de bord qualitatif, orienté vers le processus.
- Fournir des exemples concrets de politiques et de pratiques qui ont du succès ou qui échouent, dans différents contextes.
- Noter toutes les régions qui ne sont pas couvertes par les ODD ou par d'autres processus importants.
- Se concentrer sur les résultats sans être trop préoccupé par l'attribution.
- Obtenir des données significatives qui peuvent être utilisées dans les efforts de plaidoyer mondial.
- Les Tableaux de bord sont sélectifs par le fait qu'ils se proposent de suivre et d'expliquer les aspects qui devraient être suivis par les gouvernements.
- Les Tableaux de bord sont flexibles et permettent à la société civile d'adapter les stratégies en fonction du changement de la situation au niveau politique.
- Il y a du mérite dans l'évaluation de la manière dont les questions spécifiques sont comprises dans les politiques globales.



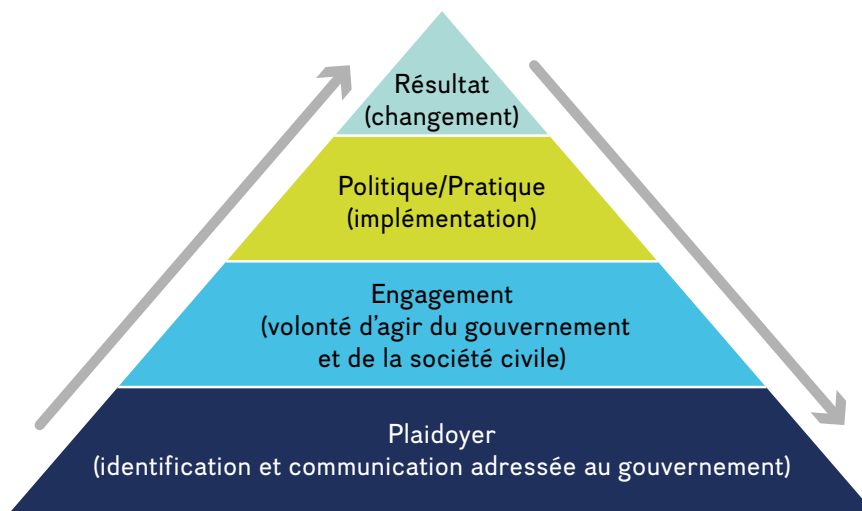
En conformité avec ces discussions, il est clair que, pour qu'un tel outil soit utile, il doit être suffisamment simple afin d'éviter de devenir une autre charge importante imposée aux organisations de la société civile dans la perspective d'une exigence supplémentaire de suivi. En tout cas, il doit être en même temps assez profond pour pouvoir traduire les voix des organisations de la société civile dans une manière qui puisse être transmise clairement au niveau national, régional et mondial. L'évaluation du progrès devrait clarifier également les buts de la société civile, améliorer les objectifs, tel que le Plan d'action s'est proposé, et établir s'il y a des mouvements vers ces objectifs ou des déviations. Pour ces raisons, il est important d'identifier certains thèmes/aspects dans chacun des domaines du Plan d'action qui sont des questions prioritaires pour certains pays et qui ont besoin d'une attention générale.

*« Si on a fait un pas en avant dans un certain domaine, il y a souvent deux pas en arrière dans un autre domaine. »*

(personne interviewée)

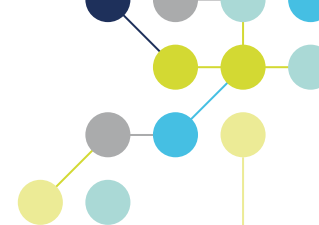
Il est tout aussi important de garantir que la vision du progrès présentée dans les Tableaux de bord n'est pas trop rigide, laissant la possibilité de capturer la nature non linéaire (progrès et/ou détérioration) et incrémentielle (orientée vers le processus) du changement. Étant une description simplifiée d'une réalité complexe, la Figure 5 présente quatre étapes différentes du changement. Lors de la première étape, on a identifié un problème, qui a été porté à l'attention du gouvernement, mais, actuellement, il n'y a aucun signe de progrès. Pendant la seconde étape, on a identifié un certain engagement de la part des acteurs de la société civile qui se mettent d'accord pour aborder un certain problème ou de la part des gouvernements qui peuvent se trouver dans le processus de développement d'une politique ou qui peuvent avoir indiqué qu'ils prendraient des mesures afin de résoudre le problème. Pendant la troisième étape, les acteurs de la société civile ou les gouvernements essaient activement de résoudre un problème par des actions concrètes. Dans certaines circonstances, cette étape peut représenter également un précurseur à un problème qui sera identifié comme une question plus large du plaidoyer, mettant en évidence la nature souvent non linéaire du changement. Pendant la dernière étape, on peut identifier et mesurer des résultats clairs et tangibles.

FIGURE 5. Processus de changement



Par conséquent, les Tableaux de bord développés pour évaluer le progrès relatif au Plan d'action prendront en compte une série limitée de questions. Celles-ci ont été identifiées dans les sections précédentes, par l'intermédiaire de l'analyse des défis mis en évidence par plus de 600 représentants de

la société civile qui ont rempli un formulaire dans le cadre des Journées de la société civile du FMMD, des entrevues semi-formelles de vingt représentants de la société civile et d'une révision des critères de référence et des recommandations développés par la société civile dans le passé.



## 4.2 Traitement des données

L'évaluation du progrès a besoin de données — parfois, elle requiert même l'identification de nouvelles données et de nouveaux systèmes pour les compiler — et, ensuite, de processus rigoureux d'analyse des données respectives. D'un côté, la société civile — les migrants et les réfugiés mêmes, mais également les praticiens, et non seulement les universitaires et les statisticiens — donnent une valeur différente à l'identification, à la collecte et à l'analyse des données dans le domaine de la migration et du développement. De l'autre côté, la tâche de la collecte de ces données ne devrait pas être attribuée seulement aux organisations de la société civile. En soulignant le type de données qui peuvent être utiles pour le suivi du progrès dans des questions telles que la détention des migrants ou l'accès à l'éducation, les organisations de la société civile peuvent commencer à plaider pour de telles données spécifiques et, ultérieurement, de manière plus efficace, pour un changement basé sur des preuves dans les politiques et dans la pratique.

Les données peuvent être particulièrement utiles si elles sont articulées autour d'indicateurs précis. Voilà l'approche abordée par les Tableaux de bord proposés. Par exemple, les indicateurs basés spécifiquement sur les types d'actions que la société civile peut entamer peuvent mener au changement, tel que l'engagement direct auprès des pouvoirs locaux ou nationaux ou les campagnes qui mettent en évidence des questions spécifiques. D'autres indicateurs sont basés de manière plus large sur les types de changements que la société civile aimerait voir, dans ce cas, en ce qui concerne chacun des points du Plan.

Ces Tableaux de bord s'appuient sur la prémisse selon laquelle une quantité importante de données requises — mais qui restent largement inexistantes — en vue de l'évaluation du progrès dans ces domaines nécessite, de la part des acteurs et des organisations de la société civile du monde entier, la collecte des observations sur les politiques et les pratiques. Cela impliquerait un contact direct avec les acteurs et les organisations de la société civile, en utilisant des questionnaires et des entrevues, selon le cas (voir en ce sens les Annexes 4 et 5 pour trouver des exemples), suivis par une analyse rigoureuse. Il est important de diriger le contact sur les réalités nationales et les observations, mais les niveaux régional et mondial doivent être abordés également, en particulier s'il y a des phénomènes nationaux transfrontaliers.

En principe, un seul questionnaire doit être rempli pour chaque pays ; en tout cas, cela doit être effectué de manière collaborative, à l'aide d'un représentant désigné afin de s'assurer que chaque pays remplit le questionnaire. Il peut s'agir du même représentant (ou de la même organisation) désigné afin d'achever un rapport parallèle pour le processus ODD, tenant compte du fait qu'il y aura des synergies entre les types d'informations recueillies par l'intermédiaire des deux exercices. En plus, les types d'informations recueillies peuvent être utiles aux organisations internationales qui se proposent d'évaluer des aspects différents sur la gouvernance des mi-

grations. Un tel outil d'évaluation est l'Indice de gouvernance des migrations de l'OIM<sup>34</sup>. Un autre est le Tableau de bord des indicateurs d'évaluation des politiques et de la cohérence institutionnelle pour la migration et le développement<sup>35</sup>, développé par le Partenariat pour le savoir sur la migration et le développement (KNOMAD<sup>36</sup>) et par son Groupe de travail technique sur la politique et la cohérence institutionnelle<sup>37</sup>. Au-delà de ces synergies, cette méthode de collecte de données offre plusieurs bénéfices potentiels. Premièrement, elle promeut la coordination entre les acteurs qui agissent dans le cadre d'un pays, ce qui pourrait mener à une stratégie de plaidoyer plus efficace et cohérente, au niveau national. Deuxièmement, elle offre des données qui peuvent être utilisées au niveau national, mais qui peuvent être également agrégées et utilisées au niveau régional et global. En troisième lieu, elle garantit que la tâche de déclaration est limitée au minimum, en évitant la duplication inutile des efforts. Une version préliminaire du Questionnaire National peut être trouvée dans l'Annexe 4, pouvant être adaptée à chaque contexte national.

S'ajoutant à la collecte des données au niveau national, un sondage global peut être complété par le Bureau de coordination du réseau Migration et développement de la société civile, par exemple. Cela garantirait que les informations qui peuvent être recueillies rapidement au niveau mondial (telles que des données sur la ratification des conventions ou des informations qui imposent l'analyse des documents, telles que celles qui découlent des processus, comme le FMMD) peuvent être obtenues dans un point central unique. En même temps, cela limiterait la duplication des efforts. Une version préliminaire du *Questionnaire global* se trouve dans l'Annexe 5.

L'approche du projet pilote devrait idéalement être initiée en 2017 si le temps le permet et, ultérieurement, elle sera utilisée en vue de l'évaluation du Plan d'action en 2018. De manière alternative — ou, peut-être, de manière accessoire — les Journées de la société civile du FMMD du mois de juin 2017 de Berlin, Allemagne, peuvent être utilisées comme une opportunité d'offrir des formations sur la mise en œuvre du sondage, afin d'essayer les outils de collecte des données et d'améliorer les modèles des Tableaux de bord. Ce processus peut également être utilisé pour augmenter l'appropriation et l'acquisition des Tableaux de bord par les acteurs de la société civile.

Une fois rassemblées, les données recueillies peuvent être utilisées pour remplir les tableaux de bord pour chacun des huit points du Plan d'action. Les versions préliminaires des Tableaux de bord pour chacun des huit points du Plan, tout comme pour le neuvième point qui porte sur la xénophobie, se retrouvent dans l'Annexe 6.

34 [https://publications.iom.int/system/files/pdf/migration\\_governance\\_index\\_2016.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/migration_governance_index_2016.pdf)

35 <http://www.oecd.org/dev/migration-development/knomad-dashboard.htm>

36 <http://www.knomad.org/>

37 <http://www.knomad.org/thematic-working-groups/policy-and-institutional-coherence>

# Bibliographie

ACTNOW (2016). 7 actions world leaders urgently need to take to make a new deal for refugees, migrants and societies a reality – Civil society response and scorecard for the UN High-level Summit “New York Declaration for Refugees and Migrants”. Extrait le 31 janvier 2017 de [http://refugees-migrants-civilsociety.org/wp-content/uploads/2016/09/Act-Now-Statement-and-scorecard-for-UN-Summit-for-Refugees-and-Migrants\\_16-Sept.2016.pdf](http://refugees-migrants-civilsociety.org/wp-content/uploads/2016/09/Act-Now-Statement-and-scorecard-for-UN-Summit-for-Refugees-and-Migrants_16-Sept.2016.pdf)

ADEPT (2016). Nairobi Action Plan on Remittances. Extrait le 31 janvier 2017 de [http://refugees-migrants-civilsociety.org/wp-content/uploads/2016/09/Act-Now-Statement-and-scorecard-for-UN-Summit-for-Refugees-and-Migrants\\_16-Sept.2016.pdf](http://refugees-migrants-civilsociety.org/wp-content/uploads/2016/09/Act-Now-Statement-and-scorecard-for-UN-Summit-for-Refugees-and-Migrants_16-Sept.2016.pdf)

Amnesty International (2016, 19 mai). Refugees Welcome Index shows government refugee policies out of touch with public opinion. Extrait le 27 janvier 2017 de <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2016/05/refugees-welcome-index-shows-government-refugee-policies-out-of-touch/>

Carillo, C. A. (2017, 23 janvier). Labor groups seeks abolition of placement fees. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://www.bworldonline.com/content.php?section=Nation&title=labor-group-seeks-abolition-of-placement-fees&id=139445>

Debaisieux, H. (2016). *Deconstructing 10 myths about migration and development—publication*. Extrait le 31 janvier 2017 de <https://concordeurope.org/2016/03/09/publication-myths-migration-development/>

Guardian, The (2016, 29 septembre). The Guardian view on the New York declaration: better than nothing. Extrait le 31 janvier 2017 de <https://www.theguardian.com/commentisfree/2016/sep/19/the-guardian-view-on-the-new-york-declaration-better-than-nothing>

CICM & MADE (sans date). Survey for African and EU Civil Society: Valetta, one year on. Extrait le 31 janvier 2017 de [http://www.madenetwork.org/sites/default/files/Taking%20Stock%20of%20Valletta\\_civil%20society%20survey.pdf](http://www.madenetwork.org/sites/default/files/Taking%20Stock%20of%20Valletta_civil%20society%20survey.pdf)

IDMC (2016). GRID 2016: Global Report on Internal Displacement. Extrait le 27 janvier 2017 de <http://internal-displacement.org/assets/publications/2016/2016-global-report-internal-displacement-IDMC.pdf>

OIM (2017). Missing Migrants Project | Latest Global Figures. Extrait le 31 janvier 2017 de <https://missingmigrants.iom.int/latest-global-figures>

iStreetWatch (sans date). Welcome to iStreetWatch. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://www.istreetwatch.co.uk/about>

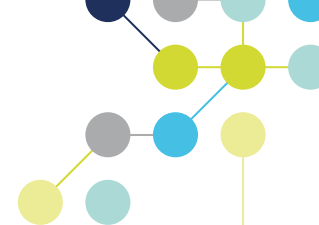
Komaromi, P. & Singh, K. (2016). Post-referendum racism and xenophobia: The role of social media activism in challenging the normalisation of xeno-racist narratives. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://www.irr.org.uk/app/uploads/2016/07/PRRX-Report-Final.pdf>

Last, T., Mirto, G., Ulusoy, O., Urquijo, I., Harte, J., Bami, N., Pérez, M., Macias Delgado, F.I., Tapella, A., Michalaki, A., Michalitsi, E., Latsoudi, E., Tselepi, N., Chatziprokopiou, M. & Spijkerboer, T. (2017). Deaths at the borders database: evidence of deceased migrants' bodies found along the southern external borders of the European Union. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 1-20.

MADE (sans date). The MICIC Initiative. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://madenetwork.org/micic-initiative>

MADE (2015a). Agenda for Change; 5-year 8-point Plan of Action. Extrait le 3 septembre 2015 de <http://www.madenetwork.org/agenda-change>

MADE (2015b) Achieving Migration and Development Goals: Movement together on global solutions and local action: Recommendations, Benchmarks, Actions, Journées de la Société civile du FMMD 2015, Turquie. Extrait le 25 février 2017 de <https://ngomigration.files.wordpress.com/2016/01/2015-gfmd-csd-recommendations-booklet-final-1.pdf>



MADE (2016a). *Movement—A Global Civil Society Report on Progress and Impact for Migrants' Rights and Development*. Extrait le 31 janvier 2017 de [https://gallery.mailchimp.com/233fa9a0ed4257ad77ac77d14/files/MADE\\_Global\\_CS\\_Report\\_EN\\_final.pdf](https://gallery.mailchimp.com/233fa9a0ed4257ad77ac77d14/files/MADE_Global_CS_Report_EN_final.pdf)

MADE (2016b). MADE Asia 2016 Newsletter. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://madenetwork.org/sites/default/files/MADE%20Asia%202016%20Newsletter.pdf>

MADE (2016c). *Diaspora and Migrant Investment and National Development: Building on the Nexus*. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://www.madenetwork.org/sites/default/files/DiasporaAndMigrantInvestmentAndNationalDevBuildingOnTheNexus%20Final%20291116.pdf>

MADE (2016d). MADE Asia 2016 Newsletter. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://madenetwork.org/sites/default/files/MADE%20Asia%202016%20Newsletter.pdf>

MADE (2016e). *Global Diaspora Day*. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://madenetwork.org/global-diaspora-day>

MADE (2017a). *Evaluation of the MADE Pilot Fund on civil society collaboration with local governments in Honduras*. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://www.madenetwork.org/latest-news/evaluation-made-pilot-fund-civil-society-collaboration-local-governments-honduras>

MADE (2017b) 'Highlights and principal recommendations of the GFMD Civil Society Programme 2016' *Draft circulated to members of the International Steering Committee on 24<sup>th</sup> January 2017*.

Massey, D. (2016, 24 janvier). *Trump's Plan for Massive Deportation Is Cruel, Unjust, and Economic Suicide*. *Foreign Policy*. Extrait le 31 janvier 2017 de <https://foreignpolicy.com/2017/01/24/trumps-plan-for-a-massive-deportation-is-cruel-unjust-and-economic-suicide>

McCracken, K., Cook, K. & Chantler, K. (2013). *Access to shelters of undocumented migrant women fleeing domestic violence: the legal and practical situations in the Member States*. *European Parliament*. Extrait le 31 janvier 2017 de [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/493027/IPOL-FEMM\\_ET\(2013\)493027\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/493027/IPOL-FEMM_ET(2013)493027_EN.pdf)

Mdplatform (sans date). *Who are we?* Extrait le 31 janvier 2017, de <http://mdplatform.ch/wordpress/about/who-are-we>

Meyer, M. & Suarez-Enriquez, X. (2016). *New Institutions in Mexico Could Expand Justice for Migrants*. Washington Office on Latin America. Extrait le 31 janvier 2017, de <https://www.wola.org/analysis/new-institutions-in-mexico-could-expand-justice-for-migrants/>

MICIC (sans date). *About MICIC*. Extrait le 31 janvier 2017 de <https://micicinitiative.iom.int/about-micic>

Migrant-Rights (2015). *Understanding Kafala: An Archaic Law at Cross Purposes with Modern Development*. Extrait le 31 janvier 2017 de <https://www.migrant-rights.org/2015/03/understanding-kafala-an-archaic-law-at-cross-purposes-with-modern-development/>

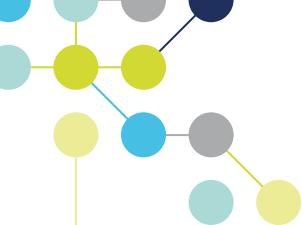
Migrant-Rights (2016). *Qatar's Kafala Reform: A Ready Reckoner*. Extrait le 31 janvier 2017 de <https://www.migrant-rights.org/2016/11/qatars-kafala-reforms-a-ready-reckoner/>

Ming, T. E. (2015). *Making Singapore a better place for workers who come from afar*. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://www.channelnewsasia.com/news/singapore/making-singapore-a-better/2341718.html>

Myers, L., Shuteriqi, M., Packer, I. (2016). *Childs Right Bridging Papers*. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://destination-unknown.org/child-rights-bridging-papers-2nd-edition/>

Nansen Initiative (2015). *Agenda for the Protection of Cross-Border Displaced Persons in the Context of Disasters and Climate Change. Final Draft*. Extrait le 27 janvier 2017 de <https://nanseninitiative.org/wp-content/uploads/2015/10/Agenda-Final-Draft.pdf>

Ng, E. (2017). *Gov't Plans to Strengthen Regulation of Employment Agencies Serving Hong Kong Domestic Workers*. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://recruitmentreform.org/govt-plans-to-strengthen-regulation-of-employment-agencies-serving-hong-kong-domestic-workers/>



Oxfam (2016). Syria Crisis Fair Share Analysis 2016. Extrait le 31 janvier 2017 de [https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file\\_attachments/bn-syria-fair-shares-analysis-010216-en.pdf](https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/bn-syria-fair-shares-analysis-010216-en.pdf)

PICUM (sans date). About us. Extrait le 31 janvier 2017, de <http://picum.org/en/about-us/>

PICUM (2012). Strategies to End Double Violence Against Undocumented Women—Protecting Rights and Ensuring Justice. Extrait le 30 janvier 2017 de <http://picum.org/picum.org/uploads/publication/Double%20Violence%20Against%20Undocumented%20Women%20-%20Protecting%20Rights%20and%20Ensuring%20Justice.pdf>

Platform on Disaster Displacement (sans date). Extrait le 27 janvier 2017 de <https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=http://disasterdisplacement.org/wp-content/uploads/2016/11/PDD-Leaflet-11-2016-screen.pdf&hl=en>

Open Working Group on Labour Migration & Recruitment (2016). Stand Firm with Nepal: Zero fees as a first step towards migrant worker empowerment. Policy Brief #6. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://recruitmentreform.org/wp-content/uploads/2015/03/Call-to-Action-Zero-Fees-in-Nepal.pdf>

Squire, V. (2016, 5 octobre). Flights to Italy for refugees offer a humanitarian way forward for Europe. The Conversation. Extrait le 31 janvier 2017 de <https://theconversation.com/flights-to-italy-for-refugees-offer-a-humanitarian-way-forward-for-europe-66451>

Suárez, X., Knippen, J. & Meyer, M. (2016). A Trail of Impunity: Thousands of Migrants in Transit Face Abuses amid Mexico's Crackdown. Extrait le 31 janvier 2017 de <https://www.wola.org/wp-content/uploads/2016/09/A-Trail-of-Impunity-2016.pdf>

UAE National Group (sans date). New UAE labour rules starting from 2016. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://www.uaenationalgroup.com/uae-new-labour-law/>

World Bank (2017). Doing business—Economy rankings. Extrait le 31 janvier 2017 de <http://www.doingbusiness.org/rankings>



# Annexe 1.

## Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile

### Le Plan d'Action et Collaboration de 5 Ans

La Proposition De La Société Civile Pour Un Résultat Négocié à l'issue Du Dialogue De Haut Niveau Des Nations Unies Sur La Migration Et Le Développement De 2013.

Comme un résultat perceptible du Dialogue de Haut Niveau, la société civile propose de d'instaurer, au cours des cinq prochaines années, une collaboration et un suivi avec les Etats sur des projets concrets et sur des progrès mesurables relatifs aux huit points présentés ci-dessous. Deux points pour chaque thème traités pendant chaque Table Ronde.

LIÉE À LA DISCUSSION DE LA TABLE RONDE - 1

en se concentrant sur

## les questions de développement

1

L'intégration de la migration dans l'agenda post-2015 du développement permettant d'aborder la question de la contribution des migrants au développement des pays d'origine et de destination, mais aussi les possibilités

d'améliorer la planification politique et la cohérence, à même de faire toujours plus de la migration un choix au lieu d'une nécessité, davantage un gain qu'une perte. Cet agenda du développement contribuerait à l'affirmation du droit de migrer comme du droit de rester dans le pays d'origine, avec un travail décent et la sécurité humaine. En ce sens, il connecte la migration aux préoccupations de l'ONU en matière d'interaction entre développement et pauvreté, santé, égalité des genres, financement du développement et développement durable, et relie la migration aux futurs objectifs pour le développement.

2

Création et renforcement de Modèles et des structures qui facilitent l'engagement de la diaspora et les associations de migrants comme des entrepreneurs, des investisseurs sociaux, les défenseurs des politiques et des

partenaires dans la définition et la réalisation des priorités pour le développement humain dans les pays d'origine, de "héritage" et de destination.

LIÉE À LA DISCUSSION DE LA TABLE RONDE - 2

en se concentrant sur

## les droits des migrants

3

Des mécanismes multipartites fiables pour répondre aux besoins d'assistance et de protection des migrants en détresse, notamment ceux piégés dans des situations de guerre, de conflit ou de catastrophe

(d'origine naturelle ou humaine) mais dans la même logique et urgence par rapport à leur situation de migrants victimes de violences ou de traumatismes en transit. Ce point pourrait inclure une attention particulière portée aux manquements flagrants à la protection et à l'assistance aux femmes migrantes victimes de viols, aux milliers d'enfants non accompagnés et victimes d'abus le long des principaux canaux migratoires dans toutes les régions du monde. Les critères pourraient inclure des travaux supplémentaires et un renforcement des capacités multipartites dans les structures développées par des organismes ayant des responsabilités en la matière, dont l'OIM, le HCR, et l'ONUDC, et la consolidation de pratiques et de principes pertinents existant en vertu du droit des réfugiés, du droit humanitaire et des droits humains.

4

Des modèles et des structures pour répondre spécifiquement aux besoins et aux droits des femmes migrantes, dont des politiques et des programmes permettant aux travailleuses de choisir entre migrer ou rester dans le

pays d'origine, ainsi qu'une législation permettant aux travailleuses, indépendamment de leur stratus migratoire, d'avoir accès aux services de base ; des moyens d'accès au système judiciaire ; et la protection contre toutes formes de violence. Les droits des femmes migrantes devraient être l'objet d'un objectif distinct et être en outre abordés en tant que question transversale dans chacun des sept objectifs. De plus, des mécanismes devraient prendre en compte les meilleurs intérêts des enfants, notamment leurs droits, dans le contexte de la migration.

Plus d'informations sur ce plan et les signataires, est disponible à [www.hldcivilsociety.org](http://www.hldcivilsociety.org)

LIÉE À LA DISCUSSION  
DE LA TABLE RONDE - 3

en se concentrant sur

## les partenariats

5

Des critères visant la promotion des bonnes pratiques, ainsi que la promulgation et l'application de la législation nationale afin

de respecter l'ensemble de dispositions des conventions internationales qui concernent les

migrants aussi hors du cadre du travail, avec une attention particulière pour le respect des droits dans les politiques d'application des réglementations, des droits à une protection sociale de base et à une procédure équitable.

6

La redéfinition de l'interaction des mécanismes internationaux de protection des droits des migrants, qui reconnaît le rôle du FMMD et du Groupe mondial sur la migration qui, bien que dans une mesure limitée, met l'accent

sur le mandat particulier de l'OIT pour la protection des travailleurs, et s'aligne de façon plus cohérente avec l'activité de protection d'organismes comme l'OIT, l'OIM, le HCR et l'ONU. Cette interaction serait cohérente avec la structure normative de l'ONU et impliquerait une évaluation approfondie de la procédure du FMMD incluant des questions de responsabilité, de transparence, d'inclusion et de résultats. Un des objectifs serait d'institutionnaliser la participation de la société civile dans les futurs mécanismes de gouvernance.

LIÉE À LA DISCUSSION  
DE LA TABLE RONDE - 4

en se concentrant sur

## la mobilité du travail

7

L'identification ou la création, et l'application de normes efficaces et de mécanismes pour réglementer l'industrie de recrutement de main-d'œuvre migrante, un objectif dont la société

civile soutient que la réalisation est à portée de main grâce à une convergence croissante vers des réformes entre pays d'origine, de transit et de destination et entre les représentants du secteur privé et les bailleurs de fonds, ainsi qu'entre les ONG, les syndicats et les migrants mêmes. Les critères pourraient inclure une synthèse globale des problèmes et des solutions existant dans le cadre du recrutement, national ou transnational ; une rencontre mondiale des membres agréés du recrutement privé, la mise en place d'un pacte sur la réduction des abus dans le domaine du recrutement, etc.

8

Des mécanismes garantissant que les droits du travail pour les travailleurs migrants sont égaux aux droits des ressortissants nationaux, y compris le droit à un salaire égal et aux mêmes conditions de travail, le droit de se rassembler et

de s'organiser en syndicats, et assurant la transférabilité des pensions et la mise en place de voies d'accès à la citoyenneté pour les travailleurs migrants et leur famille. Ce point reconnaît les besoins à long terme de nombreuses nations concernant les travailleurs migrants, tout en garantissant la sécurité humaine et les droits de ces travailleurs à répondre à leur besoin de développement, leurs nécessités économiques et démographiques, et en consolidant les rôles des Etats dans la protection des droits de tous les travailleurs. Les critères pourraient comprendre une réponse au mouvement des peuples dans l'agenda commercial mondial et les progrès effectués au niveau national dans l'application des conventions internationales en rapport avec les travailleurs, notamment la ratification et l'exécution de la Convention de l'ONU sur les travailleurs migrants et la Convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques.

La société civile reconnaît le rôle central des Etats dans la législation et l'application de politiques efficaces concernant la migration, le développement et les droits humains, ainsi que l'obligation des Etats de protéger les droits des migrants. En retour, la société civile se tient prête à soutenir le plan quinquennal en tant que défenseur et en tant que partenaire.



## Annexe 2.

### Personnes interviewées<sup>38</sup>

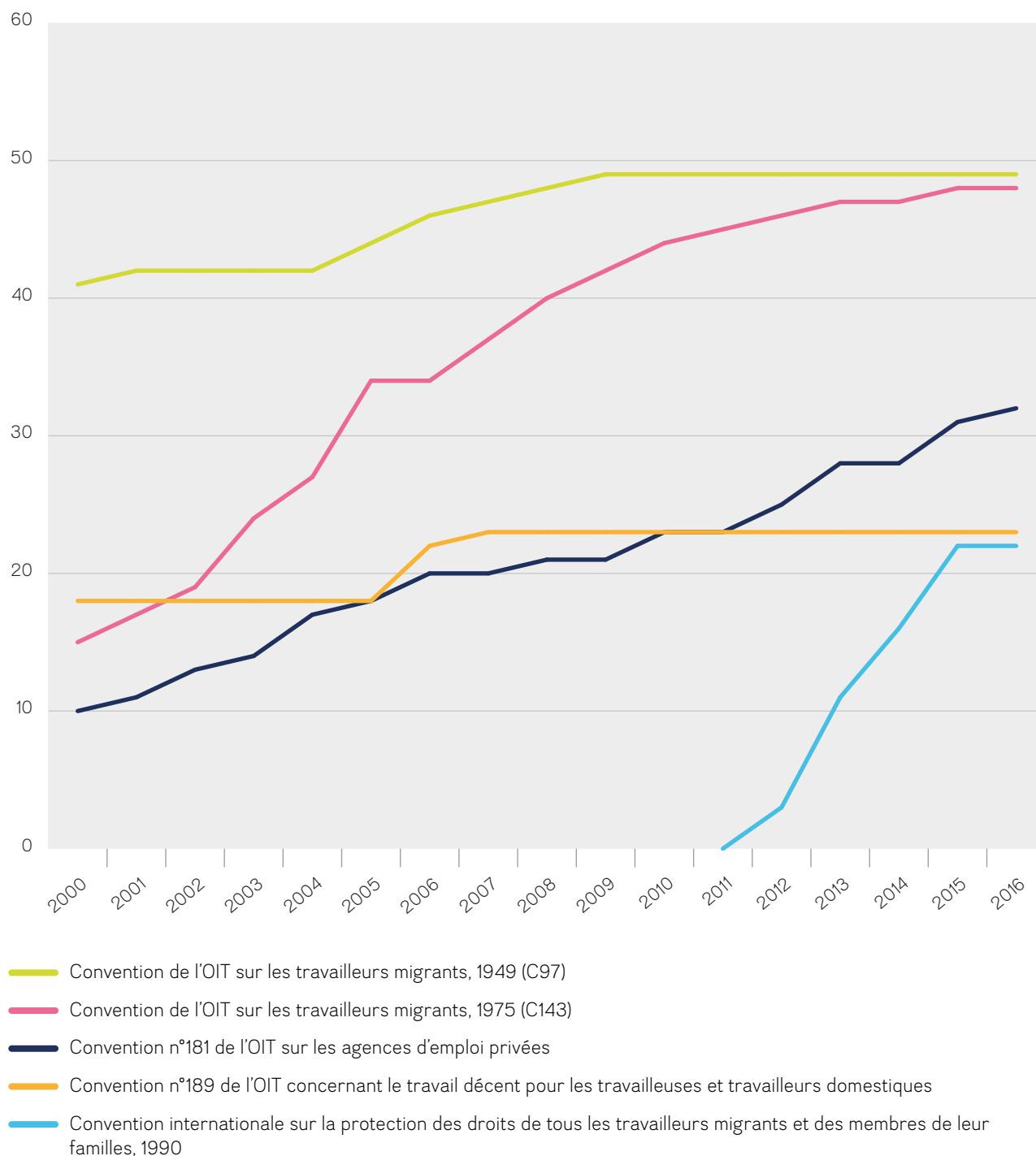
<b>*Lala Arabian</b>	Insan, Liban
<b>John Bingham</b>	La Commission internationale catholique pour les migrations (CICM)
<b>Rodolfo Cordova</b>	Réseau international de migration et le développement (RIMD)
<b>*Charlie Fanning</b>	La Fédération américaine du travail et le Congrès des organisations industrielles ( <i>AFL-CIO</i> )
<b>William Gois</b>	Forum des migrants en Asie (FMA)
<b>*Syed Saiful Haque</b>	Fondation WARBE pour le développement
<b>Roula Hamati</b>	Insan, Liban
<b>Milka Isinta</b>	Réseau panafricain pour la défense des droits des migrants (PANiDMR)
<b>*Carolina Jimenez</b>	Amnesty International—Bureau régional des Amériques
<b>*Sumitha Shaanthinni Kishna</b>	Groupe de travail pour la migration de Malaisie
<b>Michele LeVoy</b>	Plateforme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM)
<b>*Ben Lewis</b>	Coalition internationale sur la détention (IDC)
<b>*Josephine Liebl</b>	Oxfam GB
<b>*Monami Maulik</b>	Coalition mondiale sur les migrations (GCM)
<b>Khady Sakho Niang</b>	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM)
<b>*Emeka Kris Obiezu</b>	Représentant de l'ONU d'Augustinians International, le Comités des ONG sur la migration
<b>*Stella Opoku-Owusa</b>	La Fondation Africaine pour le Développement (AFFORD)
<b>Ignacio Packer</b>	Terre des hommes.
<b>*Tabitha Kentaru Sabiiti</b>	Conférences des Églises de toute l'Afrique
<b>Eva Sandis</b>	Comité des ONG sur les migrations
<b>*Alphonse Seck</b>	Caritas Sénégal

<sup>38</sup> Les noms marqués d'un astérisque (\*) n'ont pas été interviewés pour la première édition du rapport Mouvement.

# Annexe 3.

## Ratifications des conventions internationales clés importantes pour la migration

FIGURE 6. Ratification des conventions internationales en rapport avec la migration, 2000-2016



# Annexe 4.

## Questionnaire national sur le Plan d'Action de 5 ans en 8 points

[proposé en tant qu'outil de collecte de données pour remplir les Tableaux de bord, mesurant les progrès obtenus en ce qui concerne Le Plan d'action de la Société civile globale<sup>39</sup>, plus la xénophobie]

### Tableau de bord 1 : Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

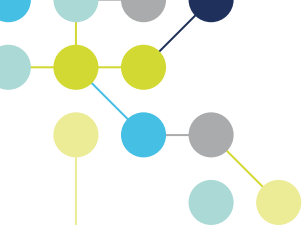
- 1) Les organisations de la société civile dans <le pays x> ont-elles activement participé aux efforts de mise en œuvre des cibles liées à la migration et des indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda de 2030, au niveau national en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)
  - a) Dans l'affirmative, quel(s) objectif(s) (liste 1–17—choisir toutes les réponses qui s'appliquent)
- 2) Combien de rapports (tels que les rapports parallèles) ont été dressés par les acteurs de la société civile dans <le pays x> aux fins de les déposer pendant les processus officiels d'examen des ODD au niveau global (tels que le Forum politique de haut niveau ou GFMD, ou au niveau national en 2016 et 2017 ? (numéro, avec une boîte de commentaires pour liens, si désiré)
- 3) La migration est-elle considérée dans le plan de développement/la stratégie courant(s) dans <le pays x> ? (oui, non, incapable d'identifier une stratégie de développement, avec une boîte de commentaires) ?
  - a) Dans l'affirmative, quelles années sont couvertes par le plan ? (boîte de commentaires)
- 4) Le gouvernement du <pays x> a-t-il publié des rapports ou des stratégies concernant leurs plans de mise en œuvre des ODD en 2016 ou 2017 ? (oui, non, incapable d'identifier des rapports ou des documents de stratégie publics)
  - a) Dans l'affirmative, la migration est-elle examinée dans ce (s) document(s) ? (oui, oui partiellement, non)
  - b) Dans l'affirmative, la ventilation des données par âge, genre et statut migratoire est-elle une priorité (oui, non)

### Point 2 : La diaspora et les migrants dans le développement

- 5) Y a-t-il des politiques / structures institutionnelles suivantes dans <le pays x> ?

	Politique sur la diaspora à l'échelle nationale	Politique ou cadre de la diaspora au niveau local	Droits de vote à l'étranger	Ministère ou bureau pour la diaspora	Comité consultatif sur la diaspora	Citoyenneté double ou multiple autorisée
Oui, a commencé avant 2016						
Oui, a commencé en 2016 ou 2017						
En cours de discussion (par exemple le projet de politique)						
Non						
Non pertinent						
Je ne sais pas						

39 [http://madenetwork.org/sites/default/files/0261-HDL\\_The-5-year-Action-Plan-FR-WEB.pdf](http://madenetwork.org/sites/default/files/0261-HDL_The-5-year-Action-Plan-FR-WEB.pdf)



6) Connaissez-vous de nouvelles initiatives locales ou nationales visant le renforcement de l'engagement de la diaspora qui ont émergé en 2016 ou 2017 ? Pour chaque initiative, veuillez fournir les informations suivantes (*oui, non, sinon sauter à Q7*)

<b>Nom de l'initiative</b>	<b>Établie / Démarrée par</b> (gouvernement national, administration locale, société civile, secteur privé, autres)	<b>Mise en œuvre par</b> (gouvernement national, administration locale, société civile, secteur privé, autres)	<b>Niveau</b> (national, régional, global)	<b>Commencée en 2016 ou 2017</b> (oui, non)

7) Y a-t-il eu des initiatives visant à soutenir l'accès des groupes de migrants ou de la diaspora au capital, qui a été lancée ou mise en œuvre en 2016 ou 2017 ? (*oui, non, avec boîte de commentaires*)

8) Y a-t-il eu des partenariats entre le gouvernement local ou national et les réseaux ou les entreprises de la diaspora qui cherchent à renforcer la contribution au développement de la diaspora, qui ont émergé en 2016 ou 2017 ? (*oui, non, avec boîte de commentaires*)

9) Y a-t-il eu des programmes internationaux de financement visant particulièrement l'entrepreneuriat ou les investissements de la diaspora (par exemple, des prêts internationaux ou des fonds d'investissement pour la diaspora et les migrants ? (*oui, non, avec boîte de commentaires*)

a) Dans l'affirmative, la politique a-t-elle été adoptée en 2016 ou 2017 (*oui, non*)

### Point 3 : Migrants en détresse

10) Y a-t-il des données disponibles sur les décès ou les disparitions des migrants ? Veuillez fournir la source des données pour chaque réponse affirmative (par exemple ministère, organisation de la société civile ou organisation internationale), la dernière année pour laquelle ces données sont disponibles et indiquer si les données sont ventilées par âge et par sexe.

<b>Catégorie</b>	<b>Accessibles au public</b> ( <i>oui, non, sinon sauter à la question suivante</i> )	<b>Recueillies par</b> (gouvernement national, municipalités locales, société civile, médias, organisation internationale, autres) ?	<b>Dernière année disponible</b> (2017, 2016, 2015, avant 2015)	<b>Ventilées par sexe</b> (oui, non)	<b>Ventilées par âge</b> (oui, non)
<b>a. Voyages</b>					
<b>b. En détention</b>					
<b>c. Aux frontières</b>					
<b>d. Pendant la déportation</b>					

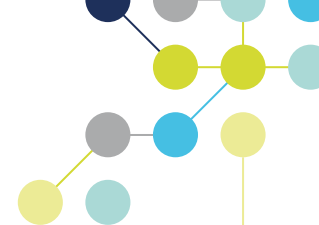
11) Le gouvernement du <pays x> a-t-il pris des mesures (par exemple les interdictions d'entrée) pour restreindre l'accès à son territoire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ou à d'autres personnes qui cherchent une protection internationale en 2016 ou 2017 ? (*oui, non, je ne sais pas, avec boîte de commentaires*)

12) Le gouvernement du <pays x> a-t-il pris des mesures (par exemple réinstallation, visas humanitaires) pour améliorer l'accès à son territoire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ou à d'autres personnes qui cherchent une protection internationale en 2016 ou 2017 ? (*oui, non, je ne sais pas, avec boîte de commentaires*)

13) Le gouvernement du <pays x> a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'intégration sur le plan local des réfugiés et demandeurs d'asile ou d'autres personnes qui cherchent une protection internationale en 2016 ou 2017 ? (*oui, non*)

a) Dans l'affirmative, choisir toutes les options qui s'appliquent : accès au marché du travail, accès aux soins de santé, accès à l'éducation, avec boîte de commentaires





14) Le gouvernement du <pays x> a-t-il mis en œuvre des campagnes de régularisation en 2016 et 2017 ? (*oui, non, je ne sais pas*).

- a) *Dans l'affirmative, combien de migrants ont été régularisés en 2016 et 2017 ? (boîte de commentaires)*
- b) *Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 en ce qui concerne la régularisation? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)*

#### Point 4a : Femmes

15) Le gouvernement du <pays x> a-t-il présenté un examen périodique au Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 2016 ou 2017 ? (*oui, non, non ratifiée, aucun rapport n'est demandé, je ne sais pas*)

- a) *Si oui, a-t-on pris en considération, lors de l'examen, les droits des femmes migrantes, indépendamment de leur statut ? (oui, non, un peu, avec boîte de commentaires)*

16) Les organisations de la société civile dans <le pays x> ont-elles présenté des rapports au Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 2016 ou 2017 ? (*oui, non, non ratifiée, je ne sais pas*)

- a) *Si oui, le rapport a-t-il affirmé les droits des femmes migrantes, indépendamment de leur statut ? (oui, non, un peu, avec boîte de commentaires)*

17) Considérant que tant de migrants travaillant comme domestiques sont des femmes ou des filles, les travailleurs domestiques sont-ils protégés par le droit du travail national dans <le pays x> ? (*oui, non, un peu, je ne sais pas*).

- a) *Si oui, ce changement s'est-il produit en 2016 ou 2017 ? (oui, non)*
- b) *Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 en ce qui concerne l'application des lois du travail relatives aux travailleurs domestiques? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)*

18) Considérant que tant de migrants travaillant *au pair* sont des femmes ou des filles, les *au pair* sont-ils protégés par le droit du travail national dans <le pays x> ? (*oui, non, un peu, je ne sais pas*).

- a) *Si oui, ce changement s'est-il produit en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)*

19) Le gouvernement du <pays x> impose-t-il des restrictions sur l'émigration des femmes de son territoire ? (*oui, non, je ne sais pas*)

- a) *Si oui, les restrictions ont-elles été introduites en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)*
- b) *Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 en ce qui concerne la restriction de l'émigration des femmes? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)*

20) Les femmes migrantes, quel que soit leur statut migratoire, peuvent-elles accéder aux soins de santé dans <le pays x> ? (*oui, et les autorités sanitaires ne peuvent pas faire rapport sur le statut d'immigration (pare-feu) ; oui, mais les autorités sanitaires peuvent faire rapport sur le statut d'immigration ; non ; je ne sais pas ; avec boîte de commentaires*)

- a) *Si oui, cette politique a-t-elle été adoptée en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)*
- b) *Sinon, la restriction a-t-elle été introduite en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)*
- c) *Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 en ce qui concerne l'accès aux soins de santé dans le pays pour les femmes migrantes, quel que soit leur statut d'immigration? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)*

21) Le gouvernement du <pays x> a-t-il adopté des lois qui donnent accès à la justice aux femmes migrantes qui ont subi de la violence basée sur le genre, indépendamment de leur statut ? (*Oui, et les autorités judiciaires ne peuvent pas rendre compte du statut d'immigration (pare-feu); Oui, mais les autorités judiciaires peuvent faire rapport sur le statut d'immigration; non; je ne sais pas; avec boîte de commentaires*)

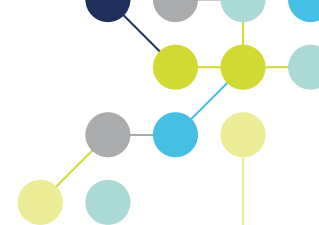
- a) *Si oui, ces politiques ont-elles été adoptées en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)*
- b) *Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 en ce qui concerne l'accès à la justice par les femmes migrantes, quel que soit le statut d'immigration? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)*





### Point 4b : Enfants

- 22) Y a-t-il une politique pour s'assurer que les déterminations des meilleurs intérêts sont effectuées pour les enfants migrants et réfugiés pendant les processus formels de prise de décisions ? (oui, non, je ne sais pas, avec boîte de commentaires)
- Si oui, cette politique a-t-elle été adoptée en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)*
  - Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 en ce qui concerne les meilleures procédures d'intérêts pour les enfants migrants et réfugiés dans les processus formels de décision? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)*
- 23) Y a-t-il une loi qui interdit la détention des enfants migrants ou réfugiés dans «le pays x», en raison de leur statut d'immigrant ou de celui de leurs parents ? (oui, non, avec boîte de commentaires)
- Si oui, cette politique a-t-elle été adoptée en 2016 ou en 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)*
  - Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 en ce qui concerne la détention des enfants migrants ou réfugiés en raison de leur statut d'immigré ou celui de leurs parents ? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)*
- 24) Y a-t-il une politique pour s'assurer que des alternatives à la détention sont offertes aux enfants migrants dans «le pays x» ? (oui, non, avec boîte de commentaires)
- Si oui, cette politique a-t-elle été adoptée en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)*
  - Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 en ce qui concerne les alternatives à la détention des migrants ou les enfants réfugiés? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)*
- 25) Y-a-il des données disponibles dans «le pays x» sur le nombre de migrants détenus ? (oui, non, je ne sais pas, avec boîte de commentaires)
- Si oui, ces données sont-elles ventilées par âge ou par sexe ? (oui, par âge ; oui, par sexe ; oui, par les deux ; non ; je ne sais pas)*
  - Si oui, combien d'enfants ont été détenus dans «le pays x» en 2016 ? (ouvrir une boîte pour nombre)*
  - Si oui, combien d'enfants étaient détenus dans «le pays x» en 2017 ? (ouvrir une boîte pour nombre)*
- 26) Les enfants, quel que soit leur statut migratoire, peuvent-ils accéder à l'éducation dans «le pays x» ? (oui, et les autorités responsables de l'éducation ne peuvent pas faire rapport sur le statut d'immigration (pare-feu) ; oui, mais les autorités responsables de l'éducation peuvent faire rapport sur le statut d'immigration ; non ; je ne sais pas ; avec boîte de commentaires)
- Si oui, cette mesure a-t-elle été adoptée en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)*
  - Sinon, cette restriction a-t-elle été introduite en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)*
  - Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 en ce qui concerne l'accès des migrants ou les enfants réfugiés à l'éducation? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.) «*
- 27) Si «le pays x» accueille actuellement des réfugiés ou des demandeurs d'asile, le gouvernement a-t-il pris des mesures pour que les enfants puissent accéder rapidement aux écoles (oui, non, ce n'est pas le cas, je ne sais pas, avec boîte de commentaires)
- Si oui, cette politique a-t-elle été adoptée en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)*
- 28) Le gouvernement du «pays x» a-t-il pris des mesures pour réduire les situations d'apatridie (par exemple l'accès à l'enregistrement des naissances pour tous les enfants, indépendamment de leur statut migratoire) ? (oui, non, je ne sais pas, avec boîte de commentaires)
- Si oui, cette politique a-t-elle été adoptée en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)*
  - Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 concernant l'apatridie? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)*



29) Le gouvernement du <pays x> a-t-il présenté un examen périodique au Comité de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) en 2016 ou 2017 ? (*oui, non, non ratifiée, je ne sais pas*)

a) *Si oui, cet examen a-t-il compris une évaluation systématique de la mise en œuvre de la Convention visant tous les enfants affectés par la migration, indépendamment de leur statut migratoire ? (oui, non, un peu, je ne sais pas, avec boîte de commentaires)*

30) Les organisations de la société civile dans <le pays x> ont-elles fourni des rapports au Comité de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) en 2016 ou 2017 ? (*oui, non, non ratifiée, je ne sais pas*)

a) *Si oui, le rapport a-t-il affirmé les droits des enfants migrants, indépendamment de leur statut ? (oui, non, un peu, je ne sais pas, avec boîte de commentaires)*

### Points 5-6 Gouvernance

31) À votre avis, l'espace pour l'engagement de la société civile sur les questions concernant les migrants et les politiques de la migration a-t-il augmenté ou diminué dans <le pays X> en 2016 et 2017 ? (*Considérablement diminué, diminué, resté le même, augmenté, considérablement augmenté, je ne sais pas*)

32) Le gouvernement du <pays x> a-t-il institutionnalisé le rôle de la société civile dans les politiques des migrations (par exemple par la création des conseils nationaux des migrations ou des structures similaires ?) (*oui, non, je ne sais pas, avec boîte de commentaires*)

a) *Si oui, cette politique a-t-elle été adoptée en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)*

b) *Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 sur l'institutionnalisation du rôle de la société civile dans l'élaboration des politiques migratoires? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)*

33) Le gouvernement du <pays x> a-t-il participé au FMMD en 2016 ? (*oui, non, je ne sais pas*).

a) *Si oui, croyez-vous que les bons représentants du gouvernement y ont participé ? (oui, non, je ne sais pas, avec boîte de commentaires)*

b) *Y a-t-il eu des acteurs de la société civile du pays impliqués dans des consultations avec les autorités gouvernementales avant ou pendant le FMMD 2016? (Oui, non, avec la boîte de commentaire.)*

34) Le gouvernement du <pays x> a-t-il participé au FMMD en 2017 ? (*oui, non, je ne sais pas*).

a) *Si oui, croyez-vous que les bons représentants du gouvernement y ont participé ? (oui, non, je ne sais pas, avec boîte de commentaires)*

b) *Des acteurs de la société civile du pays ont-ils participé à toute consultation avec les autorités gouvernementales avant ou pendant le FMMD en 2017? (Oui, non, avec la boîte de commentaire.) «*

35) Avez-vous ou d'autres acteurs de la société civile du <pays x> été directement ou indirectement impliqués dans des consultations ou d'autres processus dans votre pays ou région concernant l'élaboration du Pacte Mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière et/ou Pacte Mondial pour les réfugiés ? (*oui, non, je ne sais pas*)

a) *Si oui, les discussions ou les autres processus reflètent-ils le contenu et les recommandations de la société civile par l'intermédiaire du plan d'action de 5 ans en 8 points et d'autres documents de défense ? (oui, non, je ne sais pas, avec boîte de commentaires)*

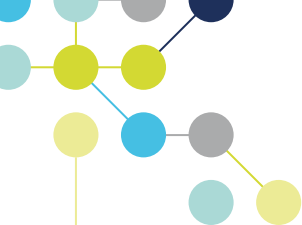
### Point 7 Recrutement

36) Si <le pays X> a ratifié la C181 de l'OIT (Convention sur les agences d'emploi privées), le pays a-t-il mis en œuvre, de manière adéquate, ses engagements dans le cadre légal national ? (*Complètement, un peu, pas du tout, ce n'est pas le cas, je ne sais pas, avec boîte de commentaires*)

37) Le gouvernement du <pays x> a-t-il limité ou interdit l'imposition des frais de recrutement aux travailleurs ? (*oui, les frais sont interdits ; oui, mais les frais sont limités par la loi ; non ; ce n'est pas le cas ; je ne sais pas ; avec boîte de commentaires*)

a) *Si oui, cette politique a-t-elle été adoptée en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)*

b) *Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 sur la charge des frais de recrutement aux travailleurs migrants? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)*

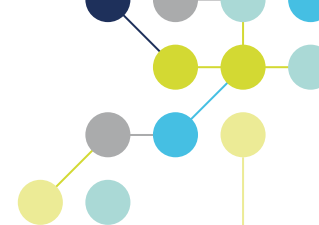


- 38) Les agences de recrutement dans <le pays x> sont-elles réglementées par tout cadre régional ou national qui assure des pratiques de recrutement éthiques ? *(oui, non, ce n'est pas le cas, je ne sais pas, avec boîte de commentaires)*
- Dans l'affirmative, ce cadre a-t-il été établi en 2016 ou 2017 (oui, non, je ne sais pas)*
  - Si oui, ce cadre est-il informel (par exemple, un code de conduite) ou juridiquement applicable (par exemple législation) (informel, juridiquement applicable, je ne sais pas)*
  - Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 dans le cadre régional ou national en ce qui concerne le recrutement éthique des travailleurs migrants? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)*
- 39) Le gouvernement dans <le pays x> a-t-il signé des accords avec d'autres gouvernements ou avec des travailleurs, qui contiennent des garanties en vue de la protection des droits des migrants ? *(oui, non, avec boîte de commentaires)*
- Si oui, combien d'accords ont été signés en 2016 ou 2017 ? (ouvrir une boîte pour le nombre, plus je ne sais pas)*
  - Si oui, combien d'accords qui ont été signés en 2016 ou 2017 ont pris le sexe et l'âge en considération ? (ouvrir une boîte pour le nombre, plus je ne sais pas)*
- 40) Y a-t-il un mécanisme de plaintes pour signaler les abus dans le système de recrutement dans <le pays x> ? *(oui, non, je ne sais pas, avec boîte de commentaires)*
- Dans l'affirmative, ce mécanisme a-t-il été mis en œuvre en 2016 ou 2017 (oui, non, je ne sais pas)*
  - Oui, et ceux qui reçoivent de telles plaintes ne peuvent pas rendre compte du statut d'immigration (pare-feu); Oui, mais ceux qui reçoivent de telles plaintes peuvent faire rapport sur le statut d'immigration; non; Ne sais pas; Avec la boîte de commentaire.*
  - Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 sur les mécanismes de plainte pour signaler les abus des travailleurs migrants dans le système de recrutement? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)*

### Point 8 Droits du travail

- 41) Avez-vous et/ou toute autre organisation de la société civile dans <le pays x> plaidé pour les ratifications de toute Convention de l'ONU ou de l'OIT visant la migration, en 2016 ou 2017 ? *(choisir toutes les options qui s'appliquent : rien, MWC, C097, C143, C029, C189, CEDAW, CRC, C181, C182, C183, C087 C098, autres avec boîte de commentaires)*
- 42) Combien de rapports périodiques le gouvernement du <pays x> a-t-il soumis aux Comités de l'ONU ou de l'OIT qui surveillent le respect par les États de leurs obligations internationales envers les travailleurs en 2016 ou 2017 ? *(ouvrir une boîte pour le nombre)*
- Combien de ces rapports traitent de manière explicite des droits des travailleurs migrants ? (ouvrir une boîte pour le nombre)*
- 43) Combien de rapports les acteurs de la société civile dans <le pays x> ont-ils soumis aux Comités de l'ONU ou de l'OIT qui surveillent le respect par les États de leurs obligations internationales envers les travailleurs en 2016 ou 2017, qui mettent spécifiquement en évidence les travailleurs migrants ? *Veillez fournir des liens vers tous les rapports pertinents (encadré pour le numéro et boîte de commentaires séparée pour les liens)*
- 44) Y a-t-il des données publiques disponibles sur les décès des migrants sur le lieu de travail ?
- Si oui, veuillez fournir la source des données (par exemple ministère, organisation de la société civile ou organisation internationale), la dernière année pour laquelle ces données sont disponibles et indiquer si les données sont ventilées par âge et par sexe.*

	<b>Accessibles au public</b> (oui, non, sinon sauter à la question suivante)	<b>Recueillies par</b> (gouvernement national, municipalités locales, société civile, médias, organisation internationale, autres)	<b>Dernière année disponible</b> (2017, 2016, 2015, avant 2015)	<b>Ventilées par sexe</b> (oui, non)	<b>Ventilées par âge</b> (oui, non)
<b>Sur le lieu de travail</b>					



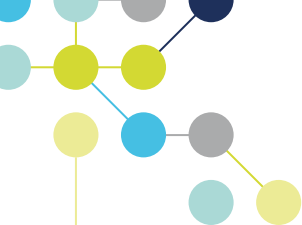
- 45) Le gouvernement dans <le pays x> permet-il aux travailleurs migrants de constituer des syndicats et d'y adhérer ? (oui, non, je ne sais pas)
- Dans l'affirmative, est-ce que c'était une politique qui a permis d'introduire ce droit en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)
  - Ce droit s'applique-t-il tant aux hommes qu'aux femmes ? (oui, non, je ne sais pas)
  - Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 sur le droit des travailleurs migrants à former et à adhérer à un syndicat? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)
- 46) Le gouvernement dans <le pays x> octroie-t-il aux travailleurs migrants le droit aux négociations collectives au même titre que les ressortissants ? (oui, non, je ne sais pas)
- Dans l'affirmative, est-ce que c'était une politique qui a permis d'introduire ce droit en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)
  - Ce droit s'applique-t-il tant aux hommes qu'aux femmes ? (oui, non, je ne sais pas)
  - Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 sur le droit des travailleurs migrants à la négociation collective égale aux syndicats? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)
- 47) Le gouvernement dans <le pays x> octroie-t-il aux travailleurs migrants le droit de changer d'employeur sans que leur statut d'immigrant en soit affecté ? (oui, non, je ne sais pas)
- Dans l'affirmative, est-ce que c'était une politique qui a permis d'introduire ce droit en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)
  - Ce droit s'applique-t-il tant aux hommes qu'aux femmes ? (oui, non, je ne sais pas)
  - Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 sur le droit des travailleurs migrants de changer d'employeur sans affecter leur statut d'immigration? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)
- 48) Le gouvernement du <pays x> prévoit-il un salaire minimum pour les travailleurs migrants ?
- Dans l'affirmative, est-ce que c'était une politique qui a permis d'introduire ce droit en 2016 ou 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)
  - Ce droit s'applique-t-il tant aux hommes qu'aux femmes ? (oui, non, je ne sais pas)
  - Y a-t-il d'autres changements politiques importants dans le pays au cours de 2016-2017 sur le droit des travailleurs migrants à un salaire minimum? (Oui, non, ne sais pas, avec la boîte de commentaire.)

### Point 9 (tardif) : Xénophobie et discrimination

- 49) Y-a-il des données disponibles dans <le pays x> sur les perceptions publiques vis-à-vis de la migration ? (oui, non, je ne sais pas)
- Si oui, veuillez indiquer les années pour lesquelles les données sont disponibles (par exemple département gouvernemental, ONG) et si les données sont publiques.

	<b>Recueillies par</b> (gouvernement national, municipalités locales, société civile, médias, organisation internationale, autres)	<b>Dernière année disponible</b> (2017, 2016, 2015, avant 2015)	<b>Disponibles pour plusieurs années ?</b> (oui, non)	<b>Accessibles au public</b> (oui, non, sinon sauter à la question suivante)	<b>Témoigne d'une meilleure perception de la migration par le public</b> (oui, non, sans changement)
<b>Données sur les perceptions</b>					

- 50) Le gouvernement du <pays x> a-t-il adopté les mesures contre la discrimination vis-à-vis des migrants en 2016 et 2017 ? (oui, non, je ne sais pas)



- 51) Le gouvernement du <pays x> a-t-il adopté des politiques pour **lutter contre** la xénophobie en 2016 et 2017 ? (*oui, non, je ne sais pas*)
- a) *Si oui, ces politiques ont-elles été adoptées au niveau national, de l'État/provincial ou local ? (choisir toutes les options qui s'appliquent)*
- 52) Le gouvernement du <pays x> a-t-il adopté des politiques qui **amplifient** la xénophobie en 2016 et 2017 ? (*oui, non, je ne sais pas*)
- a) *Si oui, ces politiques ont-elles été adoptées au niveau national, de l'État/provincial ou local ? (choisir toutes les options qui s'appliquent)*
- 53) Le gouvernement du <pays x> a-t-il adopté des politiques pour promouvoir l'intégration des migrants en 2016 et 2017 ? (*oui, non, je ne sais pas*)
- a) *Si oui, ces politiques ont-elles été adoptées au niveau national, de l'État/provincial ou local ? (choisir toutes les options qui s'appliquent)*
- 54) Les acteurs de la société civile dans <le pays x> se sont-ils engagés dans des campagnes en 2016 et 2017 qui abordent la question de la xénophobie et la discrimination ? (*oui, non, je ne sais pas*).
- a) *Si oui, veuillez énumérer les campagnes que vous connaissez (liens URL sont acceptés) (boîte de commentaires)*
- 55) Les acteurs de la société civile dans <le pays x> se sont-ils engagés dans des campagnes en 2016 et 2017 afin de promouvoir l'inclusion sociale des migrants ? (*oui, non, je ne sais pas*).
- a) *Si oui, veuillez énumérer les campagnes que vous connaissez (liens URL sont acceptés) (boîte de commentaires)*

# Annexe 5.

## Collecte de données globales pour mesurer les progrès accomplis sur le Plan d'action de 5 ans en 8 points

En parallèle avec le Questionnaire National (Annexe 4) et en le complétant

### a. Questions pour l'inclusion dans les formulaires de demande/enregistrement pour les futures Journées de la Société civile du FMMD

1) Avez-vous participé à des réunions concernant des migrants piégés en détresse (par exemple l'Initiative MICIC) en 2016 ou 2017 ? (Tableau de bord 3).

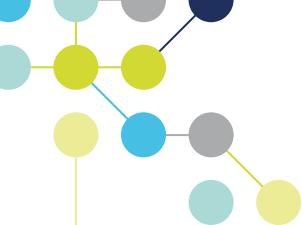
<b>Nom de l'événement</b>	<b>Date (mois, année)</b>	<b>Lieu</b>	<b>Niveau (national, régional, global)</b>	<b>Rôle parlant (oui/non)</b>

2) Avez-vous participé à des réunions / événements qui visaient le développement du Pacte Mondial sur la migration sûre, ordonnée et régulière en 2016 et 2017 ? (Tableau de bord 5–6).

<b>Nom de l'événement</b>	<b>Date (mois, année)</b>	<b>Lieu</b>	<b>Niveau (national, régional, global)</b>	<b>Rôle parlant (oui/non)</b>

3) Avez-vous participé à des réunions / événements qui visaient le développement du Pacte Mondial sur les réfugiés en 2016 et 2017 ? (Tableau de bord 5–6).

<b>Nom de l'événement</b>	<b>Date (mois, année)</b>	<b>Lieu</b>	<b>Niveau (national, régional, global)</b>	<b>Rôle parlant (oui/non)</b>



4) Avez-vous participé à des réunions / événements, impliquant les gouvernements, qui visaient **la réforme du recrutement** en 2016 et 2017 ? (Tableau de bord 7).

<b>Nom de l'événement</b>	<b>Date (mois, année)</b>	<b>Lieu</b>	<b>Niveau (national, régional, global)</b>	<b>Rôle parlant (oui/non)</b>

5) Croyez-vous que la représentation des migrants et des migrations par les médias se soit aggravée dans votre pays de résidence entre 2016 et 2017 ? (*Significativement aggravée, légèrement aggravée, est restée la même, légèrement améliorée, nettement améliorée*) (Tableau de bord 9).

6) Croyez-vous que la perception publique des migrants et des migrations se soit aggravée dans votre pays de résidence entre 2016 et 2017 ? (*Significativement aggravée, légèrement aggravée, est restée la même, légèrement améliorée, nettement améliorée*) (Tableau de bord 9).

7) Croyez-vous que l'espace réservé aux organisations de la société civile pour s'engager afin de traiter les questions de migration a augmenté dans votre pays entre 2016 et 2017 ? (*Significativement diminué, légèrement diminué, est resté le même, légèrement amélioré, nettement amélioré*) (Tableaux de bord 5–6).

8) Avez-vous ou votre organisation participé directement à des activités liées à la campagne « Ensemble » des Nations Unies en 2016 ou 2017 ? Si oui, veuillez décrire brièvement votre participation. *Oui / non avec boîte de commentaires* (Tableau de bord 9).

## **b. Questions visant l'inclusion dans les formulaires d'évaluation pour les futures Journées de la société civile du FMMD<sup>40</sup>**

9) Si vous avez participé au FMMD l'année dernière, croyez-vous que l'accès aux journées du gouvernement cette année était meilleur ou pire que l'année dernière ? (*Significativement pire, pire, le même, mieux, nettement mieux, je n'ai pas participé l'année dernière*) (Tableaux de bord 5–6)

10) Croyez-vous que le nombre de gouvernements participant à la Journée de la société civile cette année ait été suffisant ? (*Je ne pense pas que les gouvernements devraient participer, plus de gouvernements devraient participer aux CSD, il y avait assez de représentation du gouvernement aux CSD*) (Tableaux de bord 5–6)

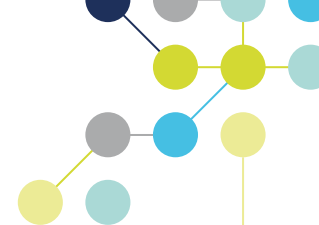
11) Croyez-vous que les sujets thématiques abordés lors des Journées de la société civile de cette année représentent les principaux problèmes auxquels sont confrontés les migrants et leurs familles ? (*oui, dans une certaine mesure, non ; veuillez expliquer votre réponse (surtout si vous pensez que des questions clés ont été oubliées)*) (Tableaux de bord 5–6)

## **c. Questions à être examinées par le biais du Bureau de recherche par les coordinateurs des Journées de la société civile du FMMD**

12) Combien de jeunes (âgés de moins de 25 ans) ont participé au Comité de pilotage international de la société civile du FMMD en 2016 et 2017 ? (Tableau de bord 4b)

<sup>40</sup> Ces questions ont été déjà intégrées dans l'évaluation des ODD à Dhaka en 2016.





13) Combien de migrants été succombé ou disparu au cours de leurs déplacements en 2016 et 2017 ? *Ces données peuvent provenir du Projet sur les migrants disparus<sup>41</sup>, à moins qu'une source plus complète ne soit disponible.* (Tableau de bord 3).

14) A-t-on enregistré une augmentation du nombre de ratifications des conventions des Nations Unies et de l'OIT importantes relatives aux migrants ? *Complétez le tableau suivant.*

Convention	Total Ratifications		Tableau de bord
	Ratifications en 2016 et 2017		
1990 Ratification de la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur familles.			8
C097 de l'OIT (Convention sur la migration pour l'emploi, 1949)			8
C143 de l'OIT (Convention sur les travailleurs migrants, 1975)			8
C029 de l'OIT (Convention sur le travail forcé, 1930)			8
Le Protocole (P029, 2014) à la C029 de l'OIT (Convention sur le travail forcé, 1930)			8
C189 de l'OIT (Convention sur les travailleuses et les travailleurs domestiques, 2011)			4a
La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)			4b
La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)			4a
C181 de l'OIT (Convention sur les agences d'emploi privées)			7
C182 de l'OIT (sur les pires formes de travail des enfants)			8
C138 de l'OIT (Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973)			8
C087 de l'OIT (Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948)			8
C098 de l'OIT (Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949)			8

15) Comment le nombre et la répartition des participants aux Journées de la société civile du FMMD a-t-il évolué au fil du temps (à savoir par sexe, âge et secteur) ? *Complétez le tableau suivant.*

Description	2016 (Dhaka)		2017 (Berlin)		Tableau de bord
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Nombre de délégués de la société civile aux CSD (total hors observateurs)		100		100	5-6
Nombre de délégués de la société civile aux CSD qui sont des migrants.					5-6
Nombre de délégués de la société civile aux CSD qui représentent une organisation pour la migration ou de la diaspora					5-6
Nombre de délégués de la société civile aux CSD qui sont jeunes (âgés de moins de 25 ans)					4b / 5-6
Nombre de délégués de la société civile aux CSD qui sont des femmes					4a / 5-6

41 <https://missingmigrants.iom.int/>

# Annexe 6.

## Ébauches des tableaux de bord

### TABLEAU DE BORD 1 : La migration et les Objectifs de Développement Durable : 2016–2017

*Tous les résultats et les exemples présentés dans le tableau de bord sont basés sur les réponses fournies par les points focaux nationaux dans X pays et concernent les activités de la société civile et les changements dans les politiques et les pratiques, survenus en 2016 et 2017.*

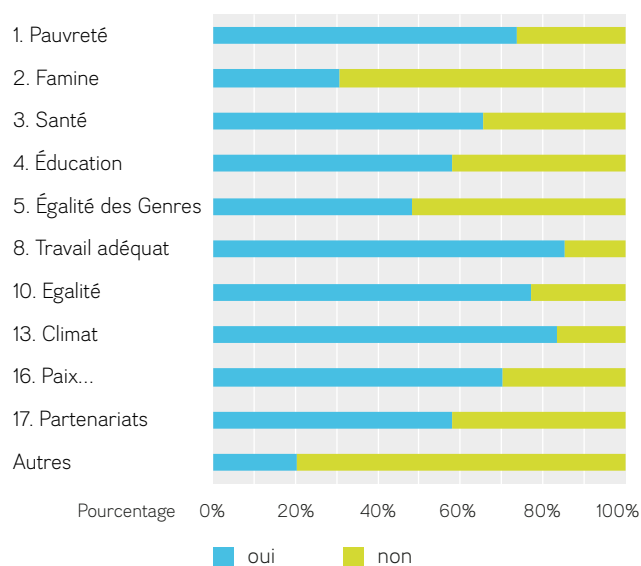
#### Migration et les ODD

Point 1 du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile mondiale : Intégration de la migration dans l'Agenda de Développement post-2015 permettant d'aborder la question de la contribution des migrants au développement des pays d'origine et de destination, mais aussi les possibilités d'améliorer la planification politique et la cohérence, pouvant faire de la migration un choix plus qu'une nécessité, davantage un gain qu'une perte.

#### Qu'est-ce que la société civile a fait ?

Dans les X pays déclarants, les organisations de la société civile se sont engagées à fournir des efforts pour mettre en œuvre les cibles liées à la migration, et les Objectifs de Développement Durable (ODD) au niveau national en 2016 ou 2017.

#### Pourcentage des pays déclarants dans lesquels les acteurs de la société civile travaillent sur un ODD spécifique (2016-2017)



N=X

#### Surveiller les ODD

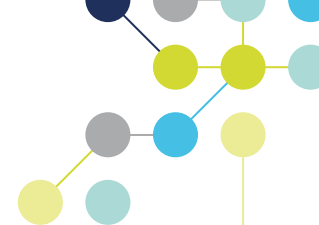
- En 2016/2017, les acteurs de la société civile dans les X pays déclarants ont préparé X rapports dans des processus officiels nationaux, régionaux ou mondiaux en référence aux ODD visant les migrants ou la migration.

*Exemple(s)*

#### Mise en œuvre des ODD

- Dans X pays déclarants, les gouvernements nationaux ont inclus la migration dans leurs plans de mise en œuvre pour les ODD en 2016 et 2017.
- Dans X pays déclarants, les gouvernements nationaux ont inclus la migration dans leurs plans de développement pour les ODD en 2016 et 2017.

*Exemple(s)*



## TABLEAU DE BORD 2 : Engagement de la diaspora et des migrants dans le développement 2016-2017

*Tous les résultats et les exemples présentés dans le tableau de bord sont basés sur les réponses fournies par les points focaux nationaux dans X pays et concernent les activités de la société civile et les changements dans les politiques et les pratiques, survenus en 2016 et 2017.*

### Diaspora, Migrants et Développement

Point 2 du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile mondiale : Des modèles et des structures qui facilitent l'engagement de la diaspora et les associations de migrants comme des entrepreneurs, des investisseurs sociaux, des défenseurs des politiques et des partenaires dans la définition et la réalisation des priorités pour le développement humain dans les pays d'origine, d'héritage et de destination.

#### Politiques de la diaspora

- X pays déclarants ont mis en œuvre des politiques de la diaspora, dont X pour cent ont été adoptées en 2016 ou 2017.
- Des X pays déclarants qui n'ont pas de politique de la diaspora, X ont discuté ou rédigé une politique en 2016 ou 2017.
- Les gouvernements des X pays déclarants ont créé des institutions de la diaspora au sein du gouvernement, dont X ont été établies en 2016 ou 2017.
- Les gouvernements des X pays déclarants offrent des droits de vote à l'étranger, dont X ont étendu ce droit en 2016 ou 2017.
- Les gouvernements des X pays déclarants offrent une double citoyenneté, dont X ont étendu ce droit en 2016 ou 2017.

*Exemple(s)*

### L'engagement de la diaspora

- Les acteurs de la société civile dans X pays déclarants ont identifié X exemples d'initiatives pour améliorer l'engagement de la diaspora, qui ont été lancées ou mises en œuvre en 2016 ou 2017, dont :
  - X par le gouvernement national,
  - X par le gouvernement local,
  - X par les acteurs de la société civile,
  - X par le secteur privé,
  - X par d'autres acteurs.

### Accès au capital

- Les acteurs de la société civile dans X pays déclarants ont identifié X exemples d'initiatives gouvernementales pour soutenir l'accès des groupes des migrants ou de la diaspora au capital, qui ont été lancées ou mises en œuvre en 2016 ou 2017.
- Les acteurs de la société civile dans X pays déclarants ont identifié X exemples de programmes de financement internationaux visant spécifiquement les organisations de la diaspora, qui ont été initiés ou opérés en 2016 ou 2017.

*Exemple(s)*

### Partenariats public-privé

- Les acteurs de la société civile dans X pays déclarants ont identifié X exemples de partenariats entre le gouvernement local ou national et les réseaux ou entreprises de la diaspora qui cherchent à renforcer la contribution au développement de la diaspora, qui ont émergé ou ont été mis en œuvre en 2016 ou 2017.



## TABLEAU DE BORD 3 : Migrants en détresse 2016-2017

Tous les résultats et les exemples présentés dans le tableau de bord sont basés sur les données (a) fournies par les points focaux nationaux dans X pays ; les recherches documentaires fondées sur les sources de données existantes (marquées par une note de bas de page) et (c) les données d'enquête tirées du formulaire de demande pour les Journées de la société civile (CSD) du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) ; et concernent les activités de la société civile et les changements dans les politiques et les pratiques, survenus en 2016 et 2017.

### Migrants en détresse

Point 3 du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile mondiale : Des mécanismes multipartites fiables pour répondre aux besoins d'assistance et de protection des migrants en détresse, notamment ceux piégés dans des situations de guerre, de conflit ou de catastrophe (naturelle ou humaine), mais dans la même logique et urgence quant à la situation leur situation de migrants victimes de violence ou de traumatisme en transit.

### Les décès ou les disparitions des migrants

- (b) X migrants ont succombé ou disparu au cours de leurs déplacements en 2016 et 2017<sup>42</sup>.
- (a) Des données sur les décès des migrants *en détention* sont disponibles dans X pays déclarants en 2016 et dans X pays déclarants en 2017.
- (a) Des données sur les décès des migrants *aux frontières* sont disponibles dans X pays déclarants en 2016 et dans X pays déclarants en 2017.
- (a) Des données sur les décès des migrants *lors de la déportation* sont disponibles dans X pays déclarants en 2016 et dans X pays déclarants en 2017.

### Accès sûr (y compris la réinstallation)

- X pays déclarants ont adopté des mesures pour restreindre l'accès à son territoire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ou à d'autres personnes qui cherchent une protection internationale en 2016 ou 2017, dont X pays élargissent l'accès et X pays limitent l'accès.

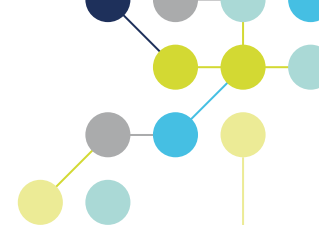
### Sur l'intégration locale des réfugiés et des demandeurs d'asile qui se trouvent déjà dans le pays :

- (a) X pays déclarants ont adopté de nouvelles mesures pour assurer l'accès au marché du travail en 2016 ou 2017.
- (a) X pays déclarants ont adopté de nouvelles mesures pour assurer l'accès aux services de santé en 2016 ou 2017.
- (a) X pays déclarants ont adopté de nouvelles mesures pour assurer l'accès à l'éducation en 2016 ou 2017.
- (a) X pays déclarants ont mis en œuvre des mesures pour octroyer le statut légal (par exemple l'amnistie, les campagnes de régularisation) ; et au moins X migrants ont reçu le statut légal à la suite de ces mesures en 2016 et 2017.

### Engagement national, régional et local

- (c) Des X candidats aux plus récents ODD du FMMD, on a signalé ce qui suit concernant la participation à des réunions portant sur des migrants piégés en détresse (par exemple MICIC) en 2016 et 2017 :
  - X ont été capables de participer aux processus globaux, dont X pour cent ont eu un rôle parlant.
  - X ont été capables de participer aux processus régionaux, dont X pour cent ont eu un rôle parlant.
  - X ont été capables de participer aux processus nationaux, dont X pour cent ont eu un rôle parlant.

42 Missing Migrants Project



## TABLEAU DE BORD 4a : Femmes en Migration 2016–2017

*Tous les résultats et les exemples présentés dans le tableau de bord sont basés sur les données (a) fournies par les points focaux nationaux dans X pays ; et les recherches documentaires fondées sur les sources de données existantes (marquées par une note de bas de page) et concernent les activités de la société civile et les changements dans les politiques et les pratiques, survenus en 2016 et 2017.*

### Femmes en Migration

Point 4a du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile mondiale : Modèles et structures pour répondre spécifiquement aux besoins et aux droits des femmes migrantes, dont des politiques et des programmes permettant aux travailleuses de choisir entre migrer ou rester dans le pays d'origine, ainsi qu'une législation permettant aux travailleuses, indépendamment de leur statut migratoire, d'avoir accès aux services de base ; des moyens d'accès au système judiciaire ; et la protection contre toutes formes de violence. La problématique des droits des femmes migrantes devrait être traitée non seulement comme un objectif distinct mais devrait également être adressée en tant que question transversale au sein des huit objectifs.

### Droits

- (a) X pays déclarants ont soumis des rapports périodiques au Comité CEDAW des Nations Unies ou à d'autres organismes qui surveillent le respect par les États de leurs obligations internationales envers les femmes en 2016 et 2017, dont X pour cent affirment les droits des femmes migrantes indépendamment de leur statut migratoire.
- (a) La société civile dans X pays déclarants ont soumis des rapports aux Comités des Nations Unies qui surveillent la conformité par les États avec ces obligations en 2016 et 2017, dont X pour cent affirment les droits des femmes migrantes indépendamment de leur statut.
- (b) La Convention sur les travailleuses et les travailleurs domestiques (C189) a reçu X nouvelles ratifications en 2016-2017, ce qui signifie que X pays ont ratifié la Convention<sup>43</sup>.
- (a) X pays déclarants ont inclus les travailleurs domestiques dans leurs lois nationales portant sur le travail, dont X pour cent ont adopté des politiques en 2016 ou 2017.
- (a) X pays déclarants ont inclus les *au pair* dans leurs lois nationales portant sur le travail, dont X pour cent ont adopté des politiques en 2016 ou 2017.
- (a) X pays déclarants ont établi des restrictions sur l'émigration des femmes en 2016 ou 2017.

### Accès aux services

- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont mis en place des *pare-feu*, ce qui signifie que les femmes, indépendamment de leur statut migratoire, peuvent accéder aux soins de santé. X pour cent de ces pays ont adopté des politiques en 2016 ou 2017.
- (a) Dans X pays déclarants, il existe des barrières en termes d'accès aux soins de santé (par exemple, l'exigence envers les professionnels de la santé de signaler le statut d'immigration de leurs patients). Dans X pays déclarants, ces politiques ont été adoptées en 2016 ou 2017.

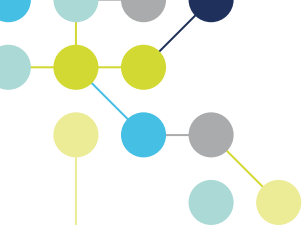
*Exemple(s)*

### Accès à la justice

- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont adopté des lois qui donnent accès à la justice aux femmes migrantes qui ont subi de la violence basée sur le genre, indépendamment de leur statut. Dans X pays déclarants, ces politiques ont été adoptées en 2016 ou 2017.

*Exemple(s)*

43 NORMLEX



## TABLEAU DE BORD 4b : Enfants en Migration 2016–2017

*Tous les résultats et les exemples présentés dans le tableau de bord sont basés sur les données (a) fournies par les points focaux nationaux dans X pays ; et les recherches documentaires fondées sur les sources de données existantes ; et concernent les activités de la société civile et les changements dans les politiques et les pratiques, survenus en 2016 et 2017.*

### Enfants

Point 4b du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile mondiale : Des mécanismes devraient prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment ses droits, dans le contexte de la migration.

#### Déterminations de l'intérêt supérieur

- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont des politiques qui exigent que des déterminations des intérêts supérieurs soient appliqués aux enfants migrants et réfugiés dans les processus décisionnels formels. X pour cent de ces pays ont adopté des politiques en 2016 ou 2017.

#### Détention

- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont mis en œuvre une loi interdisant la détention d'enfants migrants. X pour cent de ces pays ont adopté des politiques en 2016 ou 2017.
- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont développé des politiques pour s'assurer qu'il y a des alternatives à la détention en ce qui concerne les enfants migrants. X pour cent de ces pays ont adopté des politiques en 2016 ou 2017.
- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants mettent des données sur la détention, ventilées par sexe et par âge, à la disposition du public. X pour cent de ces pays ont publié les données en 2016 et/ou 2017, révélant un total de X enfants qui ont été placés en détention en 2016 ou 2017.

---

*Exemple(s)*

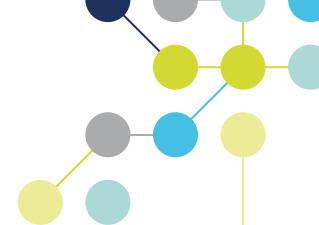
---

### Accès aux services

- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont pris des mesures pour réduire les situations d'apatridie (par exemple l'accès à l'enregistrement des naissances pour tous les enfants, indépendamment de leur statut migratoire. X pour cent de ces pays ont adopté des politiques en 2016 ou 2017.
- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont mis en place des *pare-feu*, ce qui signifie que les enfants, indépendamment de leur statut migratoire, peuvent accéder aux soins de santé ou à la justice ou peuvent s'inscrire à l'école sans peur d'être dénoncés aux autorités de l'immigration. X pour cent de ces pays ont adopté des politiques en 2016 ou 2017.
- (a) Des X pays déclarants qui accueillent actuellement des réfugiés ou des demandeurs d'asile, X gouvernements ont pris des mesures concrètes pour faire en sorte que les enfants puissent accéder rapidement à l'école, dont X pour cent ont pris des mesures en 2016 ou 2017.

### Droits et représentation

- (b) X jeunes âgés de moins de 25 ans ont assisté aux dernières Journées de la société civile du Forum mondial sur la Migration et le Développement (FMMD).
- (b) Il y avait X représentants de moins de 25 ans dans le Comité International de Pilotage du FMMD en 2016 et 2017.
- (a) X pays déclarants ont soumis des rapports périodiques aux Comités des Nations Unies chargés de surveiller la Convention relative aux Droits de l'Enfant ou d'autres conventions internationales en 2016 ou 2017, dont X ont affirmé les droits des enfants touchés par la migration, quel que soit leur statut migratoire.
- (a) En 2016 et 2017, les acteurs de la société civile dans X pays déclarants ont soumis des rapports aux Comités des Nations Unies ou de l'OIT qui surveillent le respect par les États des obligations prévues dans ces Conventions, dont X pour cent affirment les droits des enfants migrants, indépendamment de leur statut.



## TABLEAU DE BORD 5–6 : Gouvernance des migrations 2016-2017

*Tous les résultats et les exemples présentés dans le tableau de bord sont basés sur les données (a) fournies par les points focaux nationaux dans X pays ; (b) les données d'enquête tirées du formulaire de demande pour les Journées de la société civile (CSD) du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) ; et (c) les recherches documentaires fondées sur des sources de données existantes et concernent les activités de la société civile et les changements dans les politiques et les pratiques, survenus en 2016 et 2017. Point 5 est sous-représenté dans ce tableau de bord. Cependant, le partage des bonnes pratiques et la promulgation et la mise en œuvre de la législation nationale sont également adressés par d'autres tableaux de bord. En 2018-2019, le contenu des Pactes Mondiaux sera également évalué.*

### Gouvernance des migrations

Points 5 et 6 du Plan d'action de 5 ans en 8 points demandent « l'échange de bonnes pratiques et l'adoption et la mise en œuvre d'une législation nationale qui soit en accord avec la série complète de dispositions des conventions internationales qui font référence aux migrants, même en dehors du domaine du travail, une attention particulière étant accordée aux droits dans le contexte des politiques de mise en œuvre, aux droits à une protection sociale de base et aux procédures officielles » et la « redéfinition de l'interaction des mécanismes internationaux de protection des droits des migrants », y compris « une évaluation minutieuse du processus du FMMD, qui comprend des questions de responsabilité, de transparence, d'inclusion et des résultats » et la « participation de la société civile aux mécanismes de gouvernance futurs ».

### Espace de la Société civile

- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont institutionnalisé le rôle de la société civile dans l'élaboration des politiques sur la migration (par exemple, le conseil national de la migration), dont X pays ont apporté ces changements en 2016 ou 2017.
- (b) X pour cent des candidats aux plus récents ODD du FMMD déclarent que l'espace pour aborder les questions de la migration au niveau national a augmenté par rapport à X pour cent, qui ont dit que celui-ci a diminué ou est resté le même en 2016 et 2017.

### Le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD)

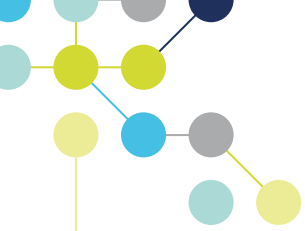
- (d) Le Comité International de Pilotage du FMMD de la société civile a établi X pour cent des délégués de la société civile au plus récent FMMD, qui étaient soit des migrants, soit des diasporas, soit des organisations représentant les migrants et les diasporas ; et X pour cent étaient des jeunes.
- (c) X pour cent des délégués de la société civile aux plus récents Journées de la Société civile du FMMD ont effectué une évaluation complète, dont :

- X pour cent ont déclaré moins d'espace pour accéder aux jours du gouvernement à l'occasion de ce FMMD, comparé à X pour cent qui ont signalé une amélioration par rapport au FMMD de l'année dernière.
- X pour cent ont jugé que le nombre de gouvernements participant aux plus récentes Journées de la société civile était trop élevé comparé à X pour cent qui ont trouvé que la participation gouvernementale s'est avérée trop faible.
- X pour cent ont estimé que les thèmes abordés aux plus récentes Journées de la société civile couvrent les principales questions auxquelles les migrants et leurs familles doivent faire face. Les questions manquantes ont inclus X, X et X.

### Pactes Mondiaux

- (b) Des X candidats aux plus récentes Journées de la société civile du FMMD, on a signalé ce qui suit concernant l'engagement dans les processus liés au développement du **Pacte Mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière** en 2016 et 2017 :
  - X ont été capables de participer aux processus globaux, dont X pour cent ont eu un rôle parlant ;
  - X ont été capables de participer aux processus régionaux, dont X pour cent ont eu un rôle parlant ;
  - X ont été capables de participer aux processus nationaux, dont X pour cent ont eu un rôle parlant.
- (b) Des X candidats aux plus récentes Journées de la société civile du FMMD, on a signalé ce qui suit concernant l'engagement dans les processus liés au développement du **Pacte mondial pour les réfugiés** en 2016 et 2017 :
  - X ont été capables de participer aux processus globaux, dont X pour cent ont eu un rôle parlant ;
  - X ont été capables de participer aux processus régionaux, dont X pour cent ont eu un rôle parlant ;
  - X ont été capables de participer aux processus nationaux, dont X pour cent ont eu un rôle parlant.





## TABLEAU DE BORD 7 : Recrutement des travailleurs migrants 2016–2017

*Tous les résultats et les exemples présentés dans le tableau de bord sont basés sur les données (a) fournies par les points focaux nationaux dans X pays ; (b) les données d'enquête tirées du formulaire de demande pour les Journées de la société civile (CSD) du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) ; et (c) les recherches documentaires basées sur les sources de données existantes.*

### Recrutement des travailleurs migrants

Point 7 du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile mondiale : L'identification ou la création et l'application de normes efficaces et de mécanismes pour régler le secteur de recrutement de main-d'œuvre migrante, un objectif dont la société civile soutient que la réalisation est à portée de main grâce à une convergence croissante vers des réformes entre pays d'origine, de transit et de destination et entre les représentants du secteur privé et les bailleurs de fonds ainsi qu'entre les ONG, les syndicats et les migrants eux-mêmes. Les critères de référence pourraient comprendre une synthèse globale des problèmes et des solutions existants dans le cadre du recrutement, au niveau national ou transnational ; une rencontre mondiale des membres agréés du recrutement privé, la mise en place d'un pacte sur la réduction des abus dans le domaine du recrutement, etc.

### Ratifications de la Convention 181 de l'OIT

- (c) Il y a eu X nouvelles ratifications de la Convention 181 de l'OIT pour les agences d'emploi privées en 2016 et 2017, soit un total de X ratifications<sup>44</sup>.
- (a) Les points focaux nationaux dans X pays déclarants indiquent que le gouvernement a mis en œuvre ses engagements concernant la C181 de l'OIT pendant la période considérée (2016-2017) :
  - Pas du tout (X pour cent) ;
  - Un peu (X pour cent) ;
  - Complètement (X pour cent) ;

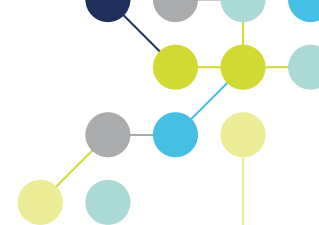
### Réglementer le processus de recrutement

- (a) X pays déclarants ont interdit et X pays déclarants ont limité ? des frais de recrutement aux travailleurs migrants. X pour cent de ces pays ont adopté des politiques en 2016 ou 2017.
- (a) Il y a des cadres de réglementation (comme un code de conduite) dans X pays déclarants qui fournissent des directives sur le recrutement éthique relatif aux travailleurs migrants, dont X pour cent ont été établis en 2016 ou 2017 et X pour cent sont juridiquement contraignants. X de ces pays fournissent des pare-feu connexes. Cela signifie que, indépendamment de leur statut migratoire, les travailleurs migrants peuvent accéder à ces mécanismes de plainte sans crainte d'être signalés aux autorités d'immigration.
- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont signé des accords avec d'autres gouvernements, qui comprennent des garanties en vue de la protection des droits des migrants, dont X ont été signé en 2016 ou 2017 et X pour cent prennent l'âge et le sexe en considération.
- (a) X pays ont des mécanismes de plainte permettant aux travailleurs migrants de signaler les abus dans le système de recrutement, dont X pour cent ont été établis en 2016 ou 2017.

### Processus sur la réforme du recrutement

- (b) Des X candidats aux plus récents ODD du FMMD, on a signalé ce qui suit concernant la participation à des réunions portant sur la réforme du recrutement en 2016 et 2017 :
  - X ont été capables de participer aux processus globaux, dont X pour cent ont eu un rôle parlant ;
  - X ont été capables de participer aux processus régionaux, dont X pour cent ont eu un rôle parlant ;
  - X ont été capables de participer aux processus nationaux, dont X pour cent ont eu un rôle parlant.

44 NORMLEX



## TABLEAU DE BORD 8 : Droits du travail 2016-2017

Tous les résultats et les exemples présentés dans le tableau de bord sont basés sur les données (a) fournies par les points focaux nationaux dans X pays ; et (b) les recherches documentaires fondées sur les sources de données existantes (marquées par une note de bas de page) et concernent les activités de la société civile et les changements dans les politiques et les pratiques, survenus en 2016 et 2017.

### Droits du travail

Point 8 du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile mondiale : Des mécanismes garantissant que les droits du travail des travailleurs migrants sont égaux aux droits des ressortissants nationaux, y compris les droits à un salaire égal et aux mêmes conditions de travail, les droits de se rassembler et de s'organiser en syndicats, et assurant la transférabilité des pensions, et la mise en place de voies d'accès à la citoyenneté pour les travailleurs migrants et leur famille. Ce point reconnaît les besoins à long terme de nombreuses nations concernant les travailleurs migrants, tout en garantissant la sécurité humaine et les droits de ces travailleurs à répondre à leur besoin de développement, leurs nécessités économiques et démographiques, tout en consolidant le rôle des États dans la protection des droits de tous les travailleurs. Les critères pourraient comprendre une réponse au mouvement des peuples dans l'agenda commercial mondial et les progrès effectués au niveau national dans l'application des conventions internationales en rapport avec les travailleurs, notamment la ratification et la mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur les travailleurs migrants et la Convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques.

### Ratifications

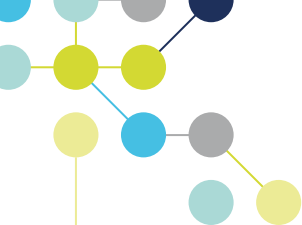
- (b) <Enumérez les nouvelles ratifications et conventions en 2016 et 2017> (MWC, C097, C143, C029, CEDAW, CRC, C182, C183, C087 C098).<sup>45</sup>
- (a) Dans X pays déclarants, les acteurs de la société civile ont participé à des campagnes en 2016 et 2017 pour promouvoir la ratification des conventions de l'OIT et des Nations Unies relatives aux migrations.
- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont soumis X rapports périodiques en 2016 et 2017 aux Comités des Nations Unies ou de l'OIT qui surveillent le respect par les États de leurs obligations internationales envers les travailleurs, dont X pour cent affirment explicitement les droits des travailleurs migrants.

- (a) Dans X pays déclarants, les acteurs de la société civile ont soumis X rapports en 2016 et 2017 aux Comités des Nations Unies ou de l'OIT qui surveillent le respect par les États de leurs obligations internationales envers les travailleurs migrants.

### Égalité des droits des travailleurs migrants avec ceux des ressortissants et conditions de travail

- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants permettent aux travailleurs migrants de *constituer des syndicats et d'y adhérer*, dont X pays le permettent aux hommes et aux femmes, et X pour cent ont été introduits en 2016 ou 2017.
- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants octroient aux migrants le droit aux *négociations collectives* au même titre que les ressortissants, dont X pour cent s'applique tant aux hommes qu'aux femmes, et X pour cent a été introduit en 2016 ou 2017.
- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants permettent aux migrants de *changer d'employeur* sans que cela affecte leur statut d'immigration, dont X pour cent s'applique tant aux hommes qu'aux femmes, et X pour cent a été introduit en 2016 ou 2017.
- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont mis en œuvre un *salaire minimum* qui s'applique aux travailleurs migrants, dont X pour cent s'applique tant aux hommes qu'aux femmes, et X pour cent a été introduit en 2016 ou 2017.

45 NORMLEX and United Nations Treaty Collection



## TABLEAU DE BORD 9 : Xénophobie et discrimination 2016-2017

*Tous les résultats et les exemples présentés dans le tableau de bord sont basés sur les données (a) fournies par les points focaux nationaux dans X pays ; (b) les données d'enquête tirées du formulaire de demande pour les Journées de la société civile (CSD) du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) et concernent les activités de la société civile et les changements dans les politiques et les pratiques, survenus en 2016 et 2017.*

### Xénophobie

Point 9 [tardif] du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile mondiale : La première édition (2015) du rapport *Mouvement* a noté que : « Si le Plan d'action s'est réjoui d'une acceptation générale, une omission clairement identifiée est représentée par la discrimination et la xénophobie. La discrimination et la xénophobie ne représentent pas seulement un défi pour les migrants et leurs familles, mais elles le sont aussi pour les organisations de la société civile dans leur plaidoyer pour un changement de politique ».

### Attitudes envers les migrants et discours

- (a) Des données publiques sur les perceptions visant les migrants sont disponibles et couvrent 2016 ou 2017 dans X pays déclarants, dont X montrent une amélioration de la perception du public, et X montrent une détérioration.
- (b) Des X candidats aux plus récents ODD du FMMD, X répondants ont indiqué que la représentations des migrants et de la migration par les médias s'est aggravée dans leur pays de résidence comparé à X qui ont signalé une amélioration en 2016 et 2017.
- (b) Des X candidats aux plus récents ODD du FMMD, X répondants estiment que le discours public sur la migration s'est amélioré en 2016 et 2017, tandis que X trouvent qu'il s'est détérioré.

### Politiques contre la discrimination et la xénophobie.

- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont adopté des mesures contre la discrimination vis-à-vis des migrants en 2016 et 2017.
- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont adopté des politiques pour **lutter contre** la xénophobie en 2016 et 2017 :
  - au niveau national dans X pays
  - au niveau de l'Etat ou des provinces dans X pays
  - au niveau des villes ou local dans X pays.

- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont adopté des politiques qui **amplifient** la xénophobie en 2016 et 2017 :
  - au niveau national dans X pays
  - au niveau de l'Etat ou des provinces dans X pays
  - au niveau des villes ou local dans X pays.
- (a) Les gouvernements dans X pays déclarants ont mis en œuvre des mesures pour promouvoir l'inclusion des migrants en 2016 et 2017 :
  - au niveau national dans X pays
  - au niveau de l'Etat ou des provinces dans X pays
  - au niveau des villes ou local dans X pays.

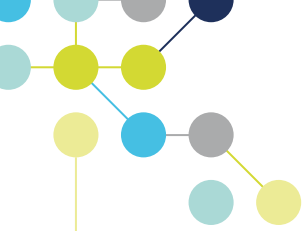
### Campagnes pour l'inclusion et/ou contre la discrimination et la xénophobie.

- (a) Dans X pays déclarants, les acteurs de la société civile se sont engagés dans X campagnes en 2016 et 2017 pour aborder les questions de la xénophobie et de la discrimination.
- (a) Dans X pays déclarants, les acteurs de la société civile se sont engagés dans X campagnes en 2016 et 2017 pour promouvoir l'inclusion sociale des migrants.
- (b) Des X candidats aux plus récents ODD du FMMD, on a signalé ce qui suit concernant la campagne « Ensemble » des Nations Unies contre la xénophobie :
  - X organisations de la société civile ont participé directement à la campagne.









## Remerciements

---

Je tiens à remercier pour l'excellente aide à la recherche fournie par Christina Bastianon, Sjors Joosten, Tamara Kool, Sarah Langley, Clément Morigny et Laura Rahmeier. Nous voudrions aussi exprimer notre vive reconnaissance à l'équipe de la CICM, plus particulièrement à John Bingham, Sophie van Haasen, Leila Marzo, Emer Groarke, Laura Hieber et Jeroen Corduwener pour avoir facilité le processus. Un merci particulier est adressé aux participants à la réunion satellite du FMMD tenue à Chypre le 29 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour leurs contributions sur les défis liés à la mesure des progrès. Merci à toutes les personnes qui ont pris le temps d'être interviewées pour le rapport, de compléter l'enquête et de fournir un retour sur la première ébauche du rapport. Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que leur auteur et ne correspondent pas nécessairement au point de vue de l'Université des Nations Unies.



Le Réseau Migration et Développement de la Société Civile (MADE) connecte la société civile du monde entier afin de promouvoir des politiques en faveur du bien-être et de la protection de tous les migrants et de toutes les communautés.

MADE est un espace ouvert et un mouvement en expansion regroupant les organisations et les réseaux de la société civile pour le changement à l'échelle internationale, régionale et nationale, avec et pour les migrants et la migration. Celui-ci inclut des canaux d'échange d'informations, de plaidoyer et des stratégies de construction de politiques et participe à un large éventail de réunions et d'actions régionales, thématiques et internationales.

Les activités de MADE sont actuellement coordonnées par sept organisations de la société civile et réseaux en Asie (Forum des migrants en Asie), en Afrique (Caritas Sénégal), en Amérique (Réseau international pour la migration et le développement et Réseau international Scalabrini sur la migration avec l'assistance de la Fondation Scalabrini) et en Europe (AFFORD UK, Cordaid et CICM Europe). La Commission Internationale Catholique pour les Migrations joue le rôle de Bureau de coordination mondiale pour MADE.

Pour plus de renseignements sur leurs rôles et activités, veuillez visiter [www.madenetwork.org](http://www.madenetwork.org)

### Bureau de coordination mondiale du MADE

CICM Europe

Rue Washington 40, 1050 Bruxelles, Belgique

Tél : +32 2 646 7400/ +32 2 647 65 00

[info@madenetwork.org](mailto:info@madenetwork.org)



### Nos partenaires



**MOVEMENT.** Rapport mondial de la société civile sur les progrès et son impact sur les droits des migrants et le développement à travers la **3<sup>e</sup> année** du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la Société civile

L'année 2016 a été une année jalonnée de premières pour la migration et le développement au niveau des politiques. 2016 est la première année de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD). En septembre 2016, un Sommet de haut niveau relatif aux mouvements importants de réfugiés et de migrants a été convoqué à l'Assemblée Générale des Nations Unies – c'est la première fois que le thème de la migration a été débattu à ce niveau. Adoptée par les 193 États lors du Sommet, la *Déclaration de New York* qui en a résulté a lancé, entre autres, un processus de 2 ans pour élaborer un Pacte Mondial sur la migration sûre, ordonnée et régulière.

Il est inévitable de réfléchir à la signification du mot progrès par rapport aux priorités de la société civile en matière de migration et sur la façon dont ce progrès peut être mesuré.

Au début de 2016, le réseau MADE de la société civile a publié sa première édition du rapport *Mouvement* qui fournit une évaluation du progrès sur le Plan d'Action de 5 ans en 8 points de la société civile au cours de ses deux premières années, plus précisément à partir du Dialogue de haut niveau de 2013 sur la Migration internationale et le développement et jusqu'en septembre 2015. Cette deuxième édition du rapport *Mouvement* se base sur les contributions écrites de 600 représentants de la société civile, actifs dans le domaine de la migration et du développement partout à travers le monde, ainsi que vingt entretiens approfondies avec des acteurs de la société civile activement engagés aux niveaux régional et mondial. Cette édition offre au lecteur un commentaire sur les progrès accomplis dans la troisième année du Plan, à commencer du mois d'octobre 2015 jusqu'au mois de décembre 2016. Une nouveauté de cette édition consiste dans la définition et la mesure des progrès par le biais de tableaux de bord pour chacun des huit points du Plan, ainsi que dans un neuvième objectif sur la xénophobie récemment ajouté.



**MADE**

Réseau migration et développement  
de la société civile



International Catholic  
Migration Commission